REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SOIXANTE-QUATORZIÈME ANNÉE

JANVIER - MARS 1960

SOMMAIRE

(Suite du sommaire au verso)

PARIS
EDITIONS A. PEDONE
Librairie de la Cour d'Appel et de l'Ordre des Avocats
13, Rue Soufflot, 13

1960

SOMMAIRE (*suite*)

COMPTES RENDUS

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. René Dollot, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de la Revue, 26, rue Martignac, Paris, VII[e].

Le montant de la cotisation ou des abonnements (Paris et Départements : 3.000 francs) ; (Etranger : 3.600 francs), doit être adressé aux Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris, 5[e]. (Chèques Postaux : Paris 72-31).

REVUE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE
ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ :
33, Rue du Faubourg-Saint-Honoré - PARIS

SOIXANTE-QUATORZIÈME ANNÉE
1960

PARIS
ÉDITIONS A. PEDONE
Librairie de la Cour d'Appel et de l'Ordre des Avocats
13, Rue Soufflot, 13

—

1960

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE
ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

*
**



A l'occasion du tricentenaire du traité des Pyrénées, la *Revue d'Histoire Diplomatique* publiera un numéro sur la politique étrangère de la France sous Richelieu et Mazarin.

A l'approche de la soixante-quinzième année de la *Revue*, une table générale des matières depuis 1887 est en préparation.

LIBAN, CHER LIBAN 1908 !

(SOUVENIRS)

Après deux années passées à Pékin, ma ville natale, un télégramme m'appelait à Paris au Cabinet du ministre, alors Stephen Pichon. Le 5 février 1908, intronisé par Dutasta, chef du Cabinet, j'étais fier d'avoir à remplir des fonctions de confiance. A les exercer, je le fus moins. Elles consistaient à répartir entre plusieurs grandes boîtes métalliques le courrier destiné aux différentes directions, à répondre au téléphone que le ministre était en conférence et à éconduire des visiteurs sans importance.

Sans doute mon attitude trahissait-elle ma déconvenue car, au bout d'une quinzaine de jours, Dutasta, toujours rond et cordial, me dit à brûle-pourpoint, les mains plongées dans les poches : « Le métier n'a guère l'air de vous plaire ! ». Je lui avouai qu'en effet un poste à l'étranger ferait bien mieux mon affaire. « Il y en a un, répliqua-t-il, celui de consul suppléant à Beyrouth, mais il faut le rejoindre aussitôt et vous venez à peine d'arriver de Pékin ». Quarante-huit heures de réflexion et j'acceptai Beyrouth, heureux d'abandonner le Cabinet, où je n'avais même pas aperçu le ministre à qui j'étais officiellement *attaché*.

La perspective d'une prochaine gérance du Consulat général détermina le Département à me faire effectuer le voyage par la voie de Constantinople, afin d'y recevoir les instructions de l'ambassadeur, au lieu de l'itinéraire normal et plus court par Alexandrie. Lorsque, dans un ciel printanier, se dressèrent les coupoles et les minarets de Stamboul, j'eus la surprise de voir mes compagnons de voyage préparer leurs passeports. Passeport ! Mot

abstrait qui n'évoquait en moi aucune forme matérielle : j'avais déjà parcouru plus de la moitié du monde sans en connaître l'usage et personne n'avait songé à m'avertir que ce document, aujourd'hui universellement tyrannique, était alors exigé dans deux seuls pays, la Turquie et la Russie. Impossible de débarquer. Heureusement dans la bonne vieille Turquie de Loti, la rigueur des principes s'accommodait de complaisances. Prévenue de ma situation de prisonnier à bord, l'ambassade dépêcha un de ses cawas. Dans son ombre, je pus franchir la passerelle.

A l'ambassade, mes collègues, après s'être amusés de ma mésaventure, parlèrent longuement de leur chef, Constans, sur le point de cesser ses fonctions après dix ans d'exercice. Qu'il se fut montré énergique et adroit, on n'attendait pas moins de la part de l'ancien ministre de l'Intérieur qui avait réussi à débarrasser le gouvernement de l'encombrant général Boulanger. Mais les services rendus par lui à nos religieux et sa popularité parmi eux étaient plus imprévus.

A son arrivée à Constantinople, sa réputation bien établie d'anti-clérical avait fortement alarmé nos missionnaires. Entre de telles mains, qu'allait — hélas ! — devenir notre ancien et glorieux protectorat catholique ? Desservants de la chapelle située dans l'enceinte même de l'ambassade, les Capucins se montrèrent les plus émus. L'ambassadeur ayant pris possession de son poste peu avant la Fête-Dieu, le supérieur des Capucins vint, fort embarrassé, le trouver. « Monsieur l'ambassadeur », lui dit-il, « notre mission, installée ici depuis 1522, a l'habitude de célébrer chaque année la Fête-Dieu par une procession qui traverse les jardins de l'ambassade, c'est là un usage consacré par une longue tradition à laquelle la population catholique de la capitale s'étonnerait de nous voir tout-à-coup renoncer. Aussi nous permettons-nous de prier humblement Votre Excellence de vouloir bien nous permettre cette année encore, de procéder à cette cérémonie. Bien entendu, pour ne pas déranger Votre Excellence, nous la ferons aussi modeste que possible ».

Lourdement assis, les jambes écartées, les mains à plat sur les genoux, Constans écoutait l'infortuné religieux qui, plus intimidé encore par son silence, ne savait que répéter : « Une

petite, toute petite procession... » — « Eh ! pourquoi une petite ? » s'écria enfin l'ambassadeur avec son bel accent de Toulouse. « Vous allez, au contraire, me faire une procession de tous les tonnerres et je serai le premier à la suivre à vos côtés ».

Ainsi fut fait. Jamais nos missions religieuses ne trouvèrent protecteur plus zélé et plus efficace que ce franc-maçon dont elles chantaient les louanges. — Que de fois, à un agent catholique convaincu, mais par là même timoré dans ses démarches, nos religieux ont-ils préféré pour plaider leur cause un mécréant non suspect de partialité.

Invité à déjeuner par l'ambassadeur, je rencontrai le conseiller Auguste Boppe, fluet, parlant bas et qui, sous une apparence d'extrême réserve, cachait une grande sensibilité. Il formait avec son chef, large, épanoui, volubile, le plus exact contraste physique et moral. C'est avec une anxieuse curiosité que j'attendais, au sortir de table, le moment où l'ambasasdeur m'entretiendrait de mon nouveau poste, prêt à noter soigneusement dans ma mémoire ses moindres paroles. — « Eh bien, jeune homme », entonna Constans, « que savez-vous de Beyrouth ? » — Jouant franc jeu, j'avouai qu'après avoir quitté la Chine, je n'avais passé que fort peu de temps à Paris, si bien que je n'avais guère pu me mettre au courant des affaires du Liban. Toutefois, j'avais fait mon possible, au milieu de mes préparatifs de départ, pour jeter les yeux sur quelques dossiers. C'est ainsi que... — « Parfait », interrompit Constans, « vous n'avez aucune idée du poste ; c'est une excellente préparation pour un débutant ». Et se tournant vers Boppe : « Promenez donc ce jeune homme dans Stamboul, que vous connaissez si bien, et je vous défends, vous entendez, je vous défends de lui parler de Beyrouth. Je ne veux pas qu'il ait d'idées préconçues ». — A défaut d'instructions, la sollicitude du Département m'avait valu l'agrément inattendu d'un voyage à Constantinople et la rencontre d'un ambassadeur plein d'un aimable scepticisme.



C'est dans ces conditions qu'au début d'avril j'arrivai en rade de Beyrouth. Ce fut aussitôt un éblouissement. Entre le

ciel et la mer, dont le bleu rivalisait d'intensité, se dressait une masse montagneuse dominée par la cime neigeuse du Soussin étincelant sous le soleil. La ville s'étageait : vers le centre, maisons denses descendant vers le port, vers le sud éparpillées parmi la verdure et les palmiers, blanches, coiffées de larges terrasses ou de tuiles rouge foncé. Une féerie lumineuse baignait toute la côte dans une atmosphère de légèreté et d'allégresse. Jamais premier contact avec un poste n'a été plus enchanteur. Même l'arrivée en voiture le long du fjord d'Oslo par une radieuse matinée d'août qui mettait un sourire sur les êtres et les choses sous un ciel d'une douceur de pastel n'a pu ternir l'éclat de cette première vision du Liban, pourtant de vingt ans plus ancienne.

La prépondérance du rôle de la France dans l'octroi d'une autonomie au Liban, à la suite de l'expédition de 1860, et le contrôle qu'elle avait à exercer sur le respect de son statut particulier conféraient à notre consulat général à Beyrouth le caractère d'un poste beaucoup plus diplomatique qu'administratif. Aussi, à une époque où la carrière politique tenait à se distinguer encore de « la commerciale », était-il traditionnellement confié à un premier secrétaire d'ambassade. (Le grade de conseiller ne fut institué qu'un peu plus tard). Il était alors dirigé par Albert Fouques-Duparc, le père de Jacques, futur ambassadeur à Rome. C'était le plus bienveillant et le plus consciencieux des chefs. D'élégante stature, de drus cheveux blonds coiffés en brosse, une forte moustache effilée, il avait quelque peu l'allure d'un officier. Mais cette première impression ne tardait pas à être démentie par des yeux bleus dont le regard prenait de temps à autre une étrange fixité qui trahissait des scrupules ou des hésitations.

Esprit modéré et conciliant, il avait fort à faire pour tenter de contenter tout son monde. Il lui fallait ménager les personnages influents de notre colonie, professeurs à la Faculté de Médecine, directeurs des entreprises françaises (chemin de fer, gaz, port, banque, Messageries Maritimes, représentants des maisons lyonnaises de soie, etc...) installés depuis longtemps et veillant âprement à leur hégémonie, tandis que les éléments plus jeunes

et turbulents dénonçaient la main-mise de ces potentats sur le consulat général. De même fallait-il manœuvrer entre les nombreuses congrégations parfois jalouses les unes des autres, comme les Lazaristes l'étaient des Jésuites. Et, plus périlleux encore, encourir leur courroux à toutes en soutenant les débuts de la Mission laïque qui, pourvue d'une généreuse subvention et de l'entier appui du gouvernement, s'efforçait de se faire une place sur le terrain scolaire. S'évertuant à des prodiges d'équilibre, Fouques-Duparc jouait son rôle avec la plus parfaite correction. Correct, il l'était avant tout. A commencer par sa tenue. Certes, en ces temps lointains, le débraillé n'était pas encore de rigueur. Mais la chaude moiteur de l'été libanais autorisait quelques libertés vestimentaires, ne serait-ce qu'un costume de toile blanche. Jamais mon chef ne consentit à se départir du vêtement qu'il estimait le seul digne d'un représentant de la France : veston de drap sombre et haut faux-col rigide. A la moindre occasion il endossait même une jaquette, et son front ruisselait sans qu'il y prît garde.

Je fus aussitôt jeté dans la bagarre. Mes précédentes fonctions à Pékin ne m'avaient guère préparé au rôle qui allait être le mien. Pendant deux ans, j'avais surtout chiffré et déchiffré des télégrammes, recherché des « précédents », tâche simplifiée par la disparition de la plupart des dossiers lors du siège des légations ,vieux de cinq ans seulement, et rédigé quelques « petites lettres de transmission ». Le plus clair des occupations d'un jeune attaché consistait à se joindre aux promenades à cheval agrémentées de pique-niques, à assister à l'entraînement au champ de courses et à orner les bouts de table lors des innombrables et interminables dîners qu'une douzaine de légations échangeaient presque quotidiennement sans se lasser... Aussi mon inexpérience n'était pas sans soulever de la part de mes collègues, tous plus âgés que moi, une évidente jalousie. A quoi bon quinze ans de métier dans le Levant, faisait comprendre le premier drogman, si c'est pour voir arriver comme second du poste un blanc-bec ignorant tout de l'Orient.

Trois jours après mon débarquement j'avais à présider le tribunal consulaire. Ma licence en droit était encore de fraîche

date, mais elle s'obtenait alors avec une facilité proverbiale et, en droit, il y a loin de la théorie à la pratique. Heureusement je bénéficiai pour mes débuts du concours des deux assistants traditionnels de ce tribunal, un libraire français depuis longtemps établi à Beyrouth, et un israélite levantin qui, ayant le choix entre plusieurs patries ,avait estimé que la France était le plus sûr placement. Gens d'âge et d'expérience, ils ne possédaient peut-être pas de solides connaissances juridiques, mais étaient pourvus de bon sens et jouissaient de l'estime de la colonie. A nous trois, nous avons pendant près de quatre ans formé une équipe dont les jugements, surtout inspirés par l'équité, n'ont pas soulevé de critiques désagréables. Le seul qui ait fait l'objet d'un appel en Cour d'Aix — un cas de faillite frauduleuse — s'est trouvé ratifié par cette instance.

Parmi les avocats plaidant devant ce tribunal, Emile Eddé, futur président de la République libanaise, se distinguait par sa correction et, bien qu'il fût alors très jeune, par son esprit pondéré. Sachant qu'il avait l'oreille du tribunal, la clientèle venait volontiers à lui. Par contre, son confrère Aclou, sensiblement plus âgé et dont les sympathies allaient au petit clan faisant opposition aux autorités consulaires, s'ingéniait, non sans habileté, à provoquer incident sur incident pour tenter de mettre le tribunal dans l'embarras au cours d'audiences parfois mouvementées. Faillites, contentieux commercial, questions de succession formaient l'ordinaire du rôle, auquel un coup de revolver tiré par un matelot des Messageries Maritimes fit ajouter une affaire au criminel.

Avec sa population extrêmement bigarrée, en grande partie musulmane, Beyrouth ne se trouvait pas compris dans la province autonome du Liban, à majorité chrétienne. Les frontières libanaises cernant à peu près les faubourgs de la ville, étaient bien moins étendues qu'aujourd'hui ; la plaine de la Békaa, la région de Tripoli et une partie du Hauran druse, notamment, en étaient exclues. Tandis que Beyrouth avait à sa tête un *vali* turc, le Liban était administré par un gouverneur chrétien, sujet ottoman, désigné par la Porte avec l'assentiment des Puissances signa-

taires de son statut. C'était alors Youssouf Pacha, d'origine arménienne, beau-frère de plusieurs de nos secrétaires d'ambassade qui, comme lui ,avaient épousé une des filles de la famille française Caporal, bien connue à Constantinople, et qui rivalisaient de charme et d'élégance.



Présenté par Fouques-Duparc, mes premières visites furent naturellement pour ces grands personnages locaux. Puis, pendant toute une semaine, se succéda la longue série des visites aux autorités religieuses et aux établissements dirigés par nos missionnaires. Les circonstances allaient sans tarder me fournir l'occasion de mieux connaître les uns et les autres.



En effet, une quinzaine à peine après mon arrivée, la célébration de la fête de Pâques me faisait assister à ma première messe consulaire. On sait que l'on désigne ainsi la cérémonie religieuse à laquelle la présence du représentant de la France en uniforme, avec tout son personnel, donne un témoignage solennel et vivant de la protection accordée pendant plus de deux siècles par notre pays aux catholiques d'Orient. Soucieux de marquer cette protection par un témoignage public, chaque rite tenait à inviter notre représentant lors de cette même fête. C'est ainsi qu'à Beyrouth se succédaient cinq messes de Pâques. La première était naturellement réservée au rite latin dans l'Eglise desservie par les Capucins. Devant le seuil, le clergé attendait le Consul général et sa suite et, après l'avoir encensé, le conduisait aux places d'honneur au milieu d'une foule de fidèles plus curieuse que fervente et la cérémonie se terminait par le chant : « Domine salvam fac Rempublicam ».

Le lendemain, lundi de Pâques, messe maronite, de beaucoup la plus spectaculaire, étant donnés l'importance de la population maronite peuplant le Liban et son attachement reconnaissant envers la France dont l'intervention l'avait sauvée de la fu-

reur des Druses en 1860. Le même cortège de voitures conduisait à travers la ville le personnel consulaire : toujours en uniforme. Assis à côté des cochers, les *cawas* (janissaires), aux vestes soutachées d'or, leurs longs sabres recourbés pendant à la ceinture, sautaient lestement de leurs sièges pour fendre la foule se pressant devant le parvis. Mitre en tête, crosse en main, l'archevêque maronite de Beyrouth, Mgr Chebli, y apparaissait dans le nuage d'encens dont le rite oriental est prodigue. Après les mêmes marques d'honneur, la cérémonie se déroulait avec ce mélange de pompe et de sans-gêne caractéristique de l'Orient. Le brouhaha de l'assistance qui se bousculait aux portes était de temps à autre traversé des brusques claquements des coups de revolver par lesquels les fidèles, de façon fort inattendue, manifestaient leur enthousiasme, même à l'intérieur de l'église, mais la cérémonie n'en poursuivait pas moins liturgiquement son faste.

Au milieu d'une bousculade contenue par la police musulmane, il s'agissait ensuite de traverser la rue pour atteindre l'archevêché tout proche. Là, au fond d'une énorme et haute salle inondée de soleil avec ses baies en arcades largement ouvertes sur le bleu de la mer, se tenait Mgr Chebli, entouré de son clergé. Petit et râblé, l'archevêque avait une tête ronde et un visage plein. Bien qu'à peine quadragénaire, le fort grisonnement de ses tempes se prolongeait des deux côtés de son collier de barbe. Ses yeux noirs n'avaient pas l'éclat brillant des yeux d'Orientaux, mais une expression douce et grave. Tel m'apparut celui qui allait bientôt devenir un ami et dont la destinée était de mourir en prison déporté par les Turcs au cours de la guerre de 1914.

Quelques fauteuils en satin cramoisi marquaient le centre d'une longue rangée de sièges où les personnalités maronites prenaient place. La salle s'emplissait de notables. Mais la notion de « notable » est essentiellement subjective et discutable. Beaucoup prétendaient à ce titre qui n'y avaient pas droit au gré du service chargé de filtrer l'afflux des personnes empressées à saluer le représentant de la France. D'un geste, l'archevêque calma ces excès de zèle pour prendre la parole. A son discours en arabe ponctué de hochements de tête énergiques succéda un

discours par lequel, dans le français le plus aisé et le plus élégant, cet ancien élève de Saint-Sulpice protestait du dévouement de sa communauté envers la France en affirmant sa foi en elle. Une tumultueuse ovation s'éleva alors dans la salle à laquelle, dans un écho, répondirent les cris de la foule massée sous les fenêtres. Et, comme il n'est pas de fête sans boire, des plateaux circulèrent chargés, au milieu de sucreries, de verres de différents sirops aux couleurs vives — rubis, topaze, émeraude —. L'air était radieux et léger, le soleil déjà chaud, mais pas encore accablant, égayait toute chose de sa lumière sous le grand dôme bleu du ciel. A l'autre extrémité de la Méditerranée, je voyais ma patrie acclamée par une foule aussi bigarrée qu'enthousiaste. La joie de la nature s'associait à celle des hommes.

Le lendemain, c'était le tour de la messe melchite (ou grecque catholique) avec le même cérémonial et suivie d'une réception beaucoup plus modeste, la communauté n'étant pas très nombreuse. Curieuse messe d'après la liturgie orthodoxe : prêtre officiant derrière l'iconostase, faisant le tour de l'autel, l'encensoir à la main, et n'apparaissant face aux fidèles que pour les encenser à leur tour et multiplier les triples signes de croix. — Quelques jours de répit et, le dimanche suivant, messe arménienne chantée par un prêtre au front ceint d'une couronne. — Enfin, huit jours après, la messe syriaque terminait la série. La communauté syriaque comptait parmi les moins importantes, mais son patriarche, Mgr Rahmani, qui résidait à Beyrouth même, s'imposait par sa forte personnalité que soulignait de prime abord un masque énergique.

Après une visite au délégué apostolique, Mgr Giannini, dont l'italianisme se renforçait de celui de son coadjuteur, un franciscain, la prise de contact avec les Eglises orientales trouva son couronnement lors d'une réception chez le patriarche maronite, dans sa résidence d'hiver de Békerké, relativement éloignée de Beyrouth quand il s'agissait d'y parvenir en voiture à cheval. Première étape : le Fleuve du Chien, petit cours d'eau entre des parois rocheuses couvertes d'inscriptions laissées par les nombreux envahisseurs de la région, Egyptiens, Phéniciens, Romains, Arabes, Turcs, Croisés, Français de l'expédition de 1840, en at-

tendant celle de ces mêmes Français, libérateurs du pays en 1918. Car c'était bien là, suivant le mot d'un auteur libanais, « un coin du monde où le monde entier a passé ». Seconde étape : arrêt chez la famille Khazen dans le petit port de Djounich, mollement allongé le long de la mer. L'ancien et traditionnel dévouement des Khazen envers notre patrie avait valu à un de leurs ancêtres, Abou-Naufel, les fonctions de vice-consul de France à *Baruth,* attribuées par Louis XIV en 1655, charge restée dans la famille pendant un siècle (1). Aussi ses descendants étaient-ils fiers de sortir de leurs archives les lettres des rois de France, témoignage de cet honneur. Ils devaient chèrement le payer : les deux frères Khazen, drogmans honoraires du Consulat général, furent pendus par les Turcs en 1916.

De Djounich la route, après avoir longé la côte, oblique brusquement pour escalader en lacets le flanc assez aride de la montagne. Frangé d'écume, le rivage se dessine peu à peu découpant de ses sinuosités la soie bleue et miroitante de la mer. Ainsi découvert du haut des gradins taillés en terrasses sur lesquelles se cultivent le mûrier et la vigne, le panorama est non sans grandeur.

Enfin apparaît le patriarcat, grande bâtisse rectangulaire et très sobre précédée d'un double escalier au haut duquel le clergé attend ses hôtes. A travers des salles hautes et lumineuses, nous sommes conduits vers Sa Béatitude Monseigneur Hoyeck. De taille moyenne, d'aspect lourd et massif, c'est un vieillard au visage embroussaillé de barbe grise où d'épais sourcils ombragent des yeux globuleux un peu à fleur de tête. Comme tout le haut clergé maronite, il porte la calotte côtelée de soie noire, un peu en forme de gland de chêne, qui se prolonge sur la nuque par un petit capuchon également noir. N'étaient la ceinture rouge barrant sa soutane et une large croix pectorale constellée de pierreries, rien ne le distinguerait de son nombreux entourage ecclésiastique où les taches rouge sombre de quelques tarbouches coiffant des laïcs mettent parmi tout ce noir une note colorée. S'appuyant pesamment sur une canne, Mgr Hoyeck

(1) R. Ristelhueber, *Les traditions françaises au Liban*, Alcan, 1918 et 1925.

vient au devant de vous. La cordialité des paroles de bienvenue qu'il adresse n'éclaircit guère son visage dont l'expression reste grave.

Un banquet nous attend auquel prend part une large assistance répartie en longues tables parallèles. Le silence un peu gêné qui suit le Benedicite se rompt peu à peu, le vin d'or du Liban, sorte de Samos, et plus encore l'*arak* déliant les langues. Aussi est-ce au milieu d'un brouhaha que le patriarche se lève pour prononcer dans un parfait français, mais d'une voix un peu assourdie malgré la chaleur de ses paroles, une allocution rappelant les services rendus par notre pays à sa communauté et réaffirmant son dévouement ainsi que sa confiance dans l'aide qu'il attend de nous. Quelques voix lui font écho, entre autres celles du docteur Gémayel, père ou oncle de l'actuel chef des phalanges libanaises, qui provoque un tonnerre d'applaudissements en s'exclamant d'un ton pathétique : « Nous resterons fidèles à la France avec une intransigeance jalouse ». Avec quelques privilégiés, le patriarche se retire alors dans un petit salon où, dédaignant les fauteuils, il s'asseoit non sans effort sur un énorme coussin rond posé à terre. Et c'est un curieux spectacle que celui de ce vénérable prélat égrénant un terbé pour commenter dans cette posture, avec une singulière clairvoyance, les événements politiques dont la tournure l'inquiète pour la stabilité de l'Empire ottoman.

Cette rapide revue des communauté orientales ne serait pas complète sans une mention de la communauté orthodoxe. Nombreuse et influente, celle-ci se réclamait naturellement de la protection de la Russie et non de la nôtre. Certains de ses membres — les Sursock, les Boustros, les Trien — possédaient les plus grosses fortunes de la région. Partageant leur temps entre Beyrouth, l'Egypte voisine où ils avaient des parents et des intérêts, et Paris où il a toujours été de bon ton de se plaire, ils se piquaient, non sans raison, de former l'élite de la société. Le quartier orthodoxe, ou quartier Sursock, au nord de la ville, avec ses palais blancs au milieu de grands jardins plantés de palmiers, était sans conteste le plus agréable de la ville. Il y régnait une atmosphère d'oisiveté et d'opulence très « Côte

d'Azur ». Ces dames orthodoxes dont la grâce naturelle se paraît de charmants prénoms, Isabelle, Linda, Azézé, centre de la vie mondaine, faisaient assaut non seulement de toilettes mais aussi d'esprit et certaines d'entre elles ne manquaient ni de raffinement ni de culture.



Le début du long et pénible été syrien, période des examens et des distributions de prix, donnait l'occasion de faire plus ample connaissance avec les établissements scolaires subventionnés par nos soins. Ils étaient légion, depuis la Faculté de Médecine de Beyrouth jusqu'à la poussière des petites écoles de village entretenues au Liban par nos nombreuses congrégations. Sur les 70.000 élèves des institutions bénéficiant de nos allocations dans l'ensemble de l'Empire Ottoman, 23.000 relevaient de notre Consulat général à Beyrouth, soit près de 6.000 dans la ville même, plus de 15.000 au Liban et environ 1.500 à Tripoli et à Saïda. Sans compter les sommes importantes attribuées à la Faculté de Médecine et au Collège de la Mission laïque, lequel jouissait d'une faveur spéciale, c'était un total de 150.000 francs-or, soit plus de 30 millions de nos francs actuels, que nous avions à répartir en allocations allant de 100 francs (20.000 francs actuels) jusqu'à 7.000 francs, montant exceptionnel. Cent francs ! secours matériel presque insignifiant, mais encouragement moral infiniment précieux à valeur de symbole et dont les bénéficiaires étaient fiers, comme représentant aux yeux de tous l'intérêt que leur portait la France, la grande protectrice.

La distribution de cette abondante manne impliquait de notre part un contrôle de la tenue des écoles et du niveau de leur enseignement. Le résultat de cette enquête faisait l'objet d'un volumineux rapport au Département, suivi des propositions d'allocations pour l'année suivante.

Non sans quelque titre, les Jésuites prétendaient à la primauté dans le domaine scolaire. N'avaient-ils pas la haute main sur la Faculté de Médecine fondée sur leur initiative dès 1880 environ ? Leurs prétentions fondées sur l'importance de l'éta-

blissement, pompeusement baptisé « Université Saint-Joseph », étaient plus discutables. Certes, celui-ci comptait de nombreux élèves, 450 environ, mais ce n'était en somme qu'un établissement d'enseignement secondaire et sur ce terrain le collège installé par les Lazaristes dans le Liban à Antoura (300 élèves), non loin du Patriarcat maronite, lui faisait concurrence. De l'un et de l'autre étaient sortis de brillants sujets qui faisaient également honneur à leurs maîtres et créaient entre eux une stimulante émulation. Sur un plan plus modeste, mais aussi plus réaliste, se tenait le Collège des Frères de la Doctrine chrétienne. Non seulement le nombre de ses élèves (860) le mettait hors de pair, mais tandis que Jésuites et Lazaristes, suivant la tradition chère à nos anciennes institutions religieuses, cultivaient avant tout le latin et les belles-lettres, pour ne pas dire la rhétorique, en vue de former des candidats avocats, médecins, journalistes, politiciens, déjà pléthoriques, les Frères bornaient leur ambition à la finance et au commerce. Leur enseignement, sans doute un peu restreint, mais précis et pratique, s'était si bien imposé que les banquiers et les négociants se disputaient la collaboration des élèves sortis dans un bon rang.

Une hiérarchie analogue régnait parmi les écoles réservées aux jeunes filles, mais elle se faisait sentir sur le terrain social et non sur celui de la valeur des études. Au sommet de cette hiérarchie trônait le collège des Dames de Nazareth, dont l'imposait bâtiment dominait quelque peu la ville à la manière d'un château-fort. Ses 150 élèves se recrutaient dans des milieux sélectionnés et provenaient un peu de tous les coins de l'Orient : c'était l'élite, à prétention « aristocratique », de la fortune sinon de la naissance. A ce Collège de haute lignée, ces Dames avaient adjoint une école sans prétention, où 180 filles pouvaient entrer sans justifier de titres spéciaux. Au-dessous se classaient les écoles des Sœurs de Saint-Joseph (375 élèves) et des Sœurs de la Sainte-Famille (360 élèves), qui accueillaient les filles de la bourgeoisie aisée. Enfin, dernières venues dans cette hiérarchie, mais d'une activité et d'un dévouement admirables, les Sœurs de Saint-Vincent de Paul recevaient les humbles et même les déshérités, les orphelines. Leurs trois établissements à Beyrouth

même réunissaient 1.800 jeunes filles à qui elles enseignaient les travaux ménagers, la couture, le blanchissage. Le succès de cet enseignement professionnel avait amené leur doyenne, la Mère Meyniel, une robuste Auvergnate respectée de tous, à ouvrir une école du même ordre pour les garçons (200 élèves) où ceux-ci apprenaient le métier de charpentier, de maçon, de tailleur.

C'étaient là les établissements dirigés par des ordres religieux français. A eux s'ajoutaient les écoles indigènes subventionnées par nous, collège maronite (350 élèves) et melchite (200 élèves). Mais alors que celles-ci ne recevaient que des coreligionnaires de leur rite, les nôtres s'ouvraient indistinctement à tous ceux qui venaient à elles, chrétiens de toutes les communautés et même musulmans ou israélites, comme le cas était fréquent à la Faculté de Médecine.

Ce rapide exposé de notre action à Beyrouth dispense d'insister sur celle qui s'exerçait au Liban, son prolongement. L'énumération des établissements subventionnés serait oiseuse. Qu'il suffise d'indiquer que ces mêmes religieux et religieuses français déployaient dans *la Montagne* une activité non moins grande et tout aussi efficace. Quant à l'effectif scolaire se distinguaient les Lazaristes (6.600 élèves) et les Sœurs de Saint-Vincent de Paul (2.500), tandis que les Capucins et les Maristes s'ajoutaient encore à la liste précédente. Enfin nous marquions également notre intérêt à des écoles dirigées par les différentes communautés orientales et qui réunissaient 2.500 enfants.



Notre mission de protectorat et le réseau serré des institutions d'inspiration française, dont l'origine remonte au milieu du XVII[e] siècle, constituaient notre patrimoine moral. En nous conférant un prestige inégalé, son importance dépassait de loin celle de notre patrimoine matériel : chemin de fer Damas-Hama-Prolongements (D.H.P.), port et gaz de Beyrouth, tramways libanais, Banque ottomane, Banque de Salonique, agences des maisons de soie de Lyon, entreprises commerciales, etc... A cette

époque, nos religieux et religieuses ne se cachaient pas de travailler pour la gloire de la France presque autant que pour la gloire de Dieu. Leur patriotisme brillait d'une flamme aussi pure et intense que celle de leur foi. Catholicisme et France leur apparaissaient inséparables. Ces deux notions représentaient dans leur esprit les faces différentes de la même pensée qui les avait poussés à quitter leur pays pour exercer au loin une action à la fois de charité religieuse et de propagande française. C'est à eux que nous sommes redevables de l'incomparable rayonnement de la France dans les régions d'Orient. Si certains Libanais connaissent les finesses de notre langue au point de figurer parmi de bons écrivains français, si les petites filles des villages de la Montagne en possèdent les éléments, ils les ont appris dans les Collèges des Jésuites ou dans les modestes écoles des bonnes Sœurs. Et cette longue, patiente et persévérante activité, doublée de dévouement, a imprimé sur le Liban l'empreinte française qui le marque encore aujourd'hui.

Ce n'est qu'un peu plus tard, et singulièrement à la suite de la guerre de 1914, que le Saint-Siège, prenant ombrage de la manifestation par les missionnaires de leurs sentiments nationaux, les a invités à ne pas se laisser influencer par les intérêts de leur patrie d'origine afin de se consacrer uniquement à leur apostolat. L'acuité des rivalités internationales et l'émancipation progressive des populations indigènes animées d'un désir d'indépendance avaient motivé cette orientation nouvelle. Assurée de sa pérennité, l'Eglise entendait dégager son action de celle de puissances temporelles dont l'influence, et même l'existence, sont toujours sujettes à caution. Le caractère spirituel de sa mission lui faisait un devoir, pensait-elle, d'éviter de lier ses destinées à celles d'une nation en particulier. D'où les instructions adressées aux missionnaires de n'avoir plus à rechercher une protection autre que celle de Rome, ou de l'Etat dans lequel ils exerçaient leur ministère ; d'où également la formation d'un clergé indigène, répondant aux aspirations locales et en même temps dégagé de toute influence extérieure.

En 1908, il n'en était encore rien. Missionnaires et communautés orientales de disputaient l'honneur de recevoir un témoi-

gnage de la protection que voulait bien leur accorder le représentant de la France. Les membres du Consulat général avaient à se partager les présidences des examens et celles des longues distributions de prix, encore prolongées par une « séance récréative » en dépit de la température excessive. La présence d'un modeste commis était recherchée comme une précieuse marque d'intérêt.

Mais c'est la visite de nos navires de guerre qui marquait le point culminant de ces manifestations d'attachement à la France. L'un d'eux faisait-il escale en rade, c'était une ruée à bord pour obtenir de nos officiers la faveur d'une visite. Parée de guirlandes, l'école prenait un air de fête. Massés dans la cour, les élèves acclamaient les visiteurs en attendant de montrer leur savoir. La chanson composée par une « bonne Sœur » et hurlée à tue-tête par ses élèves résonne encore à mes oreilles. Elle se terminait par ce souhait rimé : « Il ne faut pas qu'il par-te, l'amiral de la Jar-te ». La conjonction du missionnaire, du consul et du marin formait un trinôme essentiellement représentatif de l'influence française en Orient.

Le début de l'automne amenait le retour d'une cérémonie qui marquait dans les fastes de la vie beyrouthine : les examens de la Faculté de Médecine. Celle-ci avait été fondée dès 1883 sur l'initiative des Jésuites désireux de ne pas laisser le champ libre à la mission protestante américaine qui dirigeait une Ecole de Médecine déjà florissante et luxueusement installée. La nôtre eut des débuts modestes avec onze élèves. Ils étaient déjà 240 vingt-cinq ans plus tard, la moitié seulement catholiques, à côté desquels figuraient 70 orthodoxes, 24 israélites, 20 musulmans et deux druses. L'enseignement était dispensé par six professeurs français laïques auxquels des Jésuites prêtaient leur concours pour la période d'études scientifiques préparatoires.

Les premiers jours de novembre, la chaleur déjà apaisée bien que le ciel restât ensoleillé, la saison était agréable pour recevoir des hôtes étrangers. Alors débarquait à Beyrouth le jury mixte chargé de faire passer les examens de doctorat. Trois professeurs des Facultés de France, trois autres, Ottomans, de la Faculté de Constantinople, délivraient le diplôme qui mettait

son détenteur en mesure d'exercer la médecine aussi bien sur toute l'étendue du territoire turc qu'en France et dans les possessions françaises. La remise de ces diplômes donnait lieu à une cérémonie solennelle : professeurs de France en toge, de Turquie en uniforme, ceux de la Faculté elle-même en habit. Pour en commémorer le souvenir, tous posaient devant l'objectif du photographe, hiérarchiquement échelonnés. Etaient également présents le Consul général de France et le supérieur des Jésuites, le R.P. Cattin, aussi actif qu'énergique, dont le teint coloré animait le visage encadré d'une barbe blanche. Grimpés sur des bancs, les vingt-sept nouveaux promus, leur rouleau de parchemin à la main, formaient un groupe racial d'une curieuse diversité où se mêlaient Libanais, Syriens, Palestiniens, Egyptiens, Turcs d'Asie Mineure, Arméniens, Persans, Israélites et même un juif russe à qui le *numerus clausus* pratiqué dans sa patrie avait interdit l'accès de l'Université. Trois cent cinquante médecins et soixante pharmaciens étaient ainsi sortis de notre Faculté pour se répandre dans tout l'Orient, une vingtaine en France et dans ses colonies et cinq jusqu'en Amérique où des groupes non négligeables de Libanais faisaient plus ou moins fortune.

Ce succès avait souligné l'insuffisance des locaux de notre Faculté, étroite et vétuste. En 1911 de nouveaux et vastes bâtiments furent inaugurés, comportant des aménagements pourvus de laboratoires modernes, et un hôpital construit à proximité. Enfin peu après furent adjointes une Ecole de Droit et une Ecole d'ingénieurs. La modeste graine déposée par les Jésuites s'épanouissait en une floraison d'institutions universitaires, qui affirmaient définitivement l'emprise intellectuelle de la France sur ces régions.



Mais, avant l'automne, de graves événements politiques s'étaient produits. Le 25 juillet courut le bruit qu'à la suite de troubles éclatés en Turquie d'Europe, le sultan Abdul Hamid avait accordé une Constitution. Bruit confus dont la signification et la portée échappaient à une masse passive habituée à vivre

dans la soumission sans vue d'avenir. Cependant les nouvelles se succédaient : un grand changement s'était produit dans l'Empire où le groupe des Jeunes Turcs, porté au pouvoir par l'armée, s'apprêtait à bouleverser les bases de la structure sociale en proclamant la liberté pour tous et l'égalité entre les membres des différentes races et religions. D'abord étourdie et hésitante, la population de Beyrouth participe brusquement à l'allégresse générale. Le 31 juillet, la ville prit un air de fête : guirlandes, palmes, drapeaux, tapis étalés aux fenêtres, arcs de triomphe improvisés, la nuit illuminations. Partout des portraits du sultan ornés du mot liberté, jusque-là chuchoté avec prudence, maintenant éclatant en lettres d'or. Jamais les rues n'avaient vu pareil grouillement. Fait sans précédent, chrétiens et musulmans fraternisaient tout à coup. Attablés à la terrasse des cafés, ils s'offraient des bouteilles de limonade gazeuse en écoutant les chants nasillards et monotones hurlés par les larges pavillons des gramophones. Feux de joie, feu de paille. Bientôt les traditionnelles divergences religieuses et les préventions qui cloisonnaient le pays reparurent, et tout rentra dans les antiques ornières.

Il y avait cependant quelque chose de changé. Le vali en fonction fut révoqué ; son éphémère successeur dut fuir sous escorte au milieu des huées, et celui qui vint le remplacer donna rapidement sa démission. Bref, à la stabilité administrative de l'ancien régime succéda un défilé de gouverneurs. A peine avions-nous fait la visite rituelle au nouveau venu qu'il fallait encore, en pleine chaleur, endosser l'uniforme pour aller saluer son remplaçant. Autre signe des temps, les grèves, à peu près inconnues jusqu'alors, se succédaient, elles aussi : grève du chemin de fer, du port, du gaz. Toutes ces entreprises, à capitaux français, étaient touchées. Brusquement, les ouvriers s'étaient aperçus que leurs salaires étaient insuffisants et en réclamaient l'augmentation par les voies les plus modernes. Enfin un sentiment non pas nouveau, mais singulièrement amplifié, se faisait jour, le nationalisme. Alors que la population réagissait d'ordinaire faiblement aux événements extérieurs, l'annexion, au début d'octobre, de la Bosnie et de l'Herzégovine déclencha une

violente agitation. Le bateau du Lloyd de Trieste fut empêché d'entrer dans le port et les marchandises en provenance d'Autriche systématiquement boycottées, même les tarbouches, coiffure nationale, en grande partie fabriqués dans les ateliers de la région viennoise.

C'étaient là les réactions de Beyrouth, à majorité musulmane, partie intégrante de l'Empire au même titre que toute autre portion du territoire. Il en allait autrement pour le Liban chrétien, doté d'un statut particulier dont le sort l'intéressait avant tout. Or il était bien improbable que, sollicités de tous côtés par des problèmes urgents, les Jeunes Turcs eussent songé à mettre en course l'autonomie libanaise garantie par les puissances. Une question se pose cependant qui suscita quelques discussions. Des élections générales devant avoir lieu dans tout l'Empire, le Liban allait-il, lui aussi, nommer des députés ? Les intéressés se rendirent compte assez rapidement que ce geste entraînerait plus d'inconvénients que d'avantages, la sagesse commandant un prudent *statu quo*.

L'ère de réconciliation annoncée par les Jeunes Turcs ne fut pas de longue durée. En été, c'était la fraternisation ; dès le printemps suivant, des massacres.

Au milieu d'avril 1909, la nouvelle parvint que de nouveaux troubles venaient d'éclater à Constantinople au cours desquels l'émir druse Mohammed Arslan, envoyé par les siens comme député au Parlement, avait trouvé la mort. Des chrétiens auraient été molestés et des Arméniens, infortunées victimes prédestinées par un sort cruel, de nouveau traqués. La population chrétienne de Beyrouth conservait cependant un certain calme jusqu'au moment où l'horreur des massacres d'Arménie se manifesta non loin des frontières libanaises. A Lattakié s'entassaient deux mille réfugiés. Plus au nord, ils affluaient le long des côtes, survivants d'un pénible exode qui, sur une route jalonnée de cadavres, les avait amenés de la région montagneuse de Dierbékir jusqu'à la mer.

A ces nouvelles l'inquiétude des chrétiens allait grandissant, certains se préparant même à partir pour le Liban. De leur côté, les musulmans se montraient troublés ; la place des Canons,

centre nerveux de la ville, donnait le spectacle d'une agitation insolite. Tout le monde attendait avec une certaine anxiété le 26 avril, date à laquelle le corps de l'émir Arslan devait être ramené à Beyrouth. C'est alors que, faisant force vapeur, le croiseur *Jules-Ferry* arriva la veille même de Toulon. La vue du pavillon français flottant en rade apporta aussitôt un immense soulagement : les chrétiens se sentaient protégés. Les obsèques de l'émir, auxquelles la présence de deux cents cheiks druses desecndus de la Montagne donnait une solennité particulière, se déroulèrent dans un calme non exempt d'une certaine tension, mais sans aucun incident.

Le sultan Abdul Hamid déposé, les tueries n'en continuèrent pas moins. Dénués de tout, les rescapés imploraient secours. Aussi le *Jules-Ferry* ne tarda-t-il pas à lever l'ancre pour aller leur apporter quelque ravitaillement et des soins médicaux. Bientôt le cuirassé *Vérité* prit sa place en rade. Puis toute une escadre composée de nos plus beaux croiseurs fit de Beyrouth son port d'attache, le *Victor-Hugo*, le *Jules-Michelet*, l'*Ernest-Renan,* nom bien fait pour reparaître dans ces parages, familiers à l'auteur de la *Vie de Jésus,* mais d'une résonnance fâcheuse à des oreilles catholiques. A tour de rôle, ils allaient croiser sur les côtes d'Asie Mineure, procurant aux populations en détresse le réconfort moral d'une protection assurée en même temps qu'une aide matérielle indispensable, nourriture, vêtements, tentes d'abri, couvertures, produits pharmaceutiques. Un des navires des Messageries Maritimes, le *Niger,* fut dérouté pour participer à cette œuvre humanitaire. Un moment parut un petit croiseur anglais, le *Diana,* mais devant le déploiement de notre flotte, il préféra s'éclipser, les Britanniques n'étant guère enclins à jouer les seconds rôles en matière de marine et notre prépondérance dans le bassin oriental de la Méditerranée étant si nettement acceptée par tous qu'ils ne cherchaient pas à nous la contester, même dans ce domaine.

Pendant près de trois mois, la rade fut donc animée par les longues masses grises de nos croiseurs où se profilaient les canons pointant hors des tourelles. Des fêtes et des réceptions, dont le passage des unités navales est l'occasion, il ne pouvait

être question à cette période trouble. Cependant la seule présence de nos navires provoquait un actif mouvement de va et vient de canots amenant à bord les nombreuses personnes désireuses de les visiter — excellent démonstration de notre prestige — ou les officiers et marins descendant à terre.

Se prêtant avec bonne grâce aux visites qui leur étaient demandées, le commandant de l'escadre, l'amiral Pivet, secondé par ses officiers, fit le tour de nos établissements scolaires et hospitaliers. Un accueil leur y était réservé dont la chaleur, ajoutée à celle de l'été, n'était pas sans leur occasionner une fatigue certaine. Mais conscients de leur rôle de messagers de la France, ils eurent à cœur de ne pas se dérober à des manifestations aussi touchantes que nombreuses et prolongées. Parmi l'état-major des différentes unités, c'était celui du *Victor-Hugo* qui jouissait de la plus grande popularité. On a vu que les bonnes Sœurs avaient, par anticipation, attribué à son commandant, de la Jarte, une promotion au grade d'Amiral. C'est également avec un trio d'enseignes du *Victor-Hugo*, Engel, Marrast, Fernet, que j'avais lié une amitié qu'un pique-nique au clair de lune organisé sur la plage avec de jeunes collègues étrangers avait achevé de sceller. Le premier disparaissait peu après dans la catastrophe du sous-marin *Pluviose*, le second tombait en 1914 à Dixmude à la tête des fusillers marins, le troisième, remarquablement fin et cultivé, mort assez récemment, a fait partie de cette équipe d'amiraux chargés de fonctions de confiance par le maréchal Pétain.

Cette série de visites ne pouvait naturellement pas se clore sans une réception au Patriarcat maronite. Le cérémonial habituel se déroula alors avec plus de pompe et d'affluence en raison de la rareté de la venue d'une escadre et de la mission de protection confiée à celle de l'amiral Pivet. Le ton des discours échangés s'en ressentit également. Ce n'est pas cette année-là mais un peu plus tard que Mgr Huyeck rendit à son bord la visite faite par un de nos amiraux, qui avait eu la prévenance de faire mouiller son bateau dans la rade libanaise de Djounich, le patriarche maronite mettant un point d'honneur à ne pas s'éloigner de la Montagne. Des doigts amaigris de Mgr Hoyeck

posés sur la rambarde l'anneau épiscopal avait glissé pour tomber à la mer. Afin d'effacer la fâcheuse impression de cet incident, les officiers du bord s'étaient cotisés pour offrir au prélat un nouvel anneau.



Ce rappel des visites de nos marins dans les montagnes libanaises m'amène à évoquer les nombreux séjours que j'y ai fait moi-même. Non seulement j'y trouvais un soulagement aux ardeurs de l'été beyrouthin, mais j'y avais entrepris des recherches sur les anciennes relations entre la France et la communauté maronite. Très désireux de me seconder dans cette enquête, les évêques libanais me conviaient à fouiller dans leurs archives et à interroger leurs souvenirs.

De ces séjours nuls n'étaient aussi agréables et intéressants que ceux passés auprès de l'archevêque de Beyrouth, Mgr Chebli, dont j'ai déjà mentionné l'amitié qu'il me portait. Pendant l'été, il s'installait dans le village d'Aïn Sadé perché sur la crête du Liban qui domine Beyrouth. Sa maison fort modeste, gros cube de pierre percée de larges fenêtres décorées par la vigne, s'ouvrait sur une terrasse d'où l'on découvrait à vol d'oiseau la côte et la mer.

La montée était raide pour gromper jusqu'à Aïn-Sadé ! Les malheureux chevaux peinaient pour hisser la voiture sur une route aux brusques lacets. A mi-chemin, arrêt traditionnel à l'ombre d'un plantureux caroubier qui abritait un petit café. Armé d'une sorte de long couteau de bois, le cocher râclait l'écume des chevaux en sueur et pendant qu'ils soufflaient, il se donnait à lui-même du courage en avalant un grand verre d'eau teinté d'opale par l'arak. Peu à peu, Beyrouth paraissait diminuer en s'enfonçant dans un puits. Le rivage se découpait de plus en plus nettement comme sur un plan en relief, tandis que la mer brillait d'un éclat métallique. La chaleur faisait trêve ; l'air devenait plus sec et l'on percevait bientôt l'odeur des sapins. Enfin après deux heures et demi d'escalade — trajet sans doute effectué en quinze minutes par l'auto — on arri-

vait à 700 mètres devant la maison de Mgr Chebli qui m'entraînait aussitôt sur la terrasse. La côte apparaissait à travers le tremblement d'une buée chaude qui réveillait des sensations faisant mieux apprécier encore la fraîcheur de la montagne. Le promontoire sur lequel s'étend Beyrouth avançait en large coin enfoncé dans la mer sans que l'on pût distinguer la masse des habitations. La nuit, au contraire, leur emplacement était marqué par une infinité de lumières scintillantes comme une pluie d'étoiles tombées à terre. Au chant des cigales, l'archevêque, les pouces passés dans sa large centure violette, la tête dégagée de son petit capuchon noir, allait et venait, discourant avec verve jusqu'au moment où il me conduisait à ma chambre, sorte de cellule aux murs blanchis à la chaux.

La dernière de ces excursions au Liban fut un curieux voyage entrepris de concert avec un de nos compatriotes, le commandant Nojean, résidant à Beyrouth en qualité de membre d'une mission chargée de la réorganisation de la gendarmerie ottomane. Nous avions, en septembre 1911, loué une voiture avec l'intention d'aller passer quelques jours de détente en visitant le sud du Liban que je connaissais mal. La première journée fut toute d'agrément : fraîcheur, cours d'eau, pins et même quelques cèdres à Barouk, vue merveilleuse d'une route en « grande corniche ». Mais notre « incognito » ne tarda pas à être percé et le voyage changea aussitôt de caractère. En dépit de nos efforts pour écarter toute marque d'honneur, il devint, bien malgré nous, une manière de tournée officielle. Annoncée de village à village, notre venue donna lieu à une suite ininterrompue de manifestations de sympathie et de visites aux notabilités qui protestaient de leur attachement à la France. A Beit-Eddine, l'évêque tint à nous héberger ; à Deïr-el-Kamar, où reposent les restes de nos soldats tombés au cours de l'expédition de 1860, une sonnerie française de clairon nous tira fâcheusement de notre sommeil dès 5 heures et demie du matin. Partout, banquets, réceptions, discours. Escortés par la foule, nous étions aspergés d'eau de rose par les femmes juchées sur les toits en terrasse, tandis que les hommes tiraient des coups de revolver. L'un d'eux nous accueillit un peu brusquement au seuil d'une

maison dont le propriétaire dissimulait l'arme derrière son dos. Le soir, illuminations et même un feu d'artifice improvisé. A Djezzin, la mission des Jésuites invita la population à une messe pour célébrer notre passage et nous descendîmes sur Saïda escortés par des cavaliers. Après six jours de réjouissances, nous pûmes enfin nous reposer à Beyrouth des fatigues de ce voyage triomphal, bien imprévu.

C'est sur ce dernier trait que je veux finir d'égrener ce chapelet de souvenirs.

Liban, cher Liban ! que la France était belle à ton grand soleil !

René RISTELHUEBER (1).

(1) Cet article de souvenirs n'aura malheureusement pas de suite. Notre ami René Ristelhueber nous a quittés en effet le 19 février. Un hommage sera rendu dans le prochain numéro de la *Revue* à ce collaborateur fidèle et dont nos lecteurs appréciaient l'art sobre et la claire information, par M. Henri Ponsot, Ambassadeur de France.

TRIESTE ET LA FRANCE

La Restauration (*fin*)

III

Nous avons quitté le Comte de Pontgibaud au lendemain de la chute de l'Empire. La Restauration a comblé les vœux du royaliste, mais l'émigré se sent maintenant trop âgé pour regagner la France et n'envisage plus que de finir ses jours à Trieste devenue sa seconde patrie.

Est-ce à dire que la maison Joseph La Brosse va se contenter du train-train journalier ? *L'Histoire de Cent Ans* nous apprend que le négociant entreprenant, associé hier encore par Marmont à l'ouverture d'une nouvelle route commerciale à travers les Balkans, se signalera une dernière fois par une initiative remarquable. Il expédiera en 1815 un bâtiment aux Antilles, et s'efforcera avec succès de conquérir « des débouchés au commerce dans l'Océan Pacifique et au Pérou par l'isthme de Panama » (1).

Le gouvernement autrichien avait si peu ignoré cette tentative que lorsque l'Empereur François I[er] vint à Trieste le 5 mai 1816, il dit à Joseph Labrosse qu'il reçut en audience particulière :

« Je sais que vous recherchez les opérations utiles au pays ; je connais votre expédition aux Antilles, je désire qu'elle ait un bon

(1) P. 120.

succès ; cela sera le moteur de beaucoup d'autres. Toutes ces circonstances m'étaient bien connues, le prince de Metternich n'a fait que m'en rafraîchir la mémoire. Je me plais à vous réitérer l'assurance de ma satisfaction. »

L'Empereur avait évoqué auparavant les principaux épisodes de la vie de Pontgibaud, lui disant combien il avait apprécié la conduite qu'il avait toujours tenue dans ses Etats :

« Votre position a été épineuse à l'époque où ces provinces ont passé sous la domination française, vous vous en êtes tiré avec cette noblesse qui caractérise les personnes de votre naissance ; vous avez su combattre pour vos princes lors de leur sortie de France, vous soumettre ensuite à des circonstances impérieuses ; vous avez su n'être à charge à personne, vous créer des ressources ; j'espère que, sans avoir acquis une fortune pareille à celle perdue, vous êtes arrivé du moins à l'aisance. » (1)

Pontgibaud devait revoir la France à l'occasion du mariage de son fils avec Amantine de la Rochelambert, célébré le 2 mai 1818.

Des naissances se succèderont à Trieste et l'élite du Faubourg-Saint-Germain trouve un accueil sympathique chez Joseph Labrosse :

« Nous avons ici depuis huit jours, écrit Chevalier, le 8 juillet 1819 (2) deux Français qui appartiennent à des familles distinguées ; ce sont M. le Comte de Dreux-Brézé, lieutenant aux chasseurs de la Côte-d'Or, et le Vicomte de Bourbon-Busset, accompagnés de M. Lecointre, propriétaire, dans un voyage qu'ils se proposent de faire en Autriche et en Russie. Ces messieurs doivent partir demain ou après demain ; M. le Marquis de Pontgibaud, chez lequel ils sont logés, fait tout ce qui peut dépendre de lui, pour leur rendre le séjour de Trieste aussi agréable que possible. »

La Comtesse de Pontgibaud s'éteindra la première, le 21 juillet 1822. Un article nécrologique magnifiant ses vertus et ses dons lui fut consacré par la *Gazette de France*. Son mari devait lui survivre deux ans.

Il fait en juin 1823 un dernier séjour à Paris, dîne chez

(1) P. 199.
(2) *Cor. Trieste*, t. XIV (1815-1821), n. 20, fgl. 190.

Ferrand (1), avec « le fameux Bergasse » (2) et Achille de Jouffroy (3), voit le duc de Doudeauville qui « réclame quatre à cinq cents bouteilles de vin de Chypre, le meilleur » (4), passe « un couple d'heures avec le comte Chaptal » (5), visite la Malmaison qu'il ne connaissait pas encore, est l'hôte de l'ambassadeur d'Autriche, négocie avec Rotschild (6).

A la mi-septembre, il quitta Paris qu'il ne devait plus revoir. Sa dernière joie fut la naissance du second de ses petits-fils, le 27 novembre 1823, « magnifique nourrisson » qu'arrête souvent pour le carresser Caroline Murat dont la voiture croisait à la promenade la calèche des enfants d'Armand de Pontgibaud (7).

Mais voici que l'année suivante un bref paragraphe glissé dans un bulletin d'information nous fait pressentir la fin prochaine de l'homme qui fut certainement le plus remarquable représentant qu'ait jamais possédé la colonie française de Trieste :

« Mr le Comte de Pontgibaud, écrit à Chateaubriand Chevalier, le 18 mai 1824, chef de la maison de commerce sous le nom de Joseph La Brosse, est dangereusement malade depuis plus de six semaines. Son grand âge et la force de la maladie qui l'oppresse sont deux causes qui font désespérer du rétablissement de sa santé. » (8)

Deux mois plus tard, il appartiendra au Comte de La Rue d'annoncer son décès.

(1) Antoine-François-Claude, magistrat, publiciste et homme politique français (1751-1825), membre de l'Académie Française.

(2) Célèbre avocat, né à Lyon en 1750, mort à Paris en 1832, surtout connu par ses démêlés avec Beaumarchais.

(3) 1785-1859, fils de l'inventeur de la navigation à vapeur. Il devait ajouter à l'œuvre paternelle et fut un temps directeur de l'arsenal de Venise. Il est surtout connu comme un des plus brillants publicistes de la Restauration.

(4) *L'Histoire de Cent Ans*, p. 321.

(5) Chimiste et homme d'Etat (1756-1862). On peut se demander si l'entretien des deux hommes ne porta pas sur l'amélioration de la culture de la vigne.

(6) Lettres de Joseph Labrosse à son fils Armand des 2 et 26 juin 1823, *L'Histoire de Cent Ans*, pp. 320 et s.

(7) Nous résumons ici la page 359 de *L'Histoire de Cent Ans*.

(8) *Cor. Trieste*, t. XV (1822-1824), n. 239, fgl. 249.

« M. le Marquis de Pontgibaud, ancien colonel d'infanterie, est mort avant hier à l'âge de 70 ans ; peu après la dissolution de l'armée de Condé ou M. de Pontgibaud a servi, il est venu s'établir à Trieste où il a fondé une maison de commerce sous le nom de Joseph Labrosse. Il y a acquis une fortune importante et surtout une considération qui l'a situé à la cote du commerce de cette ville. C'est une perte sensible pour Trieste et principalement pour les Français de toutes les classes établis dans ce pays, d'autant que Monsieur son fils qui, jusqu'à présent avait suivi la carrière des affaires, va quitter Trieste pour rentrer en France avec sa famille. » (1)

Pontgibaud avait contracté un refroidissement à Ronchi. La ville de Trieste, reconnaissante de ses nombreux services, voulut prendre à sa charge les frais de ses obsèques comme, lors, de la mort de la Comtesse elle l'avait déjà fait pour celle-ci, et lui fit ériger un monument derrière l'église de Saint-Juste. Démoli en 1955, il vient d'être reconstruit, Trieste attestant ainsi la fidélité de son souvenir (2).

Huit négociants — il en avait également été de même pour sa femme — portèrent le cercueil et huit autres les torches. Chevalier, représentant le Consulat, se joignit au cortège, accompagné de tous les capitaines français dont les bâtiments se trouvaient sur rade.

On eût bien surpris le Comte de Pontgibaud en lui disant qu'il aurait un jour sa légende et que l'histoire littéraire s'emparerait de son personnage. Nous l'avons vu mentionné par Charles Nodier dans *Jean Sbogar* et *Mademoiselle de Marsan* (3).

(1) *Cor. Trieste*, t. XV (1822-1824), n. 252, fgl. 268. — Comme l'indique le Comte de La Rue, le fils du défunt, Armand de Pontgibaud qui sera nommé pair de France sous la Restauration, entendit que la raison sociale « Joseph Labrosse » disparut avec lui. Les acquéreurs de sa maison de commerce « eurent beau offrir soixante mille francs pour chacune des lettres qui composaient ce nom magique, cette faveur leur fut refusée, M. de Pontgibaud voulant que ce nom s'éteignît avec celui qui l'avait illustré ». *L'Histoire de Cent Ans*, p. 355.

(2) Pour tout ce qui concerne les obsèques, v. *L'Histoire de Cent Ans*, pp. 345 et s. L'inscription du monument s'y trouve reproduite. — Il serait injuste de ne pas signaler ici que c'est à la ténacité des interventions de M. de Incontrera, défenseur zélé des témoignages de la présence française à Trieste, qu'est due la reconstruction du monument Pontgibaud, celui qu'il a remplacé était situé derrière l'abside de la basilique ; le nouveau occupe une position plus favorable sur le parvis de la cathédrale.

(3) V. *R.H.D.*, 1959, p. 156 et s.

Sous son pseudonyme, il sera cité par Balzac et dans un roman oublié George Sand s'inspirera de son personnage.

Préfaçant les *Mémoires du Comte de Moré*, frère, rappelons-le, du Comte de Pontgibaud et longtemps son commensal à Trieste avant de devenir au n° 6 de la Place Royale le voisin de Victor Hugo, Geoffroy de Grandmaison nous apprend que Balzac, imprimeur, on l'a vu, de leur édition originale, semble avoir été « particulièrement intéressé par ce volume dont il eut le manuscrit entre les mains ».

« Dans l'histoire du procès auquel a donné lieu *Le Lis dans la Vallée*, nous rappelle le savant commentateur, il a écrit ces lignes » :

« Quelques charitables loustics demandent pourquoi j'étais M. Balzac en 1826. Si j'explique ma vie, autant expliquer tout. Quand un éloquent député de la Restauration se faisait imprimeur et gagnait trois francs en tirant le décret qui le condamnait à mort, il n'avouait pas son noble nom. *A Trieste, un pair de France s'appelait Labrosse et se faisait commerçant...* (1). On doit avoir l'esprit de son état lorsqu'on en prend un, et je connais en ce moment quelques enfants de familles illustres qui ne mettent pas leurs titres en signant leurs lettres de commerce. *Ainsi ais-je fait.* Ceci est la fable du meunier, son fils et l'âne. » (2)

On peut se demander si Balzac lui-même n'a pas apporté de remaniements au manuscrit.

S'il ne s'agit ici que d'un rappel de lecture, il prouve à tout le moins que l'ancien imprimeur n'avait pas oublié les *Mémoires* du Comte de Moré. George Sand s'en est-elle inspirée, a-t-elle entendu parler de Pontgibaud pendant son séjour à Venise ? Les deux, peut-être. Quoi qu'il en soit, son roman de *Simon* lui doit un de ses principaux personnages.

Le Comte de Fougères est un émigré désireux de revoir sa patrie et de reprendre possession du domaine ancestral. Il y arrive secrètement, rencontre le neveu de l'avoué chargé de ses

(1) *Le Lys de la Vallée* parut en 1835, ce qui explique que Balzac ait attribué à Joseph Labrosse une paierie qui n'appartiendra qu'à son fils.

(2) Préface, p. 16.

intérêts. C'est Simon, jeune homme romantique qui se plaît à de longues courses solitaires. La conversation s'engage :

« J'ai pensé que travailler, dit Labrosse, était plus noble que mendier... Savez-vous ce que je fis ? Je réalisai le produit de quelques économies que j'avais réussi à trouver ainsi qu'un peu d'or ; j'achetai un petit fonds de commerce, et je me fixai dans une ville où le commerce commençait à fleurir. Les affaires à Trieste prospéraient vite et les miennes par conséquent. Nous étions là une colonie de transfuges de tous pays : Français, Anglais, Orientaux, Italiens. Les habitants nous accueillaient avec empressement. Les débris de la noblesse vénitienne, à laquelle on avait arraché sa forme de gouvernement et jusqu'à sa nationalité, vinrent plus tard se joindre à nous, pour acquérir et pour consommer. Oh ! maintenant, Trieste est une ville de commerce d'une grande importance. J'en revendique ma part de gloire, entendez-vous ? On dit assez de mal des émigrés et la plupart d'entre eux l'ont mérité ; il est juste qu'on ne confonde pas les boucs avec les brebis. » (1)

Langage invraisemblable dans la bouche du Comte de Pontgibaud. Il n'eut pas moins désavoué les propos que George Sand lui fait tenir plus tard à Simon :

« Qu'est-ce qu'un nom ? Je vous le demande ; est-il propriété plus chimérique et plus inutile ? *Quand j'ai monté ma boutique à Trieste,* je commençai par quitter mon nom et mon titre et je reconstruisis ma fortune sous celui de Signor Spazzetta, ce qui veut dire M. Labrosse. Eh ! bien mon commerce prospéra, mon nom est devenu estimable et m'a ouvert le plus grand crédit. Je voudrais bien que quelqu'un vînt me prouver que le nom de Spazzetta ne vaut pas celui de Fougères. » (2)

George Sand a fait de son Labrosse un fantoche. Dans le personnage qui est le héros du livre, il faut reconnaître Michel de Bourges, médiocre démagogue qui régnait alors sans partage sur le cœur de la romancière. Considéré comme un document sur l'auteur et l'idéologie de son temps, Simon peut encore intéresser. Il serait imprudent de lui demander de nous renseigner sur Joseph Labrosse.

(1) *Simon* parut d'abord dans la *Revue des Deux Mondes,* en 1836. L'édition à laquelle nous nous référons n'est pas l'originale, mais celle publiée chez Perrotin en 1843. Notre citation s'y trouve aux pages 31-32.

(2) *L. c.*, p. 36. — Pour tout ce qui concerne ce roman, v. *R.H.D.*, 1942, notre étude sur le Comte de Pontgibaud, pp. 46 à 54.

IV

Située à l'intersection de l'Europe méridionale et de l'Europe orientale au fond du golfe Adriatique, Trieste ne pouvait demeurer indifférente aux événements dont la péninsule balkanique était alors le théâtre. Ses sympathies avaient été promptement acquises aux Grecs s'efforçant de se soustraire à la domination ottomane. Aussi bien s'en fallut-il de peu que son nom fût associé à une rencontre qui eût marqué dans l'histoire de l'indépendance hellénique.

En relations épistolaires avec Bernadotte, le Tyrtée thessalonien Constantin Rigas tenta de joindre Bonaparte au cours de son bref séjour à Trieste les 29 et 30 mars 1797 pour l'intéresser à sa patrie. Malheureusement, la police autrichienne ayant eu vent de ses projets, il fut expulsé avant d'avoir pu approcher le jeune général de l'armée d'Italie. Dès cette époque en effet, des réfugiés grecs, débris misérables de la phalange d'Alexandre Ypsilanti, s'étaient, avec le consentement de Vienne, établis dans le grand port de la monarchie d'où ils communiquaient aux centres rebelles les ballades de l'insurrection.

Lorsqu'en 1821 celle-ci se fut transformée en guerre de l'indépendance, le nombre s'accrut de ceux qui demandaient à l'exil de les soustraire au massacre (1). Ils vinrent alors s'ajouter à la riche colonie grecque déjà existant à Trieste, où le philologue et homme de lettres Mustoxidi (2), bravant les méfiances de

(1) *Dans Trieste e l'Austria dopo la Restaurazione*, M. Giuseppe Stefani remarque avec pertinence (p. 367, doc. 194) que « les rapports furent importants entre la nombreuse et riche colonie hellène de Trieste et le mouvement de l'indépendance grecque ! ». — « C'est, dit-il, un chapitre de la vie triestine qui attend encore son histoire ». On peut souhaiter qu'elle ne l'attende pas plus longtemps. Les nouvelles de l'insurrection sont fréquemment mentionnées dans la correspondance du Consulat de France.

Signalerais-je ici que le fils du célèbre peintre David, Jules David, qui, après les Cent Jours avait accompagné à Bruxelles son père exilé pour régicide, était en 1816 passé en Grèce où il avait épousé la fille du négociant Kopinaki. Celui-ci s'étant réfugié à Trieste fut autorisé à y résider tandis que son gendre « bonapartiste et grécophile », se voyait frappé d'un arrêté d'expulsion des territoires autrichiens. (Trieste, 12 septembre 1822), Stefani, *l. c.*, pp. 338 (n. 192) et 367 (Doc. 193).

(2) On trouve une courte biographie d'André Mustoxidi au t. II des *Scritti inediti di Domenico Rossetti* de M. Cesare Pagnini, ancien maire de Trieste,

l'Autriche, avait organisé une hétairie (1). Elle prêtait aux insurgés un concours moral et matériel.

Ces circonstances expliquent la visite de Claude Fauriel, créateur en France des études de littérature comparée (2). Parti de Paris pour l'Italie, celui qui avait été au lendemain du 18 Brumaire le secrétaire de Fouché s'arrêta chez Manzoni à Milan. Il y retrouva ses amies anglaises, Mme Clarke et Mary Clarke, sa fille (3), et fit avec elles au printemps de 1824 un voyage à Venise où il rencontra André Mustoxidi. Ce dernier l'engagea à poursuivre jusqu'à Trieste lui promettant de l'introduire auprès des principaux membres de la colonie hellène. Fauriel, réunissant alors des matériaux en vue de la publication des Chants grecs modernes, accepta. Son arrivée à Trieste eut lieu vers le 18 mai et il y resta jusqu'à la fin du mois. Une lettre qu'il adressa à Manzoni le 28 nous renseigne sur son voyage et sur son séjour. En voici le texte :

« Je suis ici depuis une douzaine de jours, mais toujours en courses, en visites, en dissipation, de sorte que je trouve à peine quelques

pp. 220-222 et pp. 222-230, la correspondance entre Mutoxidi et Domenico Rossetti.

Patriote et écrivain, ce dernier dont nous aurons l'occasion de parler plus loin, sollicite le 8 juin 1825 l'intervention de Mutoxidi auprès de Fauriel qu'il ne connaît pas personnellement en vue d'une recherche concernant Pétrarque, sur lequel il allait publier un ouvrage. Le 10 décembre 1827, c'est Mustoxidi qui, de Venise, écrit à Rossetti : « Les bibliothèques de Paris sont closes durant l'automne et Renouard absent à cette époque, je n'ai rien pu faire pour Pétrarque. Mais mon bon et savant ami Claude Fauriel, l'auteur des *Chansons populaires de la Grèce*, s'est chargé des confrontations nécessaires en utilisant vos notes que je lui ai laissées. Ecrivez-lui si vous le jugez bon... vous pourrez lui adresser votre lettre 47, rue de Verneuil » (p. 280).

(1) Société Politique ou Littéraire au temps de l'Indépendance grecque (1821).

(2) Né à Saint-Etienne le 21 octobre 1772, mort à Paris le 15 juillet 1845. V. la notice que lui a consacré Henri Martineau dans son *Petit Dictionnaire Stendhalien.*

(3) V. sur Mary-Elisabeth Clarke, la notice d'Henri Martineau dans le *Petit Dictionnaire Stendhalien :* Fille d'un Irlandais et d'une Ecossaise, elle avait eu « suivant sa propre expression » une malheureuse liaison « avec Amédée Thierry, le frère du grand historien Augustin Thierry » quand une affection réciproque l'unit à Fauriel et dura jusqu'à la mort de celui-ci. Elle devait rester fidèle à son souvenir ainsi que son mari, Jules Mohl, professeur de persan au Collège de France et membre de l'Institut, qu'elle épousa dans la suite. Elle mourut le 15 mai 1883.

moments pour vous écrire. Mustoxidi qui connaît ici tout le monde et toutes les nations a voulu me présenter à tout le monde ; et je me suis laissé mener au moins chez des Grecs et à des dîners de bombance, dans l'espoir de trouver des chansons et les informations pour lesquelles je suis venu ici. J'ai trouvé de fort bonnes gens et peu de chansons. A peu d'exceptions près, les Grecs qui sont ici ne s'intéressent qu'à leur négoce et ne connaissent d'autre poésie, dans leur langue, que celle de la bonne compagnie dont je n'ai que faire... J'espère que nous partirons vers le milieu de la semaine prochaine... » (1)

Voici maintenant ce qu'il écrit à Mary Clarke, toujours à Trieste, le 5 juin :

« Voilà demain trois semaines que je suis à Trieste... Je ne suis pas fâché d'être venu ici : Mustoxidi y connaît tout le monde et y est aimé de beaucoup de personnes qui pour l'amour de lui m'ont bien accueilli... Je passe toutes mes soirées au théâtre où l'on joue la comédie et la tragédie aussi bien ou pas plus mal qu'à Milan... » (2)

A Mary Clarke également, mais cette fois de Venise, le 11 juin 1824 :

« Je ne vous parle pas de Trieste ; c'est une belle ville située dans un pays assez pittoresque et que Mustox (*sic*) dit ressembler assez aux environs de Florence. Mais, quant à la ville, ses beautés sont de ces beautés qui se trouvent partout et tiennent uniquement à la propreté, à la commodité et à l'alignement des maisons et des rues. Pas un édifice qui mérite d'être vu, si ce n'est une ou deux petites ruines romaines ; pas un objet d'art, j'allais dire pas un homme, excepté les bons enfants ; mais je n'en suis pas bien sûr, et je me tais. Il y a d'ailleurs un Klephte (3), comme je vous l'ai dit, dont la conversation m'a beaucoup charmé et plus instruit sur des points très curieux que nul livre n'aurait pu le faire. » (4)

(1) Angelo de Gubernatis, *Il Manzoni ed il Fauriel*, 2e ed., Roma, 1880, pp. 214-215. — Fauriel orthographie *Moutoxidi.*

(2) *Correspondance de Fauriel et Mary Clarke*, 1 v., Plon, 1911, pp. 97-99.

(3) Klephtes ou Armatoles, tribus guerrières du nord de la Grèce sous la domination turque.

(4) Le gros livre de Galley : *Claude Fauriel*, 1909, ne donne aucun détail complémentaire, ne cite que la lettre à Manzoni et la première lettre à Mary Clarke, ignorant sans doute la seconde, publiée seulement en 1911. L'ancien professeur à l'Université de Belgrade, Miodrag Ebrovac est l'auteur d'un gros livre sur Fauriel et une édition critique de son cours de Sorbonne de 1830. Il ne figure ni au *Catalogue de la Bibliothèque Nationale* ni dans la *Bibliographie de la France*.

Extrayons encore une phrase de la Préface des *Chants populaires de la Grèce moderne* et nous en aurons terminé avec les témoignages de Fauriel :

« Ayant passé une partie de cet été à Venise et à Trieste, écrit-il, j'ai recherché avec empressement la société des Grecs, qui, fixés ou passagers, sont toujours en grand nombre dans ces deux villes, surtout dans la dernière. » (1)

Stendhal dont les relations avec Fauriel connurent un temps d'intimité mais qui par la suite ne lui ménagea pas les critiques, a rendu compte de son anthologie dans le *New Monthly Magazine* du 1er août 1824. Voici le premier paragraphe de l'article qu'il lui a consacré :

« M. Fauriel, spirituel savant français, vient de publier le premier volume d'un recueil de *Chansons populaires de la Grèce moderne,* avec pour chacune la traduction en langue française et en prose ; la plupart de ces traductions ont pour auteur M. Buchon, le docte éditeur d'une nouvelle édition des *Chroniques de Froissart.* Le présent volume contient les Ballades historiques dont beaucoup, même dans la version littérale qui les accompagne, sont pleines d'esprit et de beauté. D'ailleurs elles sont fort intéressantes comme peintures de la vie, des combats et des sentiments des Grecs modernes ; c'est le premier échantillon de leur littérature originale qu'on ait publié. » (2)

V

Nous avons vu Caroline Murat se pencher maternellement sur le petit-fils de Joseph Labrosse, César de Pontgibaud (3). Contrainte d'abandonner Hainburg où elle s'était retirée au lendemain du drame du Pizzo, elle avait acquis en mai 1817 le château de Frohsdorf voué aux dynasties déchues puisqu'il accueillera plus tard le Comte de Chambord. Il n'en subsiste plus rien aujourd'hui, les Russes l'ayant incendié en 1945, saccageant également son célèbre parc.

(1) L'édition des *Chants populaires de la Grèce moderne* a, dans son deuxième et dernier tome, 1825, à partir de la p. 303, une préface, datée du 20 septembre 1824 au « Supplément ». C'est de cette préface que notre citation est extraite.

(2) *Stendhal, Courrier anglais,* t. II, éd. Martineau, *Le Divan,* pp. 184-185.

(3) *Histoire de Cent Ans,* p. 339.

Ayant sollicité de passer quelque temps à Venise pour y rétablir une santé compromise, elle s'arrêta le 30 juillet 1823 à Trieste où elle avait fait de brèves apparitions en 1816 et 1820 et descendit à la *Locanda Grande*. Elle se rendit ensuite à Villavicentina, invitée par Baciocchi.

Quatre mois plus tard, Jérôme avait gagné Rome. Caroline assurait ainsi la relève des Bonaparte qui ne deviendra effective que le 9 mai 1824, Metternich autorisant l'ancienne reine de Naples à attendre à Trieste la décision de la Conférence ministérielle de Paris relative à son établissement définitif (1). Celle-ci interviendra le 24 mai 1826 après de longues négociations (2).

L'année qui suivit son installation, la veuve de Murat qui mène désormais une existence purement familiale allait être l'objet d'un touchant témoignage de fidélité. On sait qu'à la suite de complications sentimentales dans ses relations avec M. de Chateaubriand, Mme Récamier avait pris la route d'Italie le 2 novembre 1823. Y ayant séjourné dix-huit mois, elle s'apprêtait à regagner la France. Mais elle ne voulut pas le faire sans connaître Venise et pousser jusqu'à Trieste — dirais-je sur les pas de René, qui s'était arrêté dans ces deux villes en 1806 — pour y rencontrer Caroline Murat. Il n'est pas douteux que la visite de Juliette soit pour nous l'épisode le plus marquant du second séjour triestin de celle qu'elle avait connue intimement à l'époque si proche encore des splendeurs de la cour impériale. Nous devons à Mme Lenormant qui accompagnait sa tante de nous en avoir conservé le souvenir (3) :

« Le 8 mai, écrit-elle, après avoir vanté la beauté des belles provinces qu'elles venaient de traverser en passant par Trévise, Conegliano et Udine, on atteignit Trieste, et Mme Récamier voulut se

(1) Son séjour à Venise qui dura de l'automne 1823 au début de l'été 1824 ne pouvait se prolonger du fait des objections napolitaines et, d'autre part, Metternich ne désirait pas qu'elle revînt à Frohsdorf, situé à Wiener-Neustadt et trop proche de Vienne.

(2) Incontrera, *La Porta Orientale*, 1841, p. 161.

(3) Amélie Lenormant, *Souvenirs et Correspondance*, tirée des papiers de Madame Récamier, t. II, troisième édition, in-8°, Paris, Michel Lévy, 1860, pp. 172-177.

faire conduire immédiatement, et nonobstant l'heure avancée, chez la majesté déchue à laquelle son amitié apportait un hommage affectueux. Guidée par un domestique de l'auberge où elle était descendue (1) et avec le bras du fidèle Ballanche, elle arriva chez Mme Murat. Il était bien onze heures du soir ; la reine venait de se mettre au lit. On ne peut se figurer la joie qu'elle exprima, lorsqu'on introduisit auprès d'elle l'amie qu'elle avait tant désiré et si peu espéré de revoir.

La conversation se prolongea longtemps ; il fallut à Mme Murat un effort de raison pour qu'elle consentit à se séparer de Mme Récamier, qui avait grand besoin de repos. Pendant ce temps, M. Ballanche, oublié dans un corridor et plongé dans quelque noble et philanthropique méditation, se promenait en long et en large, sans même voir les valets qui ronflaient à ses côtés. » (2)

Le croquis est charmant. Lorsque le lendemain, de grand matin, la reine fera parvenir à son amie un message où elle lui dit sa joie de la revoir en l'accompagnant « des fleurs les plus belles et les plus odoriférantes », elle s'excusera joliment auprès de l'auteur de la *Palingénésie sociale.* « Leur déjeuner pris à l'auberge, les voyageurs montèrent dans une voiture envoyée par Mme Murat, et se rendirent chez elle. Mme Récamier présenta « son noble et modeste ami Ballanche », sa nièce, Amélie Cyvoct, la future Mme Lenormant ; Caroline, « sa seconde fille, la princesse Louise, et le général Macdonald ».

Les présentations achevées, on se rendit en calèche à Villavicentina, la propriété d'Elisa, maintenant devenue celle de sa fille unique, la princesse Napoléon, future Comtesse Camerata, mise par elle pendant l'été à la disposition de sa tante.

« Ce qu'on traversa de Trieste parut gai, propre et bien bâti, écrit Amélie ; la route du casin vers lequel on se dirigeait, côtoyait en s'élevant les bords de l'Adriatique, et c'était un panorama ravissant que celui dont on jouissait du casin lui-même : la mer, dans laquelle se mirait Trieste assise sur son rivage, et la ville elle-même couronnée par des collines bien boisées, bien cultivées, où l'œil découvrait de tous côtés d'élégantes habitations. » (3)

La narratrice ne nous dissimule pas que « la curiosité des voyageurs était plus captivée par l'examen des personnes que par l'aspect des lieux » :

(1) La Locanda Grande.
(2) *L. c.*, p. 173.
(3) *L. c.*, p. 175.

« La reine était encore singulièrement jolie : elle conservait presque l'éclat de sa jeunesse, sa blancheur était celle du lis ; elle avait pris beaucoup d'embonpoint, et comme elle n'était pas grande, sa tournure n'avait pas gagné en élégance. Elle avait une conversation vive, des manières caressantes, et on comprenait qu'elle devait, quand elle voulait plaire, exercer un grand empire de séduction. »

« Il régnait, entre sa fille et elle, le ton de la plus confiante tendresse ; avec le général Macdonald, un sentiment affectueux mêlé à une nuance de domination ; envers ses hôtes, et en particulier pour Mme Récamier, c'était une effusion, une reconnaissance très aimables, mais qui prouvaient, hélas ! combien peu de témoignages désintéressés la sympathie et la reconnaissance avaient offerts à cette royale infortune. » (1)

Un tête à tête de douze heures entre les deux amies couronna cette rencontre. Le 10 mai, Mme Récamier reprenait la route de Paris. Elle y avait été précédée par une lettre de Caroline, « lui renouvelant l'expression de son amitié et sa tendre reconnaissance ». Elles se reverront une dernière fois à Paris en 1837 (2).

Deux ans après le passage de Juliette, la reine devait recevoir une autre visiteuse de marque : la Comtesse Anna Potocka (1776-1867), nièce du maréchal Poniatowski (3). Ce n'est pas cette fois une amie parisienne mais une grande dame polonaise pour qui, venant de Vienne, Trieste n'est qu'une étape sur la route d'Italie. Comment s'introduire auprès de Caroline qu'elle n'avait jadis fait qu'entrevoir le jour du mariage de Napoléon avec Marie-Louise ? Elle s'y prit ingénieusement.

« Il n'était pas facile, écrit-elle, de s'assurer si une visite pouvait être agréable à la reine, et l'on ne savait comment s'y prendre pour ne pas manquer à l'étiquette, unique bien des rois déchus ; j'engageai mon mari à venir avec moi voir le jardin qui n'était pas fermé aux curieux, espérant que le hasard viendrait à mon aide. Effectivement, au moment où nous allions nous retirer, le portier nous demanda d'inscrire nos noms ; nous lui fîmes si bien la leçon que le lendemain nous reçûmes une invitation à laquelle nous nous rendîmes avec empressement. » (4)

(1) *L. c.*, p. 175.
(2) *L. c.*, p. 484.
(3) Potocka (Comtesse Alexandre), *Voyages d'Italie* (1826-1827).
(4) *L. c.*, pp. 6-7. — Anna Tyszkiewicz qui mourut à Paris le 16 août 1867, âgée de quatre-vingt-dix ans environ — on ignore la date exacte de sa naissance — avait épousé en 1802 le comte Alexandre Potocki, et, en secondes noces le comte Dunin Wonsowicz, qui, en qualité d'aide de

Injuste pour Trieste qui « ne peut être intéressant que pour ceux qui y ont vu quelque personnage, car la ville n'offre pas grand attrait » (1), la Comtesse Potocka ne s'intéresse qu'à Napoléon et à la famille impériale. Au cours de soirées quotidiennes passées dans une petite tonnelle regardant la mer, elle recueille avidement de la bouche de la reine maintes anecdotes sur l'enfance de l'empereur et son entourage (2). Ces entretiens dureront six semaines, du début d'août au 20 septembre 1826.

En 1810, Caroline avait fait à la polonaise « l'effet d'une jolie femme sur le trône ».

« Je la retrouvais avec une figure encore agréable comme autrefois. On sentait qu'elle avait besoin de se faire aimer de tout ce qui l'approchait. Le trône avait disparu, mais le charme était resté, contrastant d'une manière piquante avec une force d'âme peu commune, un esprit sérieux, une bonté, une égalité d'humeur, que d'aussi grands malheurs n'avaient pu aigrir, ni même troubler. »

Un ami fidèle lui restait auquel on la disait secrètement unie, l'ancien ministre de la Guerre du royaume de Naples, dont l'image empreinte de sympathie se rapproche de celle que nous avons déjà trouvée sous la plume d'Amélie. C'est lui seul qui est chargé de faire les honneurs de la salle des souvenirs, dont un magnifique portrait de Murat à cheval constituait le principal ornement (3).

Des relations épistolaires se maintiendront entre la Comtesse Potocka et Caroline (4), et rien ne témoigne mieux des sentiments de la reine de Naples envers la belle polonaise que

camp de Napoléon, fit partie de la suite nombreuse de l'Empereur lors du rapide voyage de Vilna à Paris, en 1812 ». *Mémoires* de la Comtesse Potocka (1794-1820) publiés par Casimir Stryensky, 1896, t. IV.

(1) *L. c.*, p. 5.

(2) ...« les anecdotes concernant l'enfance et la vie de Napoléon... avaient un cachet de vérité et de simplicité qui m'enchantait » (p. 9). — Les rencontres avec les Napoléonides occupent une grande place dans ce volume.

(3) V. sur la question du mariage Caroline-Macdonald, V. Incontrera, *La Porta Orientale*, mars-avril 1941, note 88 de la p. 107. Que la reine et son ancien ministre aient été ou non légalement unis, il n'est pas douteux qu'à Trieste la présence auprès de la reine de ce chevalier servant assura la dignité d'une existence que, lorsqu'il aura disparu, elle ne saura pas maintenir dans ses dernières années.

(4) V. la lettre de Caroline Murat du 8 février 1827, *l. c.*, pp. 213-215.

le don fait par elle au fils de son amie « de la croix de la Légion d'honneur que Napoléon portait toujours sur lui » (1).

Visiteuses de grande classe qui nous introduisent dans l'intimité de Campo Marzio. Le 22 juillet 1825, le Comte de la Rue, nous rappelant que ses instructions lui prescrivent de renseigner Paris sur les faits et gestes des Bonaparte, passe une brève revue des membres de la famille qui résident en Italie. Nous lui emprunterons seulement un passage concernant le prochain mariage de la princesse Louise avec le comte Rasponi, de Ravenne.

« Ce gentilhomme qui se trouve présentement à Trieste et dont on parle avantageusement est âgé d'environ 35 ans — il en avait dix-huit de plus que sa fiancée —. Il possède une fortune *bien rangée* — c'est nous qui soulignons — qu'on évalue à 12 à 14.00 écus romains de revenus (au-delà de 72.000 francs). » (2)

Le mariage fut célébré le 27 octobre dans la plus stricte intimité.

Au cours des cinq dernières années de la Restauration la vie des hôtes de Trieste, simplement marquée par des rencontres familiales, n'aura plus de motifs de retenir notre attention.

VI

Le 27 juillet 1824, le Comte de la Rue assume enfin personnellement la direction de son poste après huit ans de délégation de fonctions à des gérants désignés par lui (3). Il la conservera jusqu'au 12 février 1829, date à laquelle, repartant pour Vienne, il passe le service à Chevalier.

Nous retrouverons plus loin ses dépêches. Faisant un retour en arrière, il ne nous semble pas inutile de glaner d'abord quelques informations dans la correspondance de ses intérimaires. Elle nous apprend — Chevalier tient la plume — la venue le 11 février 1822 de la corvette *La Bonite* qui a fait escale à Trieste pour y prendre « les effets et l'argenterie » du comte de Latour-

(1) *L. c.*, p. 213, note 1.
(2) *Cor. Trieste*, t. XIV, n. 293, fgl. 40.
(3) *Cor. Trieste*, t. XV (1822-1824), n. 252, fgl. 268.

Maubourg, ambassadeur à Constantinople, « ainsi que 200 bouteilles de marasquin de Zara destinées pour la cave du Roi » (1).

« Aussitôt que cette corvette fut mise à l'ancre son commandant M. Maillane de Liscourt fit exécuter une salve Royale de 21 coups, laquelle lui fut rendue de suite coup pour coup par les batteries du château. »

Le 11, la *Bonite* pavoise à l'occasion de l'anniversaire de l'Empereur d'Autriche. Nouvelle salve de 21 coups. Visite aux autorités du commandant accompagné de Chevalier. C'est le protocole traditionnel. Un petit incident. Le matelot « de *troisième* classe » Mouton a déserté. Arrêté par la police autrichienne, il est maintenu à la disposition du consulat jusqu'à ce que, le 2 mars, il soit embarqué sur l'*Amélie* qui le conduit à Livourne d'où il sera acheminé vers la France.

Et voici une énumération pittoresque qui associe curieusement le jardin zoologique à l'archéologie. Le 6 juillet, Drovetti, neveu du Consul Général de France à Alexandrie, débarque du brick autrichien *Le Courrier Triestin* après une navigation de vingt-sept jours, convoyant seize chevaux arabes (dont quatre destinés à la cour du Wurtemberg), plusieurs momies égyptiennes, six autruches, quatre gazelles et une grande quantité d'antiques » (2).

Le 12 novembre, nous apprenons la mort à 90 ans du général Psaro, prédécesseur des Napoléonides à la villa Murat (3) et, le 10 décembre, celle de Lellis, décédé le 24 septembre, le consul d'Espagne dont le souvenir est si étroitement associé à la mémoire de Mesdames (4).

(1) *Cor. Trieste*, t. XV (1822-1824), n. 109, 110 et s., fgl. 16, 17 et s. 13 février et s.

(2) *Cor. Trieste*, t. XV (1822-1824), 9 juillet 1822, p. 139, fgl. 64. — Drovetti (Bernardino), diplomate et homme politique, né à Barbania (Piémont) le 7 janvier 1776, mort à Turin le 5 mars 1852. Bien que de nationalité sarde, il fut consul de France en Egypte de 1803 à 1830 et prit une part importante aux réformes de Méhémet-Ali. L'envoi signalé par Chevalier n'est pas isolé. Il en fit notamment un en 1824 au gouvernement sarde qui est à l'origine du musée égyptien de Turin.

(3) C'est à lui, rappelons-le, qu'Elisa Baciocchi l'avait acheté au début de mai 1816, n. 159, fgl. 100.

(4) *Cor. Trieste*, t. XV (1822-1824), n. 164, fgl. 110.

Mais voici que l'année 1823 nous apporte un précieux témoignage de collaboration intellectuelle. On sait que Venise au temps de sa splendeur fut un des foyers du droit maritime. Sous la Restauration Trieste apparaît à la fois comme son héritière et sa continuatrice (1). Citerons-nous les sociétés d'assurances — peut-être la plus caractéristique des branches de son activité — qui précisément virent alors le jour : la *Società degli assicuratori maritimi* (1814), le *Gabinetto di Sicurità* (1814), l'*Azienda Assicuratrice* (1819), la *Società Orientale d'assicurazioni* (1821), le *Banco Adriatico* (1826), le *Banco italico d'Assicurazioni* (1830), sans parler de cinq compagnies étrangères (2).

Ceci explique que le célèbre jurisconsulte Jean-Marie Pardessus (3) préparant le recueil qui devait l'illustrer se soit adressé à Trieste. Chevalier nous apprend que, « conformément aux instructions de Montmorency du 20 décembre 1822, en accord avec le fils de Pontgibaud (que de précautions !), les documents rassemblés seront contrôlés par Rodriguez d'Acosta, membre et directeur d'une chambre d'assurances maritimes qui a bien voulu se charger des matériaux, la traduction en étant effectuée par un ancien émigré, Valentin, établi à Trieste (4).

Quelques semaines plus tard, le 21 juillet, six cahiers de « pièces relatives à la *Collection générale des lois commerciales*

(1) Qu'il nous soit permis de citer ici le magnifique ouvrage d'un des meilleurs historiens triestins que nous avons eu plusieurs fois l'occasion de mentionner et lui-même orfèvre en la matière, M. Giuseppe Stefani, Directeur des Assurances Générales de Trieste ; *i Assicurazione a Venezia dalle origini alla fine della Serenissima*, 2 v. in-8° reliés, 627 p. et nombreuses planches, hors-texte, publié sous les auspices des *Assicurazioni Generali di Trieste e Venezia.*

(2) A. Tamaro, *Storia di Trieste*, t. II, *l. c.*, p. 264. — « La première compagnie d'assurances avait été fondée en 1766, elle avait été suivie d'un si grand nombre que l'ensemble de leurs opérations globales dépassa 70 millions de florins ». *Id.*, p. 201.

(3) (1772-1853). Député et Conseiller à la Cour de Cassation. V. *Pardessus, sa vie et ses œuvres*, par Henry Eloy, Paris, 1868, in-8°. « Dans les quatre derniers volumes de sa collection, écrit Eloy (pp. 158-160), M. Pardessus passe en revue le droit maritime de chacun des peuples de l'Europe pendant le moyen-âge jusqu'au XVIIIe siècle... Dans le midi, Gênes, Pise, Lucques, Florence, Venise, *Trieste*, les Etats Pontificaux, se sont progressivement arrêtés à des usages particuliers et se sont donné des statuts locaux ». Rien de plus sur Trieste.

(4) *Cor. Trieste*, t. XV (1822-1824), 4 mars et 3 juin 1823, n°s 177 et 178, fgls. 137 et 157.

de l'Europe sont confiées « à la diligence », aux bons soins du ministère des Affaires étrangères, accompagnés d'une lettre adressée à Pardessus (1).

Après s'être félicité du concours que lui a prêté M. M. Förschel (2), Conseiller du gouvernement de Trieste et Directeur de l'Enregistrement, Chevalier ajoute sur Valentin ces intéressantes précisions qui nous ramènent bien en arrière, au temps de l'émigration. Il s'agit :

« d'un sujet français, établi depuis 21 ans, qui s'occupe de commerce. Emigré depuis 31 ans, il a servi en qualité de volontaire pendant dix ans à l'armée de Condé ». S'il s'est chargé de la traduction, « c'est plutôt par amour pour son Roi et sa patrie que par intérêt, ses bons principes, ses talents et son attachement bien prouvé à la bonne cause m'ont facilement déterminé à lui faire la proposition d'être mon collaborateur, pour aider à effectuer un travail qui sera aussi glorieux pour la France, qu'intéressant pour l'Europe entière ». — Je vous assure que je ne négligerai rien dans cette heureuse circonstance, pour tâcher de me mériter votre confiance et votre estime. »

Sept ans plus tard, le 17 mars 1830, Chevalier remplaçant une fois de plus le Comte de la Rue nous apprend que quatre exemplaires de la « notice » rédigée par Pardessus viennent de lui parvenir. Le premier a été remis par lui à M. le Docteur en Droit de Rossetti, « savant distingué qui s'occupe beaucoup de lois maritimes », le second et le troisième « aux deux premiers jurisconsultes maritimes de cette ville, le quatrième a été déposé au cabinet littéraire de la Bourse qui compte plus de sept cents abonnés » (3).

« Je désire vivement que cette distribution soit profitable à l'ouvrage honorable que M. Pardessus a entrepris », ajoutait Chevalier dans sa lettre à Polignac.

Le caractère particulier de l'hommage à Rossetti ne saurait manquer de retenir notre attention. Il n'est pas exclu que le gérant du Consulat ait estimé qu'il contribuerait à effacer le

(1) *Cor. Trieste*, t. XV (1822-1824), n. 197, fgl. 175. Annexe à la lettre à Chateaubriand alors Ministre des Affaires Etrangères.

(2) En 1817, il avait expérimenté l'éclairage à gaz à Trieste. Avant de s'y établir, il avait été consul d'Autriche à Gênes et à Venise.

(3) *Cor. Trieste*, t. XVI (1825-1830).

souvenir de la façon désinvolte dont, cinq ans plus tôt, en avaient usé les bureaux à l'égard de l'éminent avocat. Encore que sa réputation n'ait guère franchi les limites de sa petite patrie, il s'agit en effet d'un homme de premier plan qui a joué un rôle considérable dans l'histoire triestine des débuts du XIX[e] à 1840 (1). L'*Encyclopédie italienne* le représente comme hostile à la France. Il le fut en réalité à la domination napoléonienne. S'il défendit en 1809 les vieilles libertés municipales contre les envahisseurs français, il lutta également au retour de l'Autriche pour leur maintien.

Mais venons au fait qui nous intéresse ici. On sait que le célèbre archéologue allemand Winckelmann, précurseur de l'étude scientifique des monuments de l'antiquité, fut assassiné à Trieste le 8 juin 1768. A la *Iocanda Grande,* Domenico Rossetti prit sous la Restauration l'initiative de lui élever un cénotaphe. Il l'accompagna de la publication d'un ouvrage : *Il Sepolcro di Winckelmann.* Désireux d'en faire hommage à Louis XVIII, très certainement dans l'espoir d'une contribution pécuniaire (2),

(1) Il appartenait à une famille vénitienne établie à Trieste où lui-même était né (19 mars 1774 - 30 novembre 1842). Laissant de côté son action municipale, nous rappellerons simplement son œuvre culturelle : création du Lapidarium, fondation de la Société Minerva en 1810, de l'*Archeografo Triestino* en 1829. Précurseur de l'irrédentisme, il voulut, a écrit l'avocat Pagnini, que « la petite commune italienne devenue en un peu plus d'un demi-siècle une grande ville, fut aussi un centre de trafic important où la culture italienne devait ennoblir les mœurs par l'art, la poésie, le progrès social et des coutumes policées ».

(2) Voici le texte de la lettre de Rossetti à Chevalier : « Illustrissimo signor Console — Desideroso di porgere a Sua Maestà il Rè di Francia un tributo di mia devozione, pensai di poterlo fare col mezzo del libro e della lettera, che ho qui l'onore di accompagnare a V.S. Illma e mi confermai, sperando di rimeritarmere qualche favore per la impresa, che di un duplice monumento sepolcrale e letterario consacro alle ceneri ed alla memoria del qui sepolto e purtroppo gia dimenticato illustre archeologo Winckelmann Potento V.S. Illma della consolare sua dignita essermivi precipuamente propizio, oso di suplicarla di porre ai piedi di S.M. il suo sovrano questo mio omaggio, e d'implorarmene ad un tempo il magnanimo favore, od il benigno compatimento. — Confidando poi sempre nella cortese compiacenza di V.S. Illma, ho l'onore di protestarmi con tutta stima di lei Illustrissimo Console. — umilissimo devoto servitore Dr. D. de Rossetti, Trieste, 16 febbraio 1824. — Pour copie conforme à l'original. Le gérant du Consulat de France à Trieste, Chevalier ». Fgl. 239. Cette copie est annexé à la lettre du 18 mars 1824, Col. Cons. Trieste, XV, fgl 238, Commerce, Archives, N. 233, fgl. 238, à Son Excellence Monseigneur le Vicomte de Chateaubriand, Pair de France, Ministre secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Paris.

Rossetti s'en remit au Consulat du soin de faire parvenir son livre aux Tuileries. Il n'y devait jamais parvenir (1).

Voici en quels termes, le 17 mars 1825, c'est-à-dire près d'une année après son expédition, nous l'apprend le Comte de la Rue :

« Cette caisse fut chargée à bord de la bombarde française, le *Saint-Pierre,* de Marseille, capitaine Pierre-Louis Bérard, et adressée avec avis à M. Famin (l'agent des affaires étrangères à Marseille) (2) pour être acheminée à Votre Excellence. N'ayant reçu aucune nouvelle de l'envoi, j'ai été privé d'annoncer à M. Rossetti la réception qui a pu être faite de cet ouvrage et j'ai sçu indirectement qu'il a été sensible à cet oubli, qu'il peut m'attribuer. Les soins qu'il avait pris de rendre cet exemplaire digne de sa haute destination, semblaient lui mériter un accusé de réception, ne fût-ce que pour mettre la responsabilité du Consulat à l'abri de toute réflexion. J'espère que cette considération justifiera aux yeux de Votre Excellence l'objet de cette lettre. » (3)

Le ton ne manque pas d'autorité. Mais le ministère, sans exposer le moindre regret, n'accepta pas la remontrance.

« Quant à l'ouvrage intitulé *Il sepolcro di Winckelman a Trieste* que l'auteur destinait au Roi, dont vous m'avez entretenu le 17 mars dernier, lui fut-il répondu, il n'est point parvenu à mon ministère. Je vous ferai remarquer d'ailleurs qu'il n'est pas dans les convenances que les agents de mon ministère se chargent de faire parvenir des hommages de ce genre, sans savoir auparavant si S.M. voudra bien les accepter. C'est une observation que vous ne devez pas perdre de vue s'il se représente quelque circonstance du même genre. » (4)

Revenons de quelques pas en arrière. Nous avons vu Narbonne, interprète de la volonté de Napoléon, ouvrir aux Israélites le *Casino Nobile* (5). Une lettre de Chevalier du 20 juillet 1824 (6) nous fait part d'inquiétudes causées

(1) Parmi les quatre volumes de Domenico de Rossetti que possède la Bibliothèque Nationale ne figure pas « *Il sepolcro di Winckelmann* ».

(2) Le ministère des Affaires Etrangères était jadis représenté à Marseille par une agence, sorte de délégation du département, dont la fonction essentielle était d'assurer la liaison avec nos consulats méditerranéens, ceux du Levant en particulier, si importants au temps des Capitulations.

(3) *Cor. Trieste,* t. XV (1825-1830), Cabinet, fgl. 20. Au baron de Damas.

(4) *Cor. Trieste,* t. XVI (1825-1830), Paris, le 15 juillet 1825, n. 2, fgl. 44.

(5) *R.H.D.*, 1956, p. 61.

(6) *Cor. Trieste,* t. XV (1822-1824), n. 251, fgl. 265.

« par un mouvement populaire qui semblait vouloir se porter contre les Juifs qui sont domiciliés dans cette ville, et cela, parce que ces derniers font bâtir une synagogue au centre de la ville et sur le cours. Pour arrêter la férocité de la canaille qui voulait se réunir, sans doute plutôt pour saccager les maisons que pour brûler la synagogue. »

Le gouvernement « ordonna sagement » de suspendre les travaux et en référa à Vienne. L'agitation se calma aussitôt.

Cette dépêche est la dernière écrite par Chevalier au cours de cette période. Prendrons-nous avec elle congé de sa longue gestion ? Il me paraît intéressant de lui faire encore quelques emprunts et notamment aux lettres traditionnelles relatives à la célébration de l'anniversaire de l'Empereur. « Les habitants de ce pays sont attachés au gouvernement autrichien comparativement à ceux des provinces lombardo-vénitiennes » (1). En 1823, on le voit mettre l'accent sur l'enthousiasme qui préside à la commémoration. Il n'est pas moindre l'année suivante :

« Le soir, écrit-il, toute la ville fut illuminée ainsi que le grand théâtre où il y eût un grand concours de spectateurs. Il fut chanté *allusivement la Reggia d'Astrea* (2), texte par le célèbre professeur Joseph Lugnani et mis en musique par le célèbre maître Jean Passini (3) et toutes les fois que fut prononcé le nom auguste du père de la Patrie, le public fit entendre des cris prolongés de Vive l'Empereur. » (4)

Arrêtons-nous un instant sur Giuseppe de Lugnani. Le mariage de sa sœur avec le génois Giulio Grassi que nous retrouverons en 1848 fera de lui en effet le grand oncle de Paul Valéry. Né à Capodistria, issu d'une famille noble d'Istrie, polygraphe infatigable, il se distingua par l'abondance et la variété de ses écrits, poésies, de style arcadien, tragédies à la Métastase, versi-

(1) *Cor. Trieste*, t. XIV (1822-1824), n. 14, fgl. 177, 16 février 1819. La célébration avait eu lieu le 12.

(2) On sait qu'Astrée, fille de Jupiter et de Thémis, déesse de la Justice, séjourna parmi les hommes pendant l'âge d'or. Nul n'ignore qu'Honoré d'Urfé s'est inspiré de cette légende. Vincenzo Monti l'a évoquée également en 1816 pour célébrer le retour de l'Autriche à Milan, c'est-à-dire, de la justice, de la paix et de la liberté, la Restauration devant panser les plaies des guerres de la Révolution et de l'Empire. Mais l'Autriche de François Ier n'était plus l'Autriche de Marie-Thérèse.

(3) Lire Giovanni Paccini.

(4) *Cor. Trieste*, t. XV (1822-1824), 17 février 1824, n. 228, fgl. 231.

ficateur dont la muse s'accompagnait des commandes officielles, ode à Marmont ou à l'Empereur François I[er], évoluant avec aisance des mathématiques à l'architecture, ayant horreur de l'emphase, en un mot le prototype de l'auteur d'*Eupalinos* (1).

La guerre de l'Indépendance hellénique touchait de trop près les intérêts et les sentiments des Triestins, ne fut-ce que dans la colonie hellénique, pour que nous n'en percevions pas fréquemment l'écho dans la correspondance consulaire. Je ne veux citer que ce qui concerne lord Byron :

« Les Grecs établis à Trieste, écrit-il, le 4 janvier 1824, disent que lord Biron — c'est toujours ainsi qu'il orthographie son nom — qui s'est rendu de Livourne en Morée auprès du gouvernement des insurgés est chargé d'une mission secrète de la part de son gouvernement et qu'ils ont la certitude que la Morée ne tardera pas, vu la détresse dans laquelle elle se trouve, à se mettre sous la protection anglaise, à la seule condition d'y établir un gouvernement sous la forme de celui des îles Ioniennes. » (2)

VII

La mort de Louis XVIII, survenue le 16 septembre 1824, allait offrir au Comte de la Rue l'occasion d'une nouvelle affirmation de sa foi monarchique.

« Les Français de ma résidence, écrit-il, le 26 octobre, accusant réception de l'annonce officielle, n'ont pas été les seuls à manifester leur douleur pour la perte d'un souverain dont le règne quoique très court a été si favorable à l'Europe entière. » (3)

Jugement que l'histoire a confirmé.

Dès que la nouvelle du décès lui était parvenue, il avait pris l'initiative de la « célébration d'un service funèbre pour le repos de l'âme du feu Roi » et, ajoute-t-il, « le haut clergé de la cathédrale de Saint-Juste, qui est particulièrement attaché par

(1) Né le 18 février 1793 à Capodistria où il est décédé le 27 juillet 1857, il devint en 1815 Bibliothécaire de la ville de Trieste et le resta jusqu'à sa mort. De sentiment italien, Nicolo Tommaseo, Attilio Hortis, récemment encore Cesare Pagnini le tiennent pour une des personnalités marquantes de la vie intellectuelle triestine dans la première moitié du XIX[e] siècle.

(2) *Cor. Trieste,* t. XV (18 -18), n. 223, fgl. 226.

(3) *Cor. Trieste,* t. XV (1822-1824), n. 258, fgl. 277.

la reconnaissance à la mémoire de S.M. Louis XVIII, a accepté avec un grand empressement d'assister à cette cérémonie » (1).

Elle eût lieu le mardi 5 octobre, le 4 n'ayant pu être retenu en raison de la fête de l'Empereur François. Le gouverneur, Comte Porcia y assistait.

« L'Eglise cathédrale, écrit La Rue, quoique d'un difficile accès, ne s'est pas trouvée assez grande pour contenir toutes les personnes qui se sont rendues à cette cérémonie ; elle a été remarquable par la décence et la pompe qui y ont régné ! »

Et le consul ne manque pas de signaler que

« les Français de toutes les classes ont manifesté dans cette circonstance tous sans exception, se sont empressés de prendre le deuil le plus exact, et ils continuent à le porter. »

Leur « grande majorité » a assisté à la messe d'actions de grâce qui a suivi dès le lendemain en l'honneur de Charles X. N'est-ce pas ici le lieu de rappeler : le Roi est mort, Vive le Roi ! Symbole de la continuité monarchique ? La Rue s'y associe par les « vœux, écrit-il, que ne cessera de former avec ardeur celui qui, à toute époque a consacré ses facultés à servir l'auguste famille des Bourbons ».

Quelques mois plus tard, le 21 janvier 1825, le discours prononcé par Charles X à l'ouverture de la session parlementaire lui ayant été envoyé, notre consul, qui ne recule jamais devant l'hyperbole, écrit : « Je ne puis que remercier la divine providence de nous avoir donné un tel souverain » (2).

Nous avons vu le Comte de la Rue, rendant compte du service célébré pour le repos de l'âme de Louis XVIII, insister sur l'attachement particulier du haut clergé de Saint-Juste à la mémoire du défunt roi. Cette affirmation est surprenante et semble s'accorder difficilement avec les faits. Rappelant que, lors de la mort de Mesdames, on fut très embarrassé pour trouver un lieu convenable où déposer les restes, l'inhumation dans les églises étant déjà défendue et, très soulagé, lorsque « M. Burlo »,

(1) *Cor. Trieste*, t. XV (1822-1824), n. 258, fgl. 277.
(2) *Cor. Trieste*, t. XV (1822-1824), n. 270.

d'une famille noble et connue dans le milieu de Trieste « offrit le caveau de sa famille », M. de Berteux écrivait dès le 23 août 1816 (1) :

« On s'était attendu lors du rapatriement à ce que Burlo reçut quelque marque de la bienveillance de S.M. et la cathédrale quelque don qui rappelât le souvenir du dépôt qui avait été fait du corps de Mesdames pendant plusieurs années. Les marguillers en paraissaient si convaincus qu'ils avaient été jusqu'à manifester le désir que ce fut une chaire qui leur fut donnée, celle qui existait dans l'Eglise étant en assez mauvais état ! »

Le gérant du Consulat ne dissimule pas l'étonnement qu'avait causé cette carence. Lassé de ne voir rien venir, M. de Burlo sollicita la transmission d'une requête en vue « d'obtenir une marque de la bonté du roi, qui serait pour lui et sa famille un titre honorable à ajouter à ceux de leur noblesse » (2). Il l'obtint sous la forme d'une porcelaine de Sèvres « fabriquée spécialement à son intention » (3) et voulut bien s'en déclarer satisfait, si l'on en croit Lefèvre. « Ce bon gentilhomme, écrit-il, m'a témoigné tout le prix qu'il mettait à cette marque honorable de la bonté du roi » (4). Charles X y joignit son portrait (5). La cathédrale ne bénéficia pas d'une nouvelle chaire. Elle dut se contenter d'un ostensoir (6).

Cependant qu'à l'heure où le Comte de la Rue saluait avec emphase l'avènement de son nouveau maître, il ne s'en fallut peut être pas de beaucoup qu'il dut annoncer la mort d'un des plus célèbres savants de son temps, l'astronome et physicien Jean-Baptiste Biot qui fut membre de l'Académie des Sciences, de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions (7). Celui-ci accomplissait alors son troisième voyage en Italie et en

(1) *Cor. Trieste*, t. XIV (1815-1821), n. 5, fgl. 29.
(2) *Cor. Trieste*, t. XIV (1815-1821), n. 6, fgl. 59, 23 déc. 1816.
(3) *Cor. Trieste*, t. XIV (1815-1821), n. , fgl 77, 22 fév. 1817.
(4) *Cor. Trieste*, t. XIV (1818-1821), n. 21, fgl. 83, 11 mars 1817.
(5) Ces deux présents sont conservés au Civico Museo Revoltella (Galleria d'Arte Moderna). V. Incontrera, *Labrosse*, II, Ch. VI, note 41, p. 40, et du même auteur, *Guida storico-artistica della Basilica di S. Giusto*, Trieste, 1928, p. 128.
(6) Décrit et reproduit dans le guide de Incontrera, p. .
(7) (1774-1842). On lui doit des recherches sur l'électromagnétisme et la polarisation de la lumière.

Espagne pour la détermination de la figure de la terre. Le gouvernement avait mis à sa disposition la goélette de guerre *La Torche* qu'il devait rejoindre à Fiume. Lorsqu'il y arriva, après cinq jours passés à Trieste, il apprit que la « borra » soufflant avec impétuosité avait mis le navire en péril. Tenant à s'assurer par lui-même de l'état du bâtiment et de la santé de l'équipage, la malchance voulût qu'il se trouvât pris sous la toiture d'un hangar dont la tempête avait provoqué l'effondrement. Si d'autres furent sérieusement blessés, Biot s'en tira fort heureusement avec quelques contusions (1). Sans la dépêche du Consulat nous ignorerions l'incident car, dans ses *Mélanges Scientifiques et Littéraires*, il écrit simplement, sans mentionner Trieste :

« Nous nous transportâmes à Fiume. Notre goelette venait d'y arriver et s'était mise à l'ancre dans une petite baie voisine où la violence d'un coup de vent du nord l'avait contrainte à se réfugier. » (2)

Nouvelles de la marine royale qui nous ramènent tout naturellement à la marine de commerce. Sous l'Ancien Régime, la Révolution, l'Empire notre pavillon a fait figure à Trieste. Il en est de même au début de la Restauration. Le 11 février 1817, Lefèvre qui, quelques mois plus tôt, s'était fait l'écho de l'étonnement des négociants de ne pas voir arriver plus nombreux nos bâtiments, alors que les vins et cafés promettaient un bénéfice assuré (3), signale que « les capitaines français acquièrent de plus en plus la confiance de la place (4). En 1818, il note encore la préférence marquée (5) dont jouissent nos navires.

Que s'est-il passé pour que, sept ans plus tard, le Comte de la Rue reprenant des critiques déjà formulées par Chevalier

(1) *Cor. Trieste,* t. XVI (1825-1830), 21 janvier 1825, fgl. 270.

(2) T. I, 1858, p. 97. Aucune des notices consacrées à Biot ne fait état de l'incident de Fiume.

(3) *Cor. Trieste,* t. XIV (1815-1821), n. 4, fgl. 54, 12 novembre 1816.

(4) *Cor. Trieste,* t. XIV (1815-1821), n. 16, fgl. 74.

(5) *Cor. Trieste,* t. XIV (1815-1821), 24 août 1818, n. 71, fgl. 151. Dix-huit bâtiments français ont touché Trieste en 1818 dont six seulement avec des chargements pris en France. Lefèvre mentionne six maisons de commerce françaises dont trois, Joseph Labrosse, Jules Mazars et Antoine Lavison nous sont bien connues.

insiste sur la défaveur progressive dont, précise-t-il, ils souffrent « depuis longtemps » ? La correspondance intermédiaire ne nous a pas donné la clef de cette énigme. Voici en quels termes s'exprime le Consul de France :

« Il est pénible de dire, mais c'est une chose reconnue que les bâtiments français qui fréquentent d'ordinaire le port de Trieste sont pour leur solidité, pour la qualité de leur grément, de leur voilure, pour la composition, la tenue et la discipline de leurs équipages au-dessous de tous ceux de toutes les nations ; leur malpropreté et tout dans ce qui est apparent frappe les yeux les moins difficiles et devient presque un proverbe dans le port de Trieste. » (1)

Et d'appuyer ces affirmations par des exemples pertinents. Elles visent à la fois les négligences commises à Marseille où le peu d'attention apporté par l'autorité maritime dans la visite du bâtiment et des équipages fait qu'ils arrivent dans un état misérable ; le désordre régnant à bord du fait du gonflement d'états-majors ignares et de probité suspecte où l'on voit d'anciens matelots « souvent très ignorants et d'une tenue repoussante » occuper des postes de responsabilité qu'ils sont incapables de remplir. Il faudrait tout citer.

« Inconvénients qui rendent presqu'impossible le chargement de nos bâtiments pour la France, les négociants en général préférant le pavillon des autres nations (Anglais, Américains et *même* Autrichiens) et le petit nombre de Français établis à Trieste ne s'en servant qu'avec répugnance et souvent que par un sentiment patriotique. »

Pendant le premier trimestre de 1825 aucun navire français ne mouillera d'ailleurs dans la rade.

Cette situation s'améliorera-t-elle pendant les dernières années de la Restauration ? Voici ce qu'écrit, le 30 mai 1830, Chevalier qui n'a cessé d'observer avec une sollicitude attristée l'état de notre marine :

« La navigation de Trieste avec la France a été à peu près nulle pour notre Pavillon pendant l'année 1828. Sur 34 navires venus directement de nos ports à Trieste, aucun navire français n'en a fait partie. » (2)

(1) *Cor. Trieste*, t. XV (1825-1830), n. 274, fgl. 12-13. Rapport du 1er février 1825 sur la navigation française dans le port de Trieste.
(2) *Cor. Trieste*, t. XVI (1825-1830), n. 83, fgl. 185.

VIII

Nous aurions pu, au lendemain de Waterloo, marquer l'incidence des événements qui se sont succédés à Trieste pendant la Révolution et l'Empire sur l'esprit public et l'orientation politique de la cité. Il nous a paru préférable d'attendre l'heure où la réaction autrichienne ayant produit ses effets, il serait possible de formuler des conclusions d'une portée plus générale.

Parlant de la domination française, Attilio Tamaro constate que ses bienfaits furent d'ordre national et intellectuel. Tandis que la population diminue, beaucoup d'éléments étrangers s'éloignant, le noyau italien se renforce. Nous avons mentionné la fondation de la *Société Minerva* qui s'ornera en 1811 d'un buste de Napoléon offert par Antonio Canova. Le gouvernement français, qui favorise les contacts avec le royaume d'Italie, ayant supprimé les écoles allemandes imposées par l'Autriche :

« ouvre en 1810 quatre écoles populaires italiennes et organise l'enseignement secondaire avec lycée et collège impérial. La domination française dura quatre ans : ce fut une large parenthèse ouverte dans le matérialisme de la vie commerciale qui permit au caractère national de la ville de se concrétiser. » (1)

Giuseppe Stefani note que beaucoup de Triestins, sans prendre pleinement conscience de la signification des événements, en eurent du moins l'intuition et que « leur enthousiasme pour le nouveau système, leur attachement apparaît d'autant plus significatif que plus dur était le despotisme gaulois, plus douloureuses les expériences économiques, plus cruelles les humiliations subies » (2).

1815 vit la suppression de toutes les écoles italiennes, auxquelles ne se substitua qu'une seule école élémentaire allemande, tandis que l'Illyrie, hier boulevard de l'Italie contre l'Autriche, devenue le boulevard de l'Autriche contre l'Italie, n'était plus administrativement que la Province du Littoral de la monarchie habsbourgeoise.

(1) *Storia di Trieste*, t. II, p. 245.
(2) *Trieste e l'Austria*, p. 11,

L'exil des Napoléonides à Trieste sous la Restauration contribua à entretenir la flamme. D'importantes personnalités les fréquentèrent et leur présence constitua un encouragement pour ceux aux yeux de qui leur seul nom suffisait à l'incarnation d'une politique (1). A cette opinion d'Attilio Tamaro répond celle d'un autre historien triestin, Piero Sticotti : « Trieste, refuge des Napoléonides et ville natale du prince Napoléon, devint à travers les sympathies pour les idées nouvelles venues de France, le centre Julien des aspirations italiennes » (2). Oscar de Incontrera l'a faite sienne également (3).

Le 1er mai 1830, quelques semaines nous séparent à peine de la Révolution de Juillet, Chevalier accuse réception au ministère de memento qui contient un résumé des griefs du Roi de France contre la Régence d'Alger.

« Je puis assurer Votre Excellence, écrit-il, que tous les habitants de Trieste joignent leurs vœux aux nôtres pour l'heureuse réussite de notre expédition contre Alger ; ils les expriment trop hautement pour qu'on puisse en douter et négliger de leur rendre ce témoignage. » (4)

Nul doute que les affirmations de Chevalier ne correspondent à la réalité. Les bâtiments triestins avaient été trop souvent victimes des agressions barbaresques pour que l'opinion publique ne fut pas favorable à une entreprise qui devait mettre fin à leurs exactions. Aussi bien l'armement local avait-il aussitôt pris conscience des profits immédiats qu'il pouvait tirer de l'opération. Dès le 5 avril, Chevalier mandait à Paris :

« Plusieurs maisons autrichiennes ont fait voile pour la destination de Marseille dans l'espoir d'être admis au service de l'expédition d'Alger. D'autres se proposent de partir. » (5)

Dix s'acheminèrent ainsi vers Toulon et notre grand port méditerranéen. Les armateurs eussent volontiers envoyé toute

(1) V. *Storia di Trieste*, t. II, p. 270.
(2) *La Regione Giulia nelle guerre per l'Independenza*, Trieste, Società Editrice Mutilati e Combattenti, 1932, p. 2.
(3) *Gli Esuli Napoleonici a Trieste*, t. II, p. 267.
(4) *Cor. Trieste*, t. XV (1825-1830), n. 28, fgl. 353.
(5) *Cor. Trieste*, t. XVI (1825-1830), n. 25, fgl. 349. Ils étaient encouragés par Chevalier qui conseilla aux capitaines de ces navires de prendre à leur bord toute l'avoine qu'ils pouvaient se procurer sur la place, soit à peu près 11 à 12.000 hectolitres.

leur flotte s'ils n'avaient craint que leurs navires ne fissent le voyage en pure perte.

Alger tombe le 5 juillet. Chevalier l'annonce le 5 août (1) dans une dépêche enthousiaste où se retrouve le soldat de l'Empire amoureux des gloires militaires.

« Nous avons reçu par le Courrier d'hier, écrit-il, l'heureuse nouvelle de la reddition de la ville d'Alger. Cette nouvelle a porté la joie dans le cœur de tous les habitants de Trieste, les *Juifs exceptés,* qui ne sont pas partisans de notre expédition d'Afrique. »

Et après avoir insisté sur le caractère de leur réaction dans un paragraphe qui analyse un état d'esprit heureusement périmé, le gérant du Consulat, glorifiant « une expédition qui honore la France et qui porte S.M. Charles X à la plus haute vénération chez tous les peuples civilisés », ajoute :

« Les Français, les Napolitains, les Roumains, les Sardes et les Grecs qui sont établis ici se proposent, chacun de leur côté, à se réunir aujourd'hui et demain pour fêter la prise d'Alger. Leur joie est au delà de toute expression. » (2)

René Dollot.

(1) Si j'interprète exactement une note au crayon en marge de la dépêche.
(2) *Cor. Politique des Consuls,* Autriche (1830-1840), n. 6, fgl. 41.

Aux origines du premier traité franco-vietnamien : un projet inconnu de l'Evêque d'Adran et les instructions au chevalier d'Entrecasteaux (1785-1786)

(*Fin*)

Il est certain que les archives habituellement consultées ne contiennent pour les années 1785 et 1786 aucun commentaire, aucun résumé, aucun plan ministériels concernant l'affaire de Cochinchine.

On n'y trouve (et ils ont été depuis longtemps signalés) (1) que deux rapports rédigés à ce sujet pour le Maréchal de Castries, ministre de la Marine, les 26 janvier et 25 février 1786 (un an après l'arrivée de l'évêque d'Adran à Pondichéry) par un ingénieur militaire, le Comte de Solminihac de la Mothe, qui assurait « bien connaître le pays et désirer que ses connaissances soient utiles ». Ces mémoires ne sont accompagnés d'aucune remarque du Ministre ou de ses bureaux et comme, dans leur description de la Cochinchine, ils ne tiennent pas compte des renseignements transmis depuis un an par l'évêque d'Adran et les autorités de l'Inde, on a pu estimer qu'ils avaient, eux aussi, été classés sans plus de formes, comme ne répondant plus à l'actualité.

Les rapports de Solminihac soulèvent cependant un curieux problème de dates : nous avons vu que les deux seules pièces connues où se trouvent formulées les premières propositions de l'évêque avant sa venue en France (la dépêche de Coutenceau du 28 février 1785 citée plus haut, et le *Mémoire* de Versailles)

(1) Faure, *Mgr. Pigneau de Béhaire*, pp. 75-78. — Maybon, *Histoire moderne du pays d'Annam*, pp. 212-213. — Taboulet, *La geste française en Indochine*, t. I, p. 180.

ne mentionnent pas l'offre par Nguyên-Anh d'un privilège exclusif de commerce. Le projet de cession de l'île située devant le port de Tourane ne figure pas dans la lettre de Coutenceau et, s'il est fait allusion à cette île dans le *Mémoire,* le nom de Tourane n'y est pas précisé.

Or le premier rapport de Solminihac témoigne que, dès la fin de janvier 1786, ces offres étaient connues du Ministre de la Marine et de l'ingénieur.

La façon dont Solminihac y fait allusion dans son préambule est, il faut en convenir, assez déconcertante (1) :

« *On suppose,* écrit-il, que la nouvelle d'une révolution arrivée à la Cochinchine *soit vraie,* et que les détails suivants *aient été confirmés à Mgr* [le Maréchal de Castries] *par les dernières dépêches qu'il a reçues de l'Inde...,* que le roi... ait été détrôné..., qu'il ait envoyé son fils unique à Pondichéry avec Mgr d'Adran... pour demander des secours au Gouverneur général..., offrant en compensation, *dit-on encore,* aux Français, le privilège exclusif du commerce et la permission de former un grand établissement dans le port de Tourane... »

Sachant que les courriers mettaient environ six mois pour parvenir d'Inde en France et que l'on trouve, par exemple, dans le dossier personnel de Coutenceau la minute d'une dépêche ministérielle datée du 10 juillet 1785, accusant réception à Versailles d'une lettre partie de Pondichéry le 8 janvier 1785 (2), on peut s'étonner que, fin janvier 1786, un an après les premières démarches de l'Evêque, des faits signalés depuis la fin de février 1785 par plusieurs correspondants, n'aient été connus à la Cour que sous la forme de bruits incontrôlés, dont on attend confirmation « par les dernières dépêches parvenues de l'Inde ». Or on se souvient que, sans compter le *Mémoire,* deux lettres, au moins, de Coutenceau (du 28 février et du 11 mars 1785) et une importante lettre du prélat aux Missions de Paris (du 20 mars 1785) accompagnant, sans doute, plusieurs lettres du même aux « Ministres du Roi » donnaient le dernier état de la question,

(1) *Arch. Nat.,* Colonies, C¹4, f°s 5 et suiv.
(2) *Arch. Nat.,* Colonies, Série E, Personnel ancien. Par cette lettre Coutenceau annonçait la mort du célèbre Bussy dont il assura l'interim à la tête de l'Inde française.

à laquelle faisait également allusion le rapport de Souillac, rédigé au printemps 1785.

L'allusion à la confirmation attendue des « dernières dépêches » parvenues de l'Inde en janvier 1786, c'est-à-dire parties de cette colonie en juillet 1785, concorderait avec la déclaration du Maréchal de Castries accusant réception d'une première lettre de l'évêque datée du 5 juillet 1785. Il faudrait ainsi admettre que les lettres écrites jusqu'à cette date et présentant un aspect positif de l'affaire de Cochinchine, ne seraient pas parvenues à Versailles ou, comme le *Mémoire,* s'y seraient égarées, de telle sorte que, informé seulement de façon indirecte ou incomplète, le Ministre ait jugé nécessaire, avant d'agir, d'attendre de nouvelles précisions officielles.

En effet si Solminihac se montre très favorable à l'expédition qui ne devrait employer que 800 soldats européens et 400 Cafres sous le commandement d'un « militaire éclairé, désintéressé et d'un esprit conciliant », le tableau qu'il trace de la Cochinchine et de l'action que la France peut y entreprendre ne fait état d'aucun des éléments fournis par l'évêque d'Adran sur les bouleversements intervenus, ni du plan de campagne que nous avons vu développé dans le *Mémoire* de Versailles : aller chercher Nguyên-Anh dans l'île où il est réfugié, l'amener dans l'Inde, prendre avec lui les arrangements nécessaires, puis le reconduire à la Cochinchine à la tête des troupes et des navires du corps expéditionnaire guidés par les pilotes cochinchinois recrutés à cet effet par l'évêque et qui se trouvent encore à Pondichéry à la date même où Solminihac rédige ses rapports.

Négligeant — ou ignorant — totalement ces données nouvelles du problème, l'ingénieur construit son raisonnement comme si rien ne s'était passé depuis les années 1749-1750 où, au temps de Dupleix et du roi Vo-Vuong, le voyageur Pierre Poivre avait essayé de fonder un comptoir en Cochinchine.

Selon Solminihac, le roi réside toujours à 30 lieues de Tourane. Les présents à faire pour concilier sa faveur et celle des mandarins consisteront en « glaces, pendules, étoffes d'or, lustres de cristal. Un *orgue d'Allemagne,* ajoute-t-il, leur serait surtout fort agréable ». Sans tenir compte de l'évêque d'Adran, sans

conseiller même qu'on utilise ses avis ou son influence sur un clergé qui dépend de lui, l'ingénieur suggère de prendre contact sur place avec « un missionnaire français du nom de Darsette » (1) et avec un prêtre cochinchinois appelé « Marin Fienne ».

Périmés au moment même où ils furent établis, ces deux mémoires ont semblé, à juste titre, n'avoir joué qu'un rôle négligeable dans la préparation des décisions qui allaient être prises relativement à la Cochinchine, et l'on comprendrait que, renseigné de façon si incomplète, le Gouvernement fût resté sans réaction jusqu'à l'arrivée de l'Evêque d'Adran. Un document qui, jusqu'ici ne paraît pas avoir été pris en considération, montre que les choses se passèrent très différemment.

La date du deuxième rapport de Solminihac — 25 février 1786 — mérite, croyons-nous, d'être particulièrement retenue. Il convient en effet de la rapprocher des instructions officielles adressées le lendemain même, 26 février 1786, au chevalier d'Entrecasteaux, et dont la minute se trouve dans le registre des « *Lettres des officiers des vaisseaux* », dans la série, de l'*Inde* des *Archives Coloniales* (2).

Nommé commandant des forces navales aux Indes Orientales, le chevalier était parti de Brest sur la *Résolution*, en même temps que La Pérouse, avec mission de procéder à d'importantes reconnaissances dans les mers de Chine. Au moment où les instructions du 26 février 1786 auxquelles nous faisons allusion, lui furent envoyées, il était arrivé à Pondichéry où il effectuait une longue escale. Complétant les instructions générales emportées à son départ, ces nouveaux ordres prescrivaient au Commandant de profiter de sa croisière pour aller reconnaître lui-même les côtes de Cochinchine, particulièrement le port de Tourane, « soit en allant à Canton, soit à son retour ».

Or on s'aperçoit, non sans surprise, que ces nouvelles instructions visiblement provoquées par les propositions de Nguyên Anh récemment parvenues à Versailles, sont uniquement basées sur les rapports de Solminihac qu'elles suivent à la lettre, sans

(1) Il s'agit du P. Darcet ou d'Arcet.

(2) « *Mémoire du Roi pour servir d'instructions au S*[r] *Chevalier d'Entrecasteaux, commandant les forces navales de S.M. aux Indes orientales* ». Arch. Nat., *Colonies*, C[2]171, f[os] 100 à 102.

que la moindre allusion y soit faite aux informations fournies par l'évêque ni aux services qu'il pouvait rendre sur place.

Alors que se trouvent encore à Pondichéry près de 50 marins et pilotes cochinchinois dévoués et tout disposés à guider une reconnaissance en Cochinchine, il est prescrit au chevalier d'Entrecasteaux d'aller reconnaître Poulo Condore, puis l'embouchure de la rivière de Cambodge, cet endroit, précisent les instructions, devant lui fournir « des pilotes cochinchinois très pratiques de cette côte ». Il sera peut-être difficile, ajoutent-elles, de « les déterminer à piloter des bâtimens du roi : il s'agira de les y engager par des présens et de l'argent en se méfiant toutefois d'eux, et en les veillant de près... ».

Avec eux, le chevalier remontera jusqu'à Tourane ; là, sans s'attacher au fait que le commandant de la station de l'Inde a, sous la main, Mgr d'Adran et son fidèle adjoint le P. Paul Nghi, prêtre viêtnamien, ainsi que de nombreux mandarins fidèles, le Ministre, se conformant uniquement au rapport de Solminihac, enjoint à l'officier de rechercher, afin de se « procurer tous les avis nécessaires », le P. « Darsette » et « Marin Fienne », prêtre cochinchinois. Bien plus, considérant, de façon évidente, que le roi est toujours installé avec sa Cour en son palais de Hué, et non pas fugitif dans une île à près de 800 kilomètres de là, les instructions stipulent, reprenant intégralement les termes de Solminihac, que le chevalier d'Entrecasteaux, arrivé à Tourane, devra employer « tous les moyens possibles de conciliation pour obtenir la confiance des Mandarins *et du roi*, dont la résidence *n'est qu'à 30 lieues* dans les terres... ». Dans ce but, les présents les plus agréables seront « des glaces, une pendule, quelques pièces d'étoffe d'or, un lustre de cristal, et surtout *un orgue d'Allemagne* ».

Le chevalier était « autorisé, en conséquence, à se pourvoir « de celui de ces objets qui pourra se trouver à l'Ile de France (1), « en conciliant autant qu'il sera possible, l'économie avec ce qui « peut flatter le souverain de Cochinchine. Ce moyen procurera « un accueil favorable et facilitera la reconnaissance qu'on se « propose ».

(1) Ile Maurice.

Connaissant la situation tragique où se trouve alors Nguyên-Anh, on aura noté ce que peut avoir d'étonnant l'offre d'un lustre et d'un « orgue d'Allemagne », pour se concilier la faveur d'un souverain qui s'est séparé de son fils unique pour obtenir précisément celle de la France. La signification même des instructions paraîtra fort surprenante si l'on songe qu'en 1786 Hué et Tourane, où le Ministre envoyait le chevalier d'Entrecasteaux prendre contact avec le « Souverain de Cochinchine », *se trouvaient depuis plus de douze ans au pouvoir des adversaires de Nguyên-Anh.*

Le *Mémoire* de l'évêque faisait pourtant clairement état de cette situation :

« En 1773, les Tonquinois... envahirent toutes les provinces septentrionales *jusqu'à la Cour inclusivement.* Un chef des mécontents, voyant le roi occupé avec les Tonquinois, s'empara aussi des provinces du milieu... »

L'évêque rapportait aussi comment [en 1778] deux navires anglais ayant relâché dans « *la province de la Cour qu'occupent les Tonquinois* », l'un d'eux était « entré dans la rivière jusqu'à leur retranchement ». Le *Mémoire* signalait, par ailleurs, que Nguyên-Anh, réfugié « dans les provinces les plus voisines du Cambodge... », avait été « obligé de *les céder aux révoltés* ».

Aucune équivoque ne semble donc possible : ou bien le Ministre a complètement ignoré la situation, dont les éléments avaient pourtant dû lui parvenir depuis près de six mois, ou c'est en toute connaissance de cause que, refusant (provisoirement peut-être) de faire le moindre fond sur les propositions et les possibilités présentées par l'évêque d'Adran, il chargeait le chef de la Marine aux Indes Orientales de prendre officiellement contact avec les envahisseurs tonkinois et avec les Tay-Son (1).

Cette dernière hypothèse semble la plus vraisemblable, car si le Ministre avait eu quelque doute sur la situation politique,

(1) C'est à Tourane, que, sept ans plus tard, s'arrêtera lord Macartney, ambassadeur du Roi d'Angleterre auprès de l'Empereur de Chine. Les Tay-Son, alors maîtres du pays, lui feront de pressantes avances. « On voyait aisément, écrira-t-il, que le *prince régnant* [il s'agit de l'adversaire de Nguyên-Anh] n'épargnerait rien pour attacher les Anglais à sa cause... ». Voyage de lord M. dans *Voyages autour du monde* de W. Smith, Paris, s. d., t. XI, p. 3.

il lui suffisait de quelques heures pour obtenir des éclaircissements auprès des Missions Etrangères de Paris qui, malgré les troubles, étaient régulièrement renseignées par leur Procureur à Macao (1). Evoqués, d'ailleurs, dans le préambule du premier mémoire de Solminihac, les événements de Cochinchine n'étaient pas inconnus du Maréchal de Castries. « La crainte qu'ont les Cochinchinois de voir livrer ce port [de Tourane] aux Européens, précisera-t-il dans ses instructions, les rend méfiants et peut les porter à quelque violence, surtout *dans l'anarchie actuelle* » (2). Cependant, en envoyant en ambassade à Hué, pour la première fois dans l'histoire, l'un des plus prestigieux marins français, sans examiner plus avant les questions de légitimité, le Ministre enjoignait au chevalier d'Entrecasteaux d'« employer tous les moyens possibles... pour *obtenir la confiance des mandarins et du Roi* ».

Défavorablement impressionné sur l'évêque d'Adran et Nguyên-Anh (3) par l'insistance de Coutenceau et le rapport de Souillac, craignant, comme plus tard Conway, d'être mis devant le fait accompli et entraîné dans une aventure aux suites imprévisibles, peut-être le Maréchal jugea-t-il préférable de s'informer d'abord par le moyen d'un homme sûr et impartial, sur le bien-fondé et les possibilités réelles d'une intervention ainsi que sur la valeur véritable de Tourane et de Poulo Condore où, au cours du XVIII[e] siècle, plusieurs tentatives d'installation ne s'étaient pas montrées viables — le tout en laissant l'évêque entièrement en dehors du projet. Cette enquête préalable expliquerait la phrase du Maréchal de Castries reprochant à l'Evêque d'Adran d'avoir entrepris son voyage en France « *avant d'être informé des intentions du Roi* ».

(1) Des lettres du 21 juillet 1775, 1[er] juillet 1784, 14 août 1784, 28 mai 1785, etc... (publiées, depuis, dans les *Nouvelles Lettres Edifiantes et Curieuses*) ne pouvaient pas laisser ignorer que les Nguyên ne régnaient plus à Hué. *Nouvelles lettres édifiantes*..., Paris, 1843, t. IV, pp. 624-628, et Taboulet, *op. cit.*, t. I, p. 168.

(2) Arch. Nat. *Col.* C[2] 171, f° 101. Arborant d'abord un « pavillon maure », Entrecasteaux était engagé à faire preuve de circonspection sans toutefois « montrer trop de défiance, pour ne pas alarmer et soulever ce peuple inquiet, avant d'avoir communiqué avec le gouvernement ».

(3) « Un prince qui combat depuis 8 ans et qui n'a jamais eu de succès n'a pas de grands talents ou il n'est pas aimé de ses peuples... » écrivait Coutenceau dans son 1[er] rapport, le 28 février 1785.

On a, en effet, la preuve que les instructions du 26 février 1786 ne restèrent pas à l'état de projet. Entrecasteaux lui-même devait en accuser réception de Pondichéry le 28 septembre suivant (1) :

« La saison favorable à la mission dont vous m'avez chargé... pour la reconnaissance des côtes de Cochinchine..., écrivait-il, est décidément passée, vos ordres ne m'étant parvenus que le 17 septembre (2).

« Mais j'espère, ajoutait-il, que M. de Richery... aura satisfait... au 1er objet, ainsi que vous pourrez juger par l'instruction qui lui a été donnée, dans laquelle, sans avoir pu soupçonner encore vos intentions, il lui était prescrit, si le temps le lui permettait, de visiter... le port de Touron... »

D'accord avec l'évêque d'Adran et le gouverneur Charpentier de Cossigny, Entrecasteaux avait en effet expédié, le 20 juin 1786, l'enseigne de vaisseau Joseph de Richery, commandant la flûte le *Marquis de Castries,* avec mission de se renseigner sur la Cochinchine, en y ramenant les pilotes avec quelques Européens, de « bien reconnaître » Tourane (mais sans avoir à gagner les bonnes grâces du « roi »), de prendre contact enfin, avec Nguyên-Anh, et éventuellement de conduire celui-ci à Pondichéry.

Cette dernière prescription comblait les vœux exprimés par l'évêque dans son *Mémoire.* Richery, pour des raisons assez obscures, ne devait pas la réaliser (3) ; mais lorsque le Ministre reçut copie des instructions données au jeune officier, il put croire que les dés étaient jetés : le compte rendu de Richery ne parviendra à Versailles que deux ans plus tard, après la signature du traité franco-vietnamien.

Entre temps, par sa présence, son ardeur et sa conviction, l'évêque avait su rallier à sa cause le gouvernement de Louis XVI.

(1) Lettre citée par Faure, *op. cit.* (p. 68), qui n'a cependant pas connu les instructions elles-mêmes.

(2) La mousson ne permettait guère de passer les détroits après le mois d'août.

(3) Richery ne visita pas Tourane et s'attarda aux Philippines et à Macao. Nguyên-Anh, sollicité par les Portugais et retenu par le roi de Siam, n'avait pu se décider à s'embarquer sur le *Marquis de Castries.* Richery envoyé à nouveau reconnaître Tourane, en 1787, ne parvint pas à accomplir sa mission. (Arch. Nat. *Col.* C¹ 1, fos 10 et suiv., et Maybon, *op. cit.,* pp. 215-220 et p. 252, note 3).

Mais tout ce que nous avons pu voir plus haut, souligne, s'il en était besoin, la réticence avec laquelle les autorités françaises envisagèrent dès l'abord, une intervention dans les affaires intérieures de la « Cochinchine ». Cette circonspection initiale permet de comprendre comment purent prévaloir, en dernière analyse, les tendances hostiles à l'exécution du traité de 1787.

Quel rôle avait joué dans sa préparation le *Mémoire* de Versailles ? Sa perte inexpliquée retarda-t-elle des décisions qui eussent pu être différentes ? Ou, au contraire, arrivé à destination, effraya-t-il par son audace, au point de mériter déjà à l'évêque la qualification de « tête exaltée » que Conway lui attribuera plus tard, jetant ainsi, au départ, la suspicion sur l'ensemble du projet ?

On sait comment l'Evêque d'Adran, par son action personnelle aux côtés de Nguyên-Anh qu'il initiera à l'*Encyclopédie* et aux techniques occidentales, avec l'aide des volontaires français qu'il aura recrutés, contribuera à la mise en œuvre d'un traité que le gouvernement de Louis XVI ne sera pas en mesure d'exécuter. Et l'on retiendra que vingt ans après la rédaction du *Mémoire*, la partie la plus chimérique du « *Projet* » se trouvera réalisée, au-delà même des espérances de son auteur.

Victorieux de tous ses rivaux, le prétendant fugitif, proclamé empereur sous le nom de Gia-Long, aura joint le Tonkin au domaine traditionnel des Seigneurs de Hué accru des provinces nouvelles qu'ils avaient su conquérir et coloniser, et il se sera imposé, selon l'expression d'un historien viêtnamien, comme « le premier souverain à régner sans partage sur le Viêt-Nam actuel, de la frontière de Chine au golfe de Thaïlande » (1).

Il serait sans doute exagéré d'avancer que Mgr d'Adran fut l'initiateur de cette politique. Le *Mémoire* de Versailles permet cependant d'affirmer que, dès l'origine, l'évêque fut de ceux qui incitèrent le prince Nguyên-Anh à regarder au-delà de ses frontières dynastiques et à engager sa patrie dans la voie de la réunification.

Ferréol DE FERRY.

(1) Le-Thanh-Khoi : *Histoire de l'Asie du Sud-Est*, Paris, P.U.F., 1959, Coll. *Que Sais-je ?* p. 57. On lira avec fruit, dans la même collection, la très récente *Histoire du Vietnam* de M. André Masson, Paris, P.U.F., 1960.

MEMOIRE SUR LA COCHINCHINE

(*Bibliothèque Municipale de Versailles. Manuscrit n°* 345 F. — *4 f^os - papier bleuté*)

[*Fol.* 1] Ce Royaume est borné à l'Orient par l'Océan, au midy par le Cambodge, à l'occident par les barbares des montagnes et le royaume de Laos, et au Nord par le royaume du Tonquin. Son étendue en latitude est de plus de 150 lieues, mais en longitude il n'en a pas plus de 60 dans sa plus grande largeur. Le pays est très peuplé, quoique la guerre ait beaucoup diminué le nombre de ses habitants. Il abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie des Indiens. Il produit la soye, le sucre, le poivre, la canelle, le cardamome, le sagin, la cire, l'aloès, le thé (il seroit le même qu'en Chine si on savoit la manière de le préparer), la casse, la gomme-goutte, l'yvoire, le vernis, la laque, le bois de teinture, l'huile de bois, la braye, le bois d'aigle, le calamba qui ne se trouve nulle part ailleurs, et enfin les arêques objet de commerce pour les vaisseaux qui vont en Chine. On y trouve un or très pur, des mines de fer et de quelques autres métaux qu'ils ne savent pas exploiter. Il y a des bois pour la construction et pour la mâture (1), et on y trouve facilement tous les ouvriers nécessaires comme charpentiers, scieurs, serruriers etc... La monnoye du pays est de cuivre mais on s'y sert aussi de pains d'or et d'argent du poids d'environ 12 de nos onces.

[*Fol.* 1 *verso*] Les rois du Cambodge et de Cyampa sont dépendants du Roy de Cochinchine et lui paient un tribut annuel. Il a outre cela sous sa domination les Barbares qui dans la partie occidentale de son royaume se trouvent éloignés des frontières seulement de 15 à 20 lieues.

Causes et suites de la guerre

Les Rois de Cochinchine ont toujours été les concurrents des usurpateurs de l'autorité dans le Tonquin, et c'est pour cette raison que les deux royaumes étoient en guerre depuis plus de 150 ans. En 1773 les Tonquinois, profitant de la minorité du Roy et des vexations d'un mandarin qui étoit à la tête du gouvernement (2), envahirent toutes les provinces septentrionales jusqu'à la Cour inclusivement.

(1) Tous ces produits sont énumérés dans la plupart des anciens mémoires sur la Cochinchine. *Sagin* ou *sagine :* nom vulgaire du sorgho. *Braye* ou *brai :* sorte de poix servant au calfatage des navires. *Calemba, calambac* ou *calambouc :* bois odorant, servant aussi à la tabletterie. Le sucre, l'or, la soie et les bois tropicaux avaient été les objets de commerce les plus recherchés par les Européens en Cochinchine au XVIIIe siècle.

(2) Truong-Phuc-Loan qui s'était mis à la tête du Conseil de Régence après avoir placé sur le trône, à la mort de Vo-Vuong, le jeune prince Huê-Vuong.

Un chef de mécontents (1) voyant le Roi occupé avec les Tonquinois s'empara aussi des provinces du milieu.

Le prince en danger de tomber entre les mains de l'un ou de l'autre parti abandonna tout et se retira dans les provinces les plus voisines du Cambodge. Il s'y maintint pendant quelque tems ; mais par une suite de malheurs qu'il seroit trop long de rapporter, il fut encore obligé de les laisser aux révoltés. Avant cette dernière perte, les Anglois avoient envoyé deux vaisseaux armés en guerre et pourvûs de toutes sortes d'armes et de munitions pour donner du secours à ce prince. Faute de pilotes pratiques, ils tombèrent sous le vent et fûrent même obligés de relâcher au port des rebelles. Ils passèrent de là à la province de la Cour qu'occupent les Tonquinois. Ce fut là qu'un de leurs deux vaisseaux qui étoit entré dans la rivière jusqu'à leur retranchement se battit avec eux et les auroit mis hors de la Cochinchine s'il avoit eû deux à 300 hommes à mettre à terre.

Après trois jours de combat il rejoignit l'autre [*Fol.* 2 *recto*] vaisseau qui étoit resté à la barre et de là ils écrivirent au Roy de Cochinchine pour l'engager à se mettre entre leurs mains, lui promettant tous les secours dont il pouroit avoir besoin. Ce prince qui ne reçût la lettre que long tems après se trouva hors d'état de profiter de leurs offres (2).

Les Portugais et les Hollandois lui firent proposer les mêmes choses. Ces derniers surtout l'auroient conduit à Malac ou à Batavia s'il n'en avoit été détourné. Pour l'empêcher plus sûrement de se retirer chez ces différentes nations qui ne manqueroient pas de le bien recevoir, on vient d'amener son fils à Pondichéry où il est actuellement.

Du Tonquin

Ce Royaume plus étendû que la Cochinchine est aussi plus ancien et plus peuplé. Il a été autrefois sous la domination des Chinois, quoiqu'en différents tems il ait aussi eû ses Rois particuliers. Au commencement du 15e siècle, la couronne passa dans la famille qui en est encore aujourd'huy en possession (3) quoiqu'elle ne jouisse d'aucune autorité. L'usurpateur (4) qui s'en empara au commencement du 17e retint le Roi comme en prison et ses descendants ont toujours continué depuis. Les Tonquinois indignés de cette conduite

(1) Nguyên-Van-Nhac, l'aîné des trois frères rebelles Tay-Son. Il s'empara de Qui-Nhon en 1773.

(2) Il s'agit de la mission de Chapman, agent de la Compagnie anglaise, envoyé par le Gouverneur Warren Hastings avec deux navires : l'*Amazon* et la *Jenny* en 1778, qui toucha d'abord à Qui-Nhon puis à Faï-Fo et Tourane où se produisit l'incident mentionné ici. V. Maybon, *op. cit.*, pp. 174-180. Le journal de voyage de Chapman a été traduit par M. H. Berland dans le *Bulletin de la Société des Etudes Indochinoises*, Saïgon, 1948, 2e et 3e tr.

(3) La dynastie des Lê.

(4) Trinh-Tung, nommé *vua* du Tonkin en 1573.

n'ont presque jamais cessé de se révolter depuis ce tems. Il n'y a pas encore 18 mois qu'ils étoient au nombre de plus de cent mille. Ils attendoient le Roy de Cochinchine pour se mettre à leur tête [*Fol.* 2 *verso*] mais ce Prince dont les états étoient alors dans le plus grand trouble étoit bien éloigné de pouvoir s'occuper de cette grande affaire. Le pays est riche et commerçant. On y trouve la canelle, plus estimée que celle de Ceilan, des toiles semblables à celles de Nankin et une très grande abondance de thê. Les Chinois en achètent des plantations entières qu'ils préparent à leur manière et vendent ensuite pour du thé venû de leur pays. Il y a de l'or et la plupart des marchandises qu'on trouve en Cochinchine.

Du Cambodge

Ce royaume aussi étendû que le Tonquin a été autrefois très considérable. Les guerres qu'il soutint contre la Cochinchine pendant plus de 50 ans et celle qu'il a avec les Siamois depuis 15 ans l'ont totalement ruiné. Le pays qui, de lui-même, est très fertile ne manqueroit de rien s'il y avoit plus de sûreté. On y trouve des mines abondantes d'un fer très estimé et presque tout ce que produit la Cochinchine. Il est arrosé par de très belles rivières, dont l'une prend sa source au delà du Laos, et après avoir arrosé ce royaume, traverse le Cambodge d'occident en orient et se jette dans la mer au port de Bassac (1). Le Roy de Cochinchine donne au Roy du Cambodge une garde de 500 hommes et 12 galères, et celui-cy lui paye un tribut annuel en éléphants, cire etc.

[*Fol.* 3 *recto*] Du Laos

Ce pays si vanté dans les différentes relations est cependant aussi peu policé que les royaumes de Siam et du Cambodge. On y trouve beaucoup d'or, de mines de cuivre, du quinquina, du baume, du cardamome etc.

Projet

Il est d'abord à remarquer 1° qu'il ne s'agit pas de se soumettre un pays par les armes pour y établir le commerce ; mais de rendre à un peuple malheureux un roy qu'il désire et qu'il a tenté plusieurs fois de rétablir au péril de sa vie.

2° Il ne s'agit pas non plus de s'emparer de la personne du Prince, pour prendre soi-même le gouvernement de ses Etats ; mais de se déclarer le protecteur d'un roy infortuné, et, en lui procurant la sûreté et le bonheur de régner en paix, profiter de tous les avantages

(1) Le Mékong. Les voyageurs anciens mentionnent, au Cambodge, des mines d'or, de cuivre, d'étain, de plomb et d'alun. Aucun ne semble avoir cité les mines de fer signalées ici. *V.* B.P. Groslier, *Angkor et le Cambodge au 16e s. d'après les sources espagnoles et portugaises*, Paris, P.U.F., 1958 [Annales du Musée Guinet, Bibl. d'Etudes, t. 63], pp. 152-153.

que mérite un service aussi signalé. On doit, à la vérité, s'occuper sérieusement des moyens de se dédommager de ses dépenses, et surtout de s'établir d'une manière assez solide pour n'avoir rien à craindre de la mauvaise foy d'une nation étrangère qu'on ne connaît pas encore assez. Mais les circonstances paraissent telles que, non seulement on peut beaucoup y gagner, mais qu'il est même facile de se prémunir contre tous les accidents imprévûs. Il faudrait, pour cela [*Fol.* 3 *verso*] 1° Aller prendre le Roy dans une isle où il s'est retiré (8) et l'amener icy ou à l'Isle de France pour y prendre avec luy des arrangements et le préparer à cette expédition.

2° envoyer son fils en France, où, en lui donnant une éducation convenable, on pourroit le garder autant de tems qu'on le jugeroit nécessaire.

3° reconduire le Roy dans ses Etats avec un grand vaisseau, une frégate, une flûte, 4 à cinq corvettes, 3 à 400 blancs et environ mille sipahis de débarquement. On a déjà icy les pilotes nécessaires pour cette opération, et on s'est même assuré depuis longtemps de tous les moyens d'y réussir.

4° Après avoir fait rentrer la Cochinchine, le Cambodge et le Cyampa (9) dans l'obéissance, s'établir dans une grande isle saine et cultivée qui est vis à vis le port le plus commerçant de la Cochinchine, et à la distance seulement d'une lieue et demi à deux lieues. Il y a un hâvre à l'abri de tous les vents et un fonds suffisant pour les grands vaisseaux.

5° Armer pour son usage cinquante galères du pays, sur lesquelles on mettra quelques Européens avec des matelots cochinchinois, et prendre tous les autres moyens de sureté qui selon les circonstances paroitront les plus prudents.

[*Fol.* 4 *recto*] 6° Après s'être affermi et dédommagé des dépenses de l'armement, profiter des forces de Cochinchine pour faire une expédition dans le Tonquin, et, en rétablissant le Roy légitime dans son autorité, s'y procurer les mêmes avantages que dans la Cochinchine.

Tous ces articles et plusieurs autres omis à dessein demanderoient le plus grand détail, mais l'éloignement qu'on paroit avoir pour le projet oblige à se borner à une idée générale des expéditions principales.

(1) Probablement l'île de Poulo-Panjang, dans le golfe du Siam.
(2) La « *Chronique Royale* » commentée par Aymonier (*Légendes historiques des Chams*. Excursions et reconnaissances. Saïgon, 1890, t. XIV, pp. 145-206) relève l'existence d'un « Seigneur du Champa », Pô Tithun de Paran, nommé par les Tay Son pour succéder au Pô Tithun de Pagulh, exécuté par eux en 1780 (p. 152 et p. 178).

VARIÉTÉS

AUTOUR DE SAINTE-HÉLÈNE

LAS CASES ET BERTRAND

Peu de drames ont, par l'envergure de l'épreuve personnelle dans le cadre d'une catastrophe nationale, agi aussi intensément sur l'imagination des hommes que la déportation du vaincu de Waterloo sur le lointain rocher de Sainte-Hélène. Le maître de la France des 130 départements, le stratège aux victoires gagnées sous tant de cieux, « Napoléon le Grand », rétrogradé « général Bonaparte » avec un Hudson Lowe pour geôlier, était sans doute la victime d'erreurs fatales d'une ambition démesurée, mais il succombait aussi à la coalition des forces du passé contre les « Conquêtes de la Révolution française » que son génie avait une première fois rendues irrésistibles. Le silence tombé sur les hécatombes de cette épuisante lutte, l'opinion populaire devait évoluer dans l'atmosphère pesante de la paix de la Sainte-Alliance. Encore fallait-il pour décider le retournement dont allaient sortir les principaux « mouvements » du XIX[e] siècle, l'action d'apôtres de l'Evangile de la libération des peuples, et, à leur pointe, les créateurs de la « légende napoléonienne ».

Le plus doué d'entre eux qui, prêtant aux improvisations quotidiennes de son maître captif sa plume de conseiller d'Etat et l'expérience d'une carrière riche de leçons, rédigea le *Mémorial de Sainte-Hélène,* le comte de Las Cases, dut à la confiante amitié née dans les heures creuses du *Bellerophon* et du *Nor-*

thumberland puis des ermitages des Briars et de Longwood, une incomparable documentation pour la mission de propagande à laquelle il voua dès lors sa vie. Traduit en plusieurs langues, multipliant les éditions de l'ouvrage le plus lu du siècle comme aussi les inlassables démarches, d'abord en vue de la mise en liberté du Proscrit, ensuite pour le rayonnement de sa gloire et le retour de ses cendres, il ne pouvait manquer d'être en butte aux persécutions des ennemis de son héros, avant les honneurs mérités par sa fidélité.

Rebelles à l'engouement d'un vaste public international, les historiens se sont vite montrés sensibles aux imperfections d'une œuvre dont la relative improvisation avait mêlé aux développements les mieux venus, aux révélations les plus authentiques dans le fond et la forme, aux anticipations prophétiques, les scories diverses d'éléments apocryphes en circulation et d'extraits trop copieux d'auteurs pouvant parer aux lacunes de son information. Tout de suite, des contemporains mis en cause exigèrent modifications et suppressions, ouvrirent et poursuivirent, avec ou sans bonne foi, d'interminables polémiques. Nous avons naguère, pour établir la première édition intégrale et critique du *Mémorial* (1), tenté d'élucider à côté des variantes dûes aux remaniements opérés par Las Cases jusqu'au terme de sa vie, le départ à faire entre les pages de pénétrant témoignage ou de lumineuse interprétation et l'encombrant « rembourrage » à rejeter aux appendices. La figure que nous avons dégagée méritait cependant une résurrection centrée sur l'homme et son changeant destin.

Un arrière-neveu qui porte à la fois le nom et le prénom du mémorialiste s'en est chargé (1), évoquant, après la longue lignée des Las Cases, vaillants combattants de toutes les armées de Blanche de Castille à Louis XV, le marquis d'ancien régime qui précéda de peu Napoléon à l'Ecole militaire de Paris, interrompit ses croisières d'officier de marine pour émigrer, gentil-

(1) Flammarion, 1 v., 1951. Voir sa présentation par René Dollot dans *la Revue d'Histoire diplomatique* de janvier-juin 1952.

(2) Comte Emmanuel de Las Cases : *Las Cases le mémorialiste de Napoléon*, Paris, Fayard (Coll. les Temps et les destins), 1959, in-8° de 412 p., relié, gardes illustrées.

homme ruiné, puis se rallier à la France de Bonaparte, accepter postes de cour et d'administration sous l'Empire et, à la chute de l'aigle, décider brusquement de ne plus quitter le souverain déchu.

Quand on voulait échapper aux jugements sommaires d'un Lord Rosebery épousant la hargne jalouse de l'acerbe général Gourgaud contre « le petit rhéteur », et même d'un Frédéric Masson lui reprochant, malgré son culte napoléonien, « interpolations » et « personnalisme aigu », il fallait recourir surtout aux deux auteurs qui avaient déjà accédé aux documents de la famille, la comtesse de Reinach-Foussemagne (*Las Cases sous l'Ancien Régime*) et Philippe Gonnard, au bon chapitre *Las Cases* de sa thèse sur *la Naissance de la légende napoléonienne*. Le nouveau biographe, à qui ses proches avaient ouvert toutes les archives des différentes branches de sa parenté, offre, non plus épars dans le flot courant d'inexactitudes ou de contre-vérités, mais rassemblés dans un récit d'ensemble, les éléments qui éclairent d'une lumière équitable et sûre les chapitres si divers d'une existence menée à travers les écroulements de six ou sept régimes.

Heureusement multipliées, les citations prendraient, avec des références plus précises, une plus constante allure de « documents historiques », alors que, pour l'agrément du public sans doute, elles tendent souvent à relever plutôt du genre de l'anecdote. Ce regret concerne surtout la pièce déjà connue grâce à Mme de Reinach et qui compléterait le *Mémorial* au point qu'espérait son metteur en œuvre, s'il avait nettement distingué leurs extraits plus juxtaposés que confrontés, le « *Mémorandum* » rédigé par Las Cases dans les loisirs forcés de son escale en Afrique du Sud, entre son expulsion de Sainte-Hélène et son transfert en Angleterre. Souvenirs ramenant à sa jeunesse le vaincu provisoire du destin, ces pages jettent autant de lumière authentique sur les vicissitudes de son existence passée qu'elles traduisent les espoirs du rôle futur à jouer comme messager du grand proscrit. Son arrière-neveu y aperçoit la preuve d'une effective mission de l'Empereur comme vraie et *unique* raison du départ de Sainte-Hélène, où les dénigreurs du « petit chambellan » ne

veulent voir qu'un abandon après moisson faite. Entre une admiration de confiance et une injurieuse interprétation, il y a sans doute place pour des appréciations plus nuancées.

Ces réserves de métier formulées, concluons que la nouvelle biographie situe à sa vraie place l'homme qui, devenu durant des mois le confident de l'auguste proscrit, le seul consolateur de ses mornes journées, a été le plus efficace interprète de ses vues et, pour transposer en mots de notre temps le jugement des générations passées sur le *Mémorial* — ou encore nos propres impressions d'enfants devant les éditions illustrées sous Louis-Philippe — le plus intelligent « preneur de son » de la grande voix qui s'éteignait, le plus vivant « metteur en scène » du drame de « l'affreux rocher ».



Tout différent de ce noble courtisan du Malheur est le petit-bourgeois de Châteauroux Henri-Gatien Bertrand, l'ancien élève de l'Ecole du génie de Mézières que ses aptitudes de spécialiste à travers de brillants états de service mirent hors de pair dès la campagne d'Egypte, inspecteur général de son arme et aide de camp de l'Empereur dès l'avènement de Napoléon, récompensé de plusieurs dotations pour de hauts commandements successifs, mais dont la femme ne pardonna jamais à celui qui le lui avait donné pour époux d'en avoir fait un simple comte quand un grand-maréchal eût du passer duc. Personnalité de réelle valeur morale et intellectuelle dans les emplois qui lui avaient été confiés, il n'était certainement pas fait pour les responsabilités délicates et le rôle ingrat qui lui incombèrent dans l'île maudite, où son caractère cassant aggrava la tension des rapports entre Longwood et les geôliers britanniques. La note de mesquinerie, l'un des aspects tragiques de l'épisode hélénien, tient à lui presqu'autant qu'au triste Hudson Lowe. Les entreprises du souverain captif contre la vertu de la comtesse ne furent pas sans envenimer une atmosphère déjà peu respirable par elle-même, où les zizanies des subalternes ne trouvaient pas dans le plus élevé en grade d'entre eux, l'arbitre qu'il eût dû être.

Il incarna par contre plus qu'aucun autre (avec sa femme jusqu'au bout) la fidélité de la présence auprès de l'auguste

exilé, — plus longtemps qu'un Las Cases échappé dès 1816, — plus dignement qu'un Gourgaud, l'aigre vaniteux parti en 1818 tout gros de révélations qui nuisirent à ceux qu'il abandonnait, — plus sincère que le cauteleux Montholon débarrassé de son épouse facile dès 1819 mais guettant les derniers legs du testament, — en somme égalé seulement en dévouement par les deux serviteurs, Marchand et Ali.

On sait depuis 1949 que ce taciturne, aussitôt Las Cases parti, nota les observations quotidiennes confiées jusqu'alors au conseiller d'Etat et par lesquelles l'Empereur comptait atteindre la postérité. Mais, prudent jusqu'à la plus extrême méfiance, il n'enregistrait, avec un esprit de greffier, qu'un condensé où les noms se contentaient d'initiales, les mots, de leurs premières lettres, les allusions, d'une forme sibylline et la notation tout entière, d'un style indirect enrobant d'un ton neutre et d'une rédaction compliquée une objectivité presque effarante quand il s'agit de propos sur son honneur conjugal.

Griffonné pour comble dans une écriture décourageante, ce texte devint peut-être indéchiffrable à l'auteur même, puisqu'il n'en tira pas les *Mémoires* qu'avec des précautions de tact il aurait pu offrir aux contemporains de ses vieux jours, en attendant les deux statues que lui a dressées sa ville natale. Ses descendants, sachant la nature quelque peu explosive de passages croustillants susceptibles, dans un temps moins blasé sur le langage des camps, de nuire à sa mémoire même, conservèrent longtemps sous le boisseau cet ensemble de révélations exceptionnelles autant par leur origine d'une authenticité certaine que par la crudité des confidences rapportées. Enfin l'heure venue de passer outre à ces scrupules, c'est le mérite reconnu au patient déchiffreur du manuscrit, Paul Fleuriot de Langle, d'avoir versé au dossier de l'Histoire un témoignage aussi important.

Après l'avoir souligné dans la préface du premier tome offert au public, je l'avais redit dans ma présentation à la *Revue d'Histoire diplomatique* (1), non sans émettre deux regrets, l'un sur l'ordre inversé de la publication échelonnée en trois volumes,

(1) Janvier-juin 1952.

l'autre sur les critiques que l'arbitraire transcription au style direct éveillerait chez les historiens, soupçonnant des inauthenticités de détail que quelques erreurs de lecture risquaient de confirmer. En confessant lui-même que, opérant comme un restaurateur de tableaux sur « toiles embuées », il avait voulu « restituer l'esprit du document, dût-il parfois en sacrifier la lettre », Paul Fleuriot de Langle donnait volontairement des armes aux censeurs. D'autre part, en conservant les premières lettres des mots les plus crus, il ne pouvait manquer d'effaroucher certains lecteurs. Maintenant que les *Cahiers de Sainte-Hélène* (1) sont complets avec le troisième volume (qui constitue le second tome longtemps attendu, après le troisième paru le premier et le premier paru le second ! !), l'intérêt d'ensemble du document éclate.

Complétant la physionomie si complexe du grand homme trahi par la Fortune, il apporte de nouveaux traits caractéristiques de son esprit taquin et mordant, de l'étonnante lucidité recouvrée après les vertiges d'une trop prodigieuse ascension, de son naturel étrangement fataliste comme celui du premier César. Pourtant, revers de ce portrait aux mille touches : observateur sans chaleur d'âme, Bertrand ne voit guère (en dehors des pages d'évocations militaires) dans le « Titan foudroyé » dont s'éprend le Romantisme, que l'homme réduit à la mesure étriquée de sa prison et de son entourage, d'abord, — finalement le malade et l'agonisant aux prises avec les déchéances qui ont constitué son ultime sacrifice. Ces *Cahiers*, qui, sans viser ni à grandir ni à diminuer une figure de légende, auront peut-être ce double résultat, rejoindront les grandes œuvres héléniennes dans toutes les bibliothèques.

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

(1) Général Bertrand, grand maréchal du Palais : *Cahiers de Sainte-Hélène*, 1818-1819, présentés et annoté spar Paul Fleuriot de Langle, Paris, Albin Michel, 1958, in-8° de 520 p., couv. ill. en couleurs. Rappel : t. I, 1816-17 [1951], t. III, janvier-mai 1821 [1949].

EUGÈNE DELACROIX AU MAROC

(*Deux lettres inédites - Tanger, 1832 - Paris, 1848*)

Le voyage d'Eugène Delacroix au Maroc en 1832 a donné lieu à toute une littérature que des études récentes sont encore venues enrichir. Il n'est donc pas utile de rappeler les origines de ce voyage dont les circonstances sont bien connues : grâce à l'intervention d'amis communs, Duponchel, directeur de l'Opéra, et l'actrice Mlle Mars, le peintre avait été attaché à la mission extraordinaire que Louis-Philippe envoyait à la cour chérifienne, à Meknès, auprès du sultan Moulay Abderrhaman, sous la conduite du comte Charles de Mornay.

Si le voyage et la mission ont été étudiés dans leur détail, par contre bien rares sont les écrits émanant de Delacroix lui-même, pendant la période du 24 janvier au 10 juin 1832 où il séjourna au Maroc et, pendant quelques jours, en Espagne : ce sont, essentiellement, les notes de ses albums de croquis, « *voyage dessiné plutôt qu'écrit* », suivant l'expression d'André Joubin ; c'est ensuite le « *Récit d'une noce juive au Maroc* », publié dans le *Magasin Pittoresque* de 1842, d'après des souvenirs et des notes prises à Tanger dix ans auparavant. Ce sont enfin quinze lettres adressées à son frère Charles Delacroix et à ses amis parisiens : Pierret, Guillemardet, Feuillet, le peintre Gudin, Duponchel, Vilot, Bertin, Jal, publiées en partie d'abord par P. Burty, puis par A. Joubin, dans la *Correspondance générale* que complètent les *Lettres intimes inédites* présentées par A. Dupont. C'est donc bien peu, comparé à la masse de croquis, de dessins et d'aquarelles dont ce voyage fut l'occasion.

Deux lettres inédites du peintre, conservées aux Archives du Ministère des Affaires étrangères, se rapportant à sa période marocaine, représentent donc une découverte appréciable. L'une, écrite à Tanger le 4 juin 1832, était un document même du voyage ; l'autre, datée de Paris le 16 mai 1848, ramenait son auteur vers des souvenirs du Maroc, vieux de plus de quinze ans.

La lettre du 4 juin 1832 est adressée à Alfred Cuvillier-Fleury, précepteur du duc d'Aumale. C'était alors l'ami et le joyeux compagnon de Delacroix avant de devenir l'académicien sévère, auteur de onze volumes in-4° de *Mélanges de critique et d'histoire ;* à cette époque, il avait d'autres préoccupations, beaucoup plus profanes, qui n'échappaient pas toujours aux princes ses élèves, à Joinville notamment qui rappelle dans ses *Vieux souvenirs :* « Dans nos sorties nous étions confiés à un précepteur de corvée. Quand c'était Trognon qui était de promenade, on s'attendait à être mené chez Sautelet, un libraire de la rue de Richelieu dont l'établissement devint plus tard, s'il m'en souvient, les bureaux du National... Quand, au contraire, c'était Cuvillier-Fleury qui était chef de file, les buts de la promenade étaient plus variés et nous ne tardâmes pas à nous apercevoir qu'il y avait souvent du cotillon dans l'air. Je lui dois pourtant d'être allé dans l'atelier d'Eugène Delacroix, un grand souvenir ! De même chez M. de Lavalette, le très intéressant ministre des Postes de Napoléon Ier, si connu par sa célèbre évasion, à la veille d'être exécuté après les Cent-Jours, quand sa femme vint prendre sa place et lui donner des vêtements pour fuir... ».

De l'amitié de Cuvillier-Fleury et de Delacroix subsistaient trois lettres du peintre, publiées dans la *Correspondance générale,* auxquelles celle-ci vient donc s'ajouter.

Parmi les commentaires qu'elle appelle, on peut tout d'abord remarquer que Delacroix, durant son voyage, a rarement délaissé le crayon et la palette pour la plume et l'écritoire : douze fois au total pour écrire à dix correspondants des lettres qui, bien souvent, se ressemblent.

Celle-ci, en particulier, se rapproche beaucoup de deux autres adressées, le même jour, à Jal et, le lendemain, à Pierret. Mais il est à la veille, ou presque, de son départ et ne veut pas quitter

le Maroc sans adresser un mot à ses amis. Quelques unes de ces lettres — dont le texte est presque celui des futures « cartes postales » — ont été écrites à Meknès : mais c'est surtout à Tanger qu'il les a rédigées, dans la maison proche de la rue des Siaghine, où il logeait chez Abraham Benchimol, censal du consulat de France, sans doute dans la chambre même dont il a laissé une émouvante aquarelle.

L'Espagne, dont il revient enthousiasmé, et le Maroc sont le thème principal de la lettre ainsi que les nouvelles attristantes qui viennent de parvenir de France : troubles républicains et légitimistes de Paris, de Lyon et de Grenoble — épidémie de choléra-morbus qui, depuis le 26 mars, ravage Paris. Il faut noter également les traits de ressemblance physique entre Louis-Philippe et Moulay Abderrhaman saisis par l'œil de l'artiste et sur lesquels Delacroix insiste plaisamment à l'intention de son ami, dont les fonctions de précepteur faisaient un familier de la maison du roi des Français.

Mais cette lettre offre de l'intérêt à d'autres égards. Tout d'abord, en ce qui concerne la pensée artistique de Delacroix, elle témoigne de la découverte qu'il fit — ou crut faire — au Maroc, de la vie antique vue d'un œil romantique : on sait qu'à la veille de ce voyage, le peintre rêvait de connaître l'Italie et qu'après l'expérience marocaine, il ne chercha plus à s'y rendre. La veille, 4 juin, n'écrivait-il pas à Auguste Jal : « Les Romains et les Grecs sont là, à ma porte : j'ai bien ri des Grecs de David, à part, bien entendu, sa sublime brosse. Je les connais à présent... Si l'école de peinture persiste à proposer toujours pour sujet aux jeunes nourrissons des Muses la famille de Priam et d'Atrée, je suis convaincu, et vous serez de mon avis, qu'il vaudrait pour eux infiniment davantage être envoyés comme mousses en Barbarie sur le premier vaisseau, que de fatiguer plus longtemps la terre classique de Rome. Rome n'est plus dans Rome ».

« Terre classique » est précisément l'expression qu'il reprend le lendemain dans cette lettre pour qualifier l'Afrique, le Maroc.

D'autre part, pour la biographie du peintre, ce document apporte une indication : il permet d'assurer que les relations

de Delacroix avec la baronne de Forget — « sa consolatrice » pendant près de trente ans, suivant le mot de R. Escholier — sont plus anciennes qu'on ne le croyait jusqu'ici. De l'adresse « Monsieur Cuvillier-Fleury, gouverneur de Monseigneur le duc d'Aumale, château des Tuileries, Paris », que peut-on dire, sinon que l'indication « château des Tuileries » a été biffée et remplacée par celle de « Saint-Cloud » : c'était la résidence d'été de la famille royale, où le destinataire se trouvait et où le pli lui parvint le 27 juin, si l'on se fie au cachet postal d'arrivée, vingt-trois jours donc après que Delacroix ait écrit cette lettre, dont voici le texte :

« J'ai dû vous écrire trois ou quatre fois, cher Fleury, et toujours j'ai été obligé de remettre. Je ne veux pourtant pas quitter l'Afrique sans vous envoyer un mot de cette terre classique. Nous allons au reste partir et je vous donnerai moi-même sur le pays des Massinissa et autres tous les renseignements désirables. J'ai fait un voyage qui n'était pas sans inconvénients mais fort curieux. En peu de temps j'aurai vu une partie de cet empire et un peu de l'Espagne. En attendant l'ordre de revenir en France j'ai été faire une petite excursion en Andalousie. Ah, mon ami, les Andalouses ! La grammaire n'a pas encore inventé le point d'admiration qui me manque ici et que le langage ne peut suppléer. Si les Parisiennes voyaient la mantille elles en seraient folles, ou plutôt je doute qu'elles pussent la porter avec ce charme particulier : des pieds ! des jambes ! Mon ami, tout cela vaut le voyage. Séville, Cadix, charmants séjours : les hommes y sont désagréables à l'extrême, mais le sexe couvre tout.

« A propos, j'espère que vous n'êtes point mort : cet affreux choléra nous a fait une peur horrible pour tout ce que nous aimons en France. Votre horizon est triste : au moment de revenir je ne sais si je dois m'applaudir ou m'attrister : vos émeutiers commencent à fatiguer furieusement l'Europe et même la Barbarie : encore un peu la Barbarie sera chez nous et il faudra courir chez les absolutistes pour vivre en paix.

« Vous saurez que l'empereur du Maroc ou des Croyants d'Occident, comme il s'intitule, ressemble d'une manière frap-

pante à notre roi, ce qui n'en fait pas, au moins pour l'apparence, un bien affreux tyran. Il nous a reçus avec une affabilité qui lui est peu ordinaire. Nous avons acheté cet honneur par des épreuves qui nous rendent dignes de toutes les initiations possibles : fatigue, coups de fusil et tout cela pour l'honneur de la France et du pavillon.

« Rappelez-moi auprès de tous nos amis : Vieillard, Baron, etc... Mettez-moi aux pieds de Madame de Forget : ces jolis pieds là sont de ceux qui peuvent donner une idée chez nous de ceux des Sévillanes. J'espère et je désire bien vivement que sa santé n'ait pas souffert au milieu de votre carnage.

« Mille tendresses donc et mille assurances de sincère amitié.

« Eug. DELACROIX. »

Poste restante à Toulon.

⁂

Peu de noms sont cités dans cette lettre : ceux de Vieillard, de Baron et de Mme de Forget.

Narcisse Vieillard était un ami commun de Delacroix et de Cuvillier-Fleury : précepteur comme ce dernier, il avait été le maître du second fils de Louis Bonaparte et de la reine Hortense, Napoléon-Louis, mort en 1831. Bonapartiste, député de l'opposition sous la monarchie de Juillet, Vieillard mourut en 1857.

Il est plus difficile d'identifier Baron : sans doute s'agit-il là de Stanislas Baron, possesseur de deux toiles de Delacroix (« Arabe et son cheval », « La mort de Sara ») et qui fit don à Robaut d'une gravure sur bois représentant le peintre.

Mme de Forget enfin est celle qui, bientôt, devait jouer un grand rôle sentimental dans la vie de Delacroix.

Joséphine de Lavalette, épouse séparée du baron Tony de Forget, auditeur au Conseil d'Etat, était peut-être, par les Lavalette, une parente lointaine de Delacroix : celui-ci sut en tout cas fort bien jouer de ce vague cousinage pour pénétrer — tel un jeune héros balzacien — dans l'intimité de cette jolie femme. Contrairement donc à ce que pensait Joubin, Delacroix avait

fait sa connaissance bien avant 1833. D'ailleurs la mère de Mme de Forget, Emilie de Beauharnais, nièce de l'impératrice Joséphine et héroïne de l'évasion célèbre de son époux, était liée de longue date avec Mme de Verninac, sœur aimée du peintre. Celui-ci, comme Cuvillier-Fleury, était souvent l'hôte de M. de Lavalette à ses « dîners du jeudi » organisés et présidés par sa fille. « Femme de trente ans » en ce printemps de 1832, Mme de Forget était alors l'amie très chère de Cuvillier-Fleury : n'était-ce pas là une des raisons qui valurent au prince de Joinville et au duc d'Aumale de connaître la maison de l'ancien directeur des Postes impériales ? Peu après devait commencer avec Delacroix une liaison à laquelle seule la mort du peintre, trente ans plus tard, devait donner une fin : d'innombrables lettres lui furent adressées : 175 seulement échappèrent à la destruction qu'en fit sa destinatrice et furent publiées dans la *Correspondance générale.*

D'un caractère bien différent est la seconde lettre retrouvée : datée du 16 mai 1848, elle n'a pas le caractère amical et enjoué de la première : elle émane d'un quinquagénaire, malade déjà et aigri : Delacroix n'a-t-il pas notamment présenté trois fois — et en vain — sa candidature à l'Institut où il n'entrera qu'en 1857 après huit échecs !

Sa liaison avec Mme de Forget se poursuit, semée des ruptures douloureuses et des réconciliations lyriques d'un amour romantique. Pour elle il a quitté l'atelier de la rue des Marais Saint-Germain — la rue Visconti actuelle — pour s'installer rue Notre-Dame-de-Lorette, dans un immeuble proche de l'hôtel de la rue de La Rochefoucauld qui est celui des Lavalette et des Forget : c'est donc de ce nouvel atelier que la lettre est adressée à un correspondant princier dont l'anonymat ne fut pas très aisé à percer, l'enveloppe ayant disparu. Il s'agit d'ailleurs d'un personnage bien connu : Anatole Demidoff. C'est le mécène russe éclairé et prodigue, né en 1812 et mort en 1870, qui partageant sa vie entre Paris et l'Italie, avait réuni dans sa villa de San Donato, près de Florence, toutes sortes de collections où la peinture avait une large place : l'intérêt qu'il portait à cet art l'amena, fort jeune, à entrer en relations avec Delacroix par

l'intermédiaire du comte de Mornay, leur ami commun : tous deux posèrent d'ailleurs dans la chambre de ce dernier pour le peintre en 1833. Demidoff devint aussitôt un client de Delacroix qui, en 1836, écrivait : « En 1832 j'ai entrepris un voyage intéressant au Maroc dont j'ai rapporté des études curieuses. J'ai fait, durant ce voyage, une suite d'une vingtaine de dessins terminés de costumes et usages du pays qui sont la propriété de monsieur le comte de Mornay... Plusieurs dessins ou aquarelles également fruit de ce voyage, sont la propriété de différents particuliers, entr'autres *M. le comte Demidoff* ».

Demidoff, devenu prince de San Donato, par la grâce du Grand-duc de Toscane, n'avait pas cessé de collectionner les œuvres du peintre dont il possédait, en particulier, la « Fantasia arabe ».

Il n'est donc pas étonnant que le Maroc soit le sujet de cette correspondance : c'est pour Delacroix une source d'inspiration toujours vivante : au Salon de 1847 il avait exposé le « Corps de garde à Meknès » et les « Musiciens juifs de Mogador », à celui de 1848, qui venait de se terminer, les « Comédiens et les bouffons arabes ». De son côté Demidoff, au cours d'une croisière le long des côtes espagnoles, avait traversé le détroit de Gibraltar et effectué deux rapides incursions à Tanger où le souvenir du séjour de ses amis, Mornay et Delacroix, l'avait attiré.

Ecrite dans une période républicaine bien incertaine en France, cette lettre donne également sur la politique européenne une opinion désabusée qui n'est pas sans profondeur :

« Paris, 16 mai 1848. »

« Prince,

« Il n'a pas dépendu de moi de répondre à l'instant à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et qui m'a pénétré d'une très vive reconnaissance. Je partais à l'instant même pour un voyage indispensable et je suis de retour à Paris, seulement depuis deux jours. Le bienveillant souvenir que vous voulez bien

m'exprimer me rend bien heureux et je rends grâce au barbouillage qui en est l'occasion, car la reproduction que vous avez vue dans ce journal donnerait du dessin que vous avez la bonté d'estimer, et du tableau qui est exposé ici une bien faible idée à ceux qui ne connaîtraient ni l'un ni l'autre.

Je suis heureux que vous ayez visité le Maroc afin de comparer mes essais avec les beaux types qu'on y rencontre. En revanche si vous comparez l'espèce d'immobilité qui préside dans ce pays aux mœurs, aux usages, aux formes de gouvernement avec les agitations de notre Europe, vous devez trouver dans ces contrastes une grande matière à l'observation. Pour nous qui sommes ici dans le foyer même de tous les mouvements qui vont se répétant dans tant d'endroits à la fois, nous n'avons pas même le temps d'observer les faits qui se passent sous nos yeux tant ils semblent se précipiter.

Je crains, comme vous voulez bien l'exprimer, que le dénouement ou plutôt la consolidation pacifique ne se fasse assez attendre pour que nous ayons le temps de passer nous-même et de laisser à d'autres générations le soin de terminer tout ceci : je n'ose pas dire d'en jouir car je crois, malheureusement, que le bonheur n'est pas plus fait pour les peuples que pour les individus et que la fureur de la perfection est plus faite qu'une froide résignation pour ajourner indéfiniment la réalisation du peu de bien qu'on peut faire aux hommes.

« Ce qui durera autant que moi c'est la reconnaissance que je conserve de la bienveillance dont vous m'avez donné tant de preuves et dont le dernier souvenir que vous avez bien voulu me donner est une nouvelle preuve. Veuillez en agréer de nouveau mes remerciements bien dévoués et compter sur les sentiments de véritable et respectueux attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Prince,

Votre très obéissant serviteur,

Eug. Delacroix
rue Notre-Dame de Lorette, 54

Si ce deuxième document n'est pas de la « période marocaine » du peintre, il s'y rattache cependant par le souvenir qu'en évoque, incidemment mais avec tant d'émotion et de modestie, Delacroix : si le Maroc a marqué son œuvre, il a marqué sa vie. On ne peut en effet s'empêcher de rappeler que, quinze ans après avoir écrit cette lettre, après avoir exposé à son dernier salon « Le chef arabe visitant une tribu » et la répétition du « Portrait de Moulay Abderrhaman », le vieux maître, malade, à quelques semaines de la mort, peignait ses deux derniers grands tableaux « La perception de l'impôt arabe » et le « Combat de Marocains », empruntant jusqu'au dernier jour les thèmes de son œuvre aux visions toujours présentes du voyage de 1832.

Rabat, 1955 - Paris, 1959.

Jean-Pierre BUSSON.

COMPTES RENDUS

Karl SCHWARZENBERG. — *Adler und Drache, der weltherrschaftsgedanke* [Aigle et dragon, l'idée de l'empire du monde], Wien, Herold, 1958, in-8° de 392 p., 28 pl. relié, 192 schill.

Voulant écrire un livre de pure histoire des idées, le prince Charles de Schwarzenberg n'a pas entendu mener d'études de première main sur les successives manifestations de celle dont il poursuivait les traces à travers les principales civilisations (de l'Egypte ancienne à nos jours), mais discerner, avec les plus plausibles survivances, les affinités et les traditions conscientes ou inconscientes reliant Alexandre de Macédoine à Mahomet, Charlemagne à Charles Quint ou à Napoléon, voire aux deux Grands qui se disputent le globe à Washington et Moscou-Pékin. De là maints rapprochements historiques souvent suggestifs encore que parfois contestables, maints raccourcis qui font penser, si même la position personnelle ou nationale de l'auteur suscite discussion.

L'aigle (à une ou deux têtes) et le dragon sont les deux symboles qu'on trouve le plus fidèlement associés aux diverses conceptions ou revendications de ce que les polémistes de l'Europe moderne appelaient « la monarchie universelle ». Ces deux bêtes héraldiques qui, dessinées par Dürer, ornent le frontispice du volume et fournissent son titre, aideront à fixer à travers un exposé de lecture ardue la pensée maîtresse de Charles de Schwarzenberg. La curieuse illustration de l'ouvrage en complète visuellement la leçon. Son déroulement, qui présente en lapidaires formules latines les aspects divers de « la domination impériale » : *aeternitas imperii, pacator orbis*, etc., accole sur chaque planche deux sujets connexes de siècles éloignés. On verra par exemple sous le titre *adlocutio militum*, en pendant à une scène de la Colonne Trajane, la *Distribution des aigles* de David, ou sous celui de *perpetuitas Augusti* [l'empire sous le signe des astres], le ciel étoilé au-dessus de Darius 1er dans un relief de Persépolis et en couronne du berceau du roi de Rome.

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

Albert HUARD. — *Cambronne* (Coll. *Connaissez-vous ?*), Paris, Bloud et Gay, petit in-8°, 160 p. de texte et fac-similés, 16 d'illustration.

L'auteur, « Ancien » à Saint-Cyr du commandant Lachouque, a donné à la collection que dirige son camarade un agréable volume où ce passionné de l'histoire impériale entend dégager de sa persistante légende une de nos gloires militaires un peu compromise par le succès même de l'élément le plus populaire de sa célébrité. Ce volontaire de 1791, de famille bourgeoise, élève des Oratoriens de Nantes, signalé par son intrépidité dans toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, dut à ce courage comme aux blessures qui « tatouaient » son corps, des honneurs d'autant plus frappants que sa modestie retardait davantage son avancement militaire. Simple chef de bataillon dans la Garde en 1809, il est l'année d'après fait baron, et colonel de 1811, se voit confier par Napoléon le commandement de la poignée de grenadiers qui constituera l'armée du souverain de l'île d'Elbe. C'est à ce titre qu'il sera inoubliablement mêlé au triomphal Vol de l'Aigle puis, pair de France des Cent-Jours, à l'hécatombe de Waterloo.

Héros d'un des derniers carrés, prononça-t-il la phrase revendiquée par d'autres quand on l'eût gravée sur le socle de sa statue : « La Garde meurt et ne se rend pas », ou en condensa-t-il l'énergie dans le mot ordurier qu'en le lui accolant, Victor Hugo a introduit dans la Littérature ? Albert Huard résume à cet égard les discussions qui ont confirmé le catégorique déni de paternité que Cambronne opposa à ce compromettant titre de notoriété, quand son mariage avec une riche veuve anglaise et sa promotion de vicomte par la monarchie bourbonienne à laquelle il s'était rallié sans restrictions, firent de lui un prétendant aux bonnes manières. En admirateur certes, mais doublé d'un juge sans indulgence, parfois même d'une sévérité discutable (ainsi sur les circonstances de son acquittement sous la Terreur blanche), le nouveau biographe de Cambronne en présente une physionomie beaucoup plus nuancée — et attachante — que l'image d'Epinal traditionnelle.

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

Wladimir D'ORMESSON, de l'Académie française, Ambassadeur de France. — *La présence française dans la Rome des Papes*, Paris, Hachette, in-18, 1959.

Il n'est guère de capitale ancienne ou moderne où ne se rencontre quelque témoignage de la présence française. Rome occupe, à cet égard, un rang privilégié. Nulle part ailleurs notre pays ne s'y affirme de manière aussi vénérable que prestigieuse par un ensemble imposant d'édifices, d'institutions, de traditions, et l'influence d'une colonie ecclésiastique et laïque d'un caractère unique. Le rayonne-

ment international de notre Ecole de Rome et de la « Villa Médicis » suffirait à lui seul à l'attester. D'autres aspects de notre prestige culturel et surtout spirituel ne sont pas moins importants. Ce que représente depuis des siècles la France catholique dans la capitale de la Chrétienté est de ceux-là.

C'est à en dresser l'inventaire d'une manière aussi vivante qu'instructive, que le Comte Wladimir d'Ormesson, de l'Académie Française, consacre son dernier livre.

Nul n'était plus qualifié pour l'écrire.

Par un privilège sans précédent, croyons-nous, dans l'histoire de notre représentation auprès du Saint-Siège, le comte d'Ormesson y fut accrédité à deux reprises comme ambassadeur de France. Si sa première mission de 1940 ne dura que quelques mois, la seconde s'est prolongée de 1948 à 1956. Au cours des huit années qu'il a passées dans la Ville Eternelle, M. d'Ormesson ne s'est pas montré seulement l'observateur diplomatique le plus averti, approchant plus qu'aucun autre Français laïc le pape Pie XII, qui le tenait en haute estime. Il s'est attaché à maintenir, développer et, au besoin, restaurer, tout ce qui, aujourd'hui comme hier, constitue le capital moral et matériel de la France à Rome.

Sait-on d'abord que nous y possédons cinq églises symbolisant de manière tangible notre unité nationale en même temps que la variété de nos provinces : Saint-Louis-des-Français, la Trinité-des-Monts, Saint-Yves-des-Bretons, Saint-Claude-des-Bourguignons et Saint-Nicolas-des-Lorrains ? Un organisme, qui relève uniquement de l'Ambassade de France auprès du Saint-Siège et dont les statuts, refondus en 1956, ont reçu la sanction pontificale, est chargé de temps immémorial de les administrer : c'est la « Société des pieux Etablissements français à Rome et Lorette ». Aussi bien, en dehors de ces sanctuaires purement français, découvre-t-on dans maintes autres églises de la Ville Eternelle les vestiges de notre présence et des souvenirs souvent fort émouvants. M. d'Ormesson en relève quelques-uns, mais un volume n'y suffirait pas.

A côté des églises et des chapelles, des institutions importantes concrétisent l'implantation du catholicisme français dans la Rome des Papes. Les plus connues sont la Communauté des Chapelains de Saint-Louis-des-Français, le Séminaire français, créé en 1853, et depuis 1864 la procure de Saint-Sulpice, où, à trois reprises, le futur pape Pie XII suivit des retraites sacerdotales. Ce sont autant de lieux de ralliement pour le clergé et les catholiques français, en séjour « ad limina » ou en pèlerinage.

L'auteur ne borne pas là son enquête. Parlant du Sacré-Collège, où la France est le seul pays non italien à être représenté par deux cardinaux de curie — LL.EEm.NN.SS. Tisserant et Jullien — il énumère les « dicastères », qui constituent le gouvernement de l'Eglise. les grands établissements d'enseignement supérieur catholique que sont l'Université grégorienne tenue par les Jésuites et l'« Angelicum » aux mains des Dominicains ; il fait saisir l'importance de notre participation dans les rouages essentiels — direction et formation —

de la Catholicité. Cette présence humaine de l'Eglise de France à Rome est également très frappante au sein des ordres religieux. Le nombre des congrégations qui ont à Rome leur maison mère ou leur supérieur souligne encore davantage son caractère de capitale de la Chrétienté. Parmi elles, 35 congrégations masculines sont d'origine française ou ont à leur tête un supérieur français. Pour les congrégations féminines, le chiffre est beaucoup plus élevé.

Nos traditions dans la Rome des Papes ne pouvaient, non plus, laisser indifférent M. d'Ormesson, attentif à ne rien laisser tomber dans l'oubli. Plusieurs remontent aux origines mêmes du christianisme en France. La plupart tendaient à disparaître. Dès le début de sa mission, M. d'Ormesson s'est préoccupé de les faire revivre ou de leur rendre tout l'éclat qu'elles avaient perdu. Trois d'entre elles, qui se renouvellent maintenant chaque année comme autrefois, méritent particulièrement d'être rappelées. Le 31 mai c'est, dans la chapelle de Sainte-Pétronille à Saint-Pierre de Rome, la messe solennelle renouant avec une tradition de douze siècles, puisqu'elle commémore l'alliance de la France et de la Papauté scellée par Pépin-le-Bref. Le 25 août, en la fête de Saint Louis, c'est à Lorette, dans la province d'Ancône, qu'un office est célébré pour la France en souvenir d'une fondation du cardinal de Joyeuse, d'un vœu de Louis XIII et d'une donation de Louis XIV. Le 13 décembre, enfin, jour anniversaire de la naissance d'Henri IV, l'Ambassadeur de France assiste également à la messe dite à Saint-Jean-de-Latran, « tête et mère de toutes les églises », en souvenir de la conversion du roi, et il y reçoit les honneurs liturgiques ; le titre de chanoine du Latran que portent les chefs de l'Etat français et les dons faits par eux à l'insigne archibasilique, cathédrale de Rome, trouvent ici leur origine. Les trois derniers présidents de la République française, dont deux, M. Coty et le général de Gaulle, ont été reçus par le Chapitre de Saint-Jean-de-Latran, lors de leur visite officielle à Rome, ont témoigné par des cadeaux de grande valeur le prix qu'ils attachaient à cette tradition, comme à toutes celles qui honorent la France à Rome.

On se tromperait, toutefois, en pensant que la présence française à Rome se rattache surtout à un passé, si glorieux soit-il. Elle sait aussi s'accorder pleinement aux besoins actuels. Qu'il suffise de mentionner, le rayonnement qu'a pris au cours de la dernière décennie le Centre d'Etudes Saint-Louis de France. Dû à l'initiative de Jacques Maritain, il a été très agrandi et modernisé par M. d'Ormesson et son infatigable directeur, le R.P. Darsy, O.P. grâce à la construction de deux salles de conférences des plus modernes, d'une salle de lecture et d'expositions, d'une bibliothèque, d'une librairie et l'organisation de cours de français et de manifestations très diverses. Répondant à une mission différente de celle du « Centre Culturel » de notre Ambassade auprès du Quirinal, le Centre d'Etudes Saint-Louis-de-France est un ensemble culturel complet axé sur la diffusion de la pensée catholique française. Son succès atteste combien sa création répondait à une nécessité.

Il faut être reconnaissant à M. d'Ormesson d'avoir souligné l'importance nationale et non pas seulement religieuse de la présence française dans la Rome pontificale. « En servant l'Eglise de toute leur âme » comme le font nos compatriotes, écrit-il, « j'ai acquis la conviction qu'ils honoraient notre pays, enrichissaient sa réputation, concouraient à notre grandeur ». L'ouvrage de notre ancien ambassadeur auprès du Saint-Siège aide sans doute à mieux connaître et comprendre le prestige que la France, de même que quelques autres vieilles nations catholiques, retirent de leur rayonnemnt au sein de l'administration centrale de l'Eglise et de la cité incomparable qui les abrite. Il fait surtout souhaiter qu'à la faveur de l'internationalisation croissante de cette Eglise et du rassemblement oecuménique, dont Rome sera le théâtre lors du prochain concile, cette influence s'élargisse pour le bien même de la Chrétienté.

Qu'il nous soit permis de formuler un second vœu. M. d'Ormesson vient d'ajouter un ouvrage de grand intérêt à l'ensemble d'études, livres et articles, qu'il a consacré à sa « *Mission à Rome* », titre de l'un de ses volumes, et à la Papauté. Etant de ceux qui ont eu le privilège de lire ses dépêches lorsqu'il nous représentait auprès du Saint-Siège, nous pouvons attester l'exceptionnel intérêt qu'offrirait le récit complet de ses ambassades, qui serait aussi celui d'une partie importante du règne de Pie XII.

Louis DOLLOT.

Raymond CAZELLES. — *La Société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, Bibliothèque Elzévirienne, Paris, Librairie d'Argences, 1958.

M. Raymond Cazelles, qui s'est déjà signalé, il y a quelques années par un excellent livre sur « Jean l'Aveugle, Comte de Luxembourg et roi de Bohême », le héros de la bataille de Crécy, vient de consacrer sa thèse de doctorat ès lettres au premier Valois.

Comme tous les ouvrages de ce genre, il s'agit d'un travail extrêmement documenté, aboutissement de longues recherches pour lesquelles l'auteur, archiviste de profession, se trouvait particulièrement qualifié. La lecture n'en est pas pour autant aride et intéressera tous ceux que passionne l'histoire du Moyen-Age, dont M. Cazelles éclaire une des périodes les moins connues, ainsi que l'évolution des institutions monarchiques. N'étant pas médiéviste, il ne nous appartient pas de juger ici de l'exégèse tirée des textes volumineux qui ont été dépouillés. Aussi bien la « Revue » ne procède-t-elle pas à des études critiques antérieurement au XVIIe siècle. L'importance du sujet et la personnalité de l'auteur, qui est un de nos meilleurs spécialistes du XIVe siècle, nous incitent, toutefois, à présenter un ouvrage qu'on peut, sans exagération, qualifier de définitif. Si l'histoire diplomatique y occupe une place restreinte, il n'en est pas moins vrai qu'avec la rivalité anglaise le destin de la royauté prime presque constamment les autres questions que la paix seule pouvait aider à résoudre.

Le propos de M. Cazelles n'est pas tant de faire l'histoire du règne de Philippe VI, que de montrer à quelles difficultés ce monarque s'est heurté pour exercer son pouvoir et de dresser le tableau de la société politique de son époque. D'où les deux grandes parties entre lesquelles est divisé son livre.

La première concerne les crises de la royauté de l'avènement de Philippe VI en 1328 jusqu'à la bataille de Poitiers et la tentative de révolution parisienne qui lui fait suite. Elle déborde ainsi sur les années du début du règne de Jean le Bon, qui succède à son père en 1350. Choix logique étant donnée la similitude que M. Cazelles met en évidence entre les desseins de Robert le Coq en 1346-47 et ceux d'Etienne Marcel en 1356.

L'avènement de Philippe VI n'est pas celui d'une nouvelle dynastie, puisqu'il est de sang capétien. Mais il marque à la fois le succès d'un droit nouveau, celui de l'exclusion définitive des femmes à la succession au trône, et la désagrégation de la monarchie et d'une société qui étouffent dans un cadre encore domanial et féodal. La préférence donnée à Philippe VI sur ses concurrents par les pairs du royaume a répondu à des soucis très pratiques, beaucoup plus qu'à des principes, tirés, notamment, de la prétendue loi salique. Si les droits qu'Edouard III d'Angleterre tenait de sa mère Isabelle, fille de Philippe IV le Bel, avaient été admis, d'autres prétendants auraient tenté de lui opposer les leurs ; tel eût été le cas dans l'hypothèse très plausible où les filles des derniers rois avaient donné le jour à des fils, qui se seraient trouvés plus proches du trône qu'Edouard III : pour l'avenir « une situation inextricable en serait résultée ». La légitimité de Philippe VI, simple cousin germain de Charles IV le Bel, son prédécesseur, roi élu autant que désigné par le sang, n'en demeurait pas moins contestée et très valablement, en particulier par son adversaire le plus redoutable, le roi d'Angleterre, possessioné sur une grande partie du sol français. La guerre de Cent Ans, qui commence après 1330, n'est pas autre chose qu'une guerre de succession, comme l'histoire de l'Ancien Régime en connaîtra tant, une guerre où de solides arguments existent dans les deux camps.

Comment alors s'étonner que Philippe VI ait passé tout son règne à manœuvrer. M. Cazelles ne tente pas de le réhabiliter comme capitaine : L'Ecluse, Crécy, Calais sont autant de défaites qui font du règne de Philippe de Valois l'un des moins glorieux au point de vue militaire. Mais le vrai domaine du roi, c'est la négociation. Et là celui qui s'était donné pour règles de conduite de « toujours raison garder » et que « raisonnable chose est de muer son propos » selon les circonstances fait assez honorable figure. A l'intérieur, s'il change constamment de conseillers et n'hésite pas à les sacrifier, c'est que l'intérêt du royaume le lui dicte : Robert d'Artois, Guillaume de Sainte-Maure, Guillaume Flote, son prepre fils, le futur Jean II et bien d'autres en feront l'expérience. A l'extérieur, il mène non sans habileté une action diplomatique serrée avec les grands princes de son temps qui entretiennent une clientèle jusque dans

l'entourage royal : le duc de Bourgogne, l'Empereur et les souverains des Flandres, d'Allemagne, des Alpes, parmi lesquels le Dauphin du Viennois, dont il saura recueillir l'héritage, et, bien entendu, les papes français d'Avignon, dont l'un Clément VI — l'ancien cardinal Pierre Roger — avait été l'un des membres les plus distingués de son conseil.

La seconde partie du livre est une analyse approfondie de la société politique et du fonctionnement du pouvoir à l'époque de Philippe VI. La royauté sous le premier Valois, qui réside bien rarement plusieurs semaines de suite à Paris ou à Vincennes, est une « royauté ambulante ». Aussi bien la Cour de nos rois restera-t-elle perpétuellement itinérante jusqu'aux Bourbons et ne se fixera vraiment qu'à Versailles. Dans ces conditions, si l'« auctoritas » émane du roi seul, la « potestas » est exercée par le « conseil étroit et secret », que le souverain le préside ou non, et par l'« hôtel » du roi, c'est-à-dire sa maison, où Philippe VI appelle pratiquement qui il veut. L'auteur étudie l'extrême variété de recrutement du personnel politique, comment la monarchie procède pour utiliser et récompenser ses serviteurs et au besoin les disgracier.

Le fait essentiel du règne, souligne M. Cazelles, est l'effacement progressif de la Chambre des comptes, qui avait été longtemps, dans un système où les besoins d'argent et l'administration financière représentaient un souci perpétuel, l'organe central. Le Parlement voit, au contraire, son influence grandir avec un personnel, qui devient permanent et inamovible. « C'est là une des conquêtes les plus durables de l'époque qui nous intéresse, car la monarchie des Valois sera une monarchie « parlementaire ».

Le jugement que M. Cazelles porte sur Philippe VI est nuancé. Le principal mérite de ce souverain a été de savoir durer en gardant toujours la tête froide au milieu d'événements souvent dramatiques. Le premier Valois était un de nos rois les moins connus. Nous avons très peu de portraits de lui au physique, guère plus au moral. Il n'a laissé aucun manuscrit autographe, pas même une signature ; ses propos ne nous sont révélés que par les témoignages de ses contemporains et par la correspondance qu'il a dictée, notamment les « lettres closes », objet de la thèse secondaire publiée par l'auteur.

Philippe VI, plus heureux que certains de ses successeurs — tel Henri II qui attend encore son historien — a trouvé le sien en M. Cazelles. Comme les ouvrages de Lachenal sont indispensables à la connaissance du règne de Charles V, il sera désormais impossible de ne pas se référer à son livre lorsqu'on parlera du premier Valois. Entre les deux s'insère le règne de Jean le Bon. Souhaitons que le biographe du fondateur de la dynastie puisse bientôt en retracer l'histoire pour que nous disposions enfin d'un tableau d'ensemble du XIVe siècle français et de la première partie de la guerre de Cent Ans.

Louis DOLLOT.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : 33, rue du Faubourg-St-Honoré, PARIS

PHILIPPE V ET LA COUR DE FRANCE (1700-1715), publié par Alfred BAUDRILLART, 1 vol. in-8° .... 500 fr.

DOCUMENTS SUR LA NÉGOCIATION DU CONCORDAT ET SUR LES AUTRES RAPPORTS DE LA FRANCE AVEC LE SAINT-SIÈGE DE 1800 à 1801, publiés par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, 1890-1896. 5 vol. gr. in-8°, Prix : 5.000 fr. — Volume supplémentaire, tome VI, 1906, in-8°.... 500 fr.

MÉMOIRE HISTORIQUE SUR L'AMBASSADE A CONSTANTINOPLE, par le marquis DE BONNAC, publié par M. Charles SCHEFER, 1894. 1 vol. in-8°. Prix .... 500 fr.

CORRESPONDANCE SECRÈTE ENTRE LE COMTE DE KAUNITZ-RIETBERG, *ambassadeur impérial à Paris,* ET LE BARON IGNAZ DE KOCH, *secrétaire de l'impératrice Marie-Thérèse* (1750-1752), publiée par M. Hans SCHLITTER. 1899. 1 vol. in-8° .... 800 fr.

LETTRES DE CHARLES IX A M. DE FOURQUEVAUX, *ambassadeur du roi Charles IX en Espagne* (1565-1572), publiées par Mgr C. DOUAIS. 1900. 1 vol. in-8° .... 500 fr.

DÉPÊCHES DE M. DE FOURQUEVAUX, *ambassadeur de Charles IX en Espagne* (1565-1572), publiées par Mgr C. DOUAIS. 1897-1901. 3 vol. in-8°. Prix .... 2.000 fr.

CORRESPONDANCE DU COMTE DE JAUCOURT AVEC LE PRINCE DE TALLEYRAND, publiée par le comte DE JAUCOURT. 1905. 1 vol. in-8°. Prix .... 500 fr.

LES SUISSES ET LE MARQUIS DE PUYZIEULX, par M. J. DE BOISLISLE, 1907. 1 vol. in-8 .... 500 fr.

JOURNAL ET CORRESPONDANCE DE GÉDOYN « LE TURC », *consul de France à Alep* (1623-1625), publié par A. BOPPE. 1909, 1 vol. in-8°.... 500 fr.

RELATIONS D'ANTOINE DE LUMBRES, SEIGNEUR D'HERBINGHEM *touchant ses négociations et ambassades,* par le comte Georges DE LHOMEL. 3 vol. in-8°, 1910-1913. Prix .... 2.000 fr.

LE MARQUIS DE POMPONNE, *ambassadeur et secrétaire d'Etat* (1618-1699), par M. DELAVAUD. 1910, 1 vol. in-8°, avec trois gravures .... 500 fr.

DÉPÊCHES DIPLOMATIQUES DE M. DE LONGLÉE, *résident de France en Espagne* (1581-1590), par M. Albert MOUSSET, archiviste-paléographe. 1912, 1 vol. in-8°, avec un fac-similé .... 800 fr.

LE MINISTÈRE DE M. DE TALLEYRAND EN 1814, par M. Charles DUPUIS, de l'Institut. 2 vol. in-8° .... 1.200 fr.

LE CONCORDAT DE 1801, par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, 1920, 1 vol. in-8° .... 500 fr.

LA POLITIQUE DE PROPAGANDE DES AMÉRICAINS DURANT LA GUERRE D'INDÉPENDANCE (1776-1783), par M. Francis P. RENAUT. 1 vol. in-8° 1922 .... 500 fr.

GEORGES J. BENJAMIN

HISTOIRE DIPLOMATIQUE

LA DIPLOMATIE D'ANTÉNOR FIRMIN

SES PÉRIPÉTIES - SES ASPECTS

Un vol. in-12 de 200 pages .... **8** N.F.

RUTH LAPIDOTH (Eschelbacher)
Chargée de Cours à l'Université Hébraïque de Jérusalem

LES RAPPORTS ENTRE LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC ET LE DROIT INTERNE EN ISRAËL

Un vol. in-8° raisin de VIII-156 pages .... **20** N.F.

C. LIBERA
Professeur à l'Université de Droit de l'Université de Varsovie

LE FONDEMENT JURIDIQUE DES PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS CONSULAIRES

Une brochure in-8° r. de 44 pages. (Extrait R.G.D.I.P., 1959, N° 3) ..... **6** N.F.